✱ Année 1955. — N° 90 A. N. Le Numéro: 15 francs. Vendredi 14 Octobre 1955 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 14e SEANCE

1re Séance du Jeudi 13 Octobre 1955.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 5079).
2. — Demande d'interpellation (p. 5079).
3. — Désaccord sur l'urgence d'une discussion (p. 5079).
4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 5079).
5. — Retrait de l'ordre du jour d'un vote sans débat (p. 5080).
6. — Modification de certains tarifs douaniers. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 5080).
7. — Algérie. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 5080).
Discussion générale (*suite*): MM. Ribère, Rabier, Sid Cara, Cadi, Benbahmed, Moatti, Bengana, de Saivre, Pantaloni, Pierre Cot, Bourgès-Maunoury, ministre de l'intérieur; Edgar Faure, président du conseil.
Renvoi de la suite du débat.
8. — Ordre du jour (p. 5099).

PRESIDENCE DE M. JULES-JULIEN, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du mercredi 12 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier une demande d'interpellation sur les conditions scandaleuses dans lesquelles, par suite de l'insuffisance de crédits, s'est effectuée la rentrée scolaire dans certaines écoles du département de la Seine, par exemple à Créteil, où une classe de 240 élèves est installée dans la salle des fêtes municipale.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 3 —

DESACCORD SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Caillavet et plusieurs de ses collègues tendant à décider la revision du troisième alinéa de l'article 3 de la Constitution en vue de permettre la consultation du peuple français par référendum en matière électorale.

L'opposition à l'urgence sera notifiée à l'auteur de la demande d'urgence et insérée à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à affecter le bénéfice de l'augmentation des primes d'assurances résultant de l'arrêté du 7 octobre 1955 à certains rentiers viagers et aux bénéficiaires de contrats d'assurance à capital différé.

La proposition sera imprimée sous le n° 11000, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR D'UN VOTE SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat :

I. — Des propositions de loi : 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues, n° 7500 rectifié, tendant à assurer aux greffiers des justices de paix une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914 ; 2° de M. Bignon et plusieurs de ses collègues, n° 8425, tendant à assurer au greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914 ; 3° de M. Hutin-Desgrées, n° 8712, tendant à assurer aux greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914 ;

II. — De la proposition de résolution de M. François Benard, n° 8716 rectifié, tendant à inviter le Gouvernement à relever le taux de l'indemnité accordée aux greffiers de justice de paix et de police.

Mais une opposition a été formulée et sera insérée à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

En conséquence, ce vote sans débat est retiré de l'ordre du jour.

— 6 —

MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS DOUANIERS

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, des projets de loi :

1° N° 10083, portant ratification du décret n° 55-147 du 2 février 1955 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation, ainsi que suspension ou réduction des droits de douane d'importation applicables à certains produits ;

2° N° 10259, portant ratification du décret n° 55-279 du 2 mars 1955 rétablissant partiellement le droit de douane d'importation applicable au café vert en fèves et pellicules ;

3° N° 10634, portant ratification du décret n° 55-412 du 12 avril 1955 suspendant provisoirement la perception du droit de douane d'importation applicable à certains carbures polyvinyliques ;

4° N° 10664, portant ratification du décret n° 55-475 du 28 avril 1955 rétablissant les droits de douane d'importation applicables à certains produits (n° 11522).

Je consulte l'Assemblée sur le passage aux articles.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer aux articles.*)

M. le président. « Art. 1er. — Est ratifié le décret n° 55-147 du 2 février 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation, ainsi que suspension ou réduction des droits de douane d'importation applicables à certains produits. »

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

« Art. 2. — Est ratifié le décret n° 55-279 du 2 mars 1955 portant rétablissement partiel du droit de douane d'importation applicable au café vert en fèves et pellicules. » — (*Adopté.*)

« Art. 3. — Est ratifié le décret n° 55-412 du 12 avril 1955 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable à certains carbures polyvinyliques. » — (*Adopté.*)

« Art. 4. — Est ratifié le décret n° 55-475 du 28 avril 1955 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits de la distillation des combustibles minéraux, des matières bitumeuses et des huiles minérales. » — (*Adopté.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre du projet de loi :

« Projet de loi portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 55-475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le titre demeure ainsi rédigé.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. L'Assemblée nationale prend acte qu'en application de l'article 20, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil de la République dispose, pour son examen en première lecture, d'un délai maximum de deux mois à compter du dépôt du texte sur son bureau.

— 7 —

ALGERIE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Edouard Depreux, sur les principes qui régissent la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les solutions qu'il envisage pour mettre fin aux effroyables tueries qui viennent d'ensanglanter l'Algérie et le Maroc, alors que la paix règne en Tunisie après la ratification des accords proclamant l'autonomie interne de la Régence ;

2° De M. Fayet, sur : *a*) l'extrême gravité de la situation en Algérie à la suite de la politique de répression sanglante et collective pratiquée par le Gouvernement contre les populations, allant jusqu'à la destruction par tous les moyens, de nombreuses mechtas, dans lesquelles sont des enfants, des femmes, des vieillards ; *b*) l'urgence d'une solution conforme aux aspirations du peuple algérien, conformément aux principes de la Constitution française et de la Charte des Nations Unies ;

3° De M. Jacques Duclos, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement vient de prononcer la dissolution du parti communiste algérien, manifestant ainsi, une fois de plus, son opposition à toute solution négociée du problème algérien et sa volonté d'intensifier la politique de violence qu'il poursuit en Algérie, pour complaire aux colonialistes les plus féroces, politique qui va accroître considérablement les dépenses militaires, qui a déjà pour conséquence le rappel de jeunes gens récemment démobilisés et le maintien à l'armée du contingent prochainement libérable et qui soulève l'indignation de la population française, légitimement résolue à imposer que ces soldats rentrent au plus vite dans leurs foyers ;

4° De Mme Sportisse, sur la dissolution du parti communiste algérien, les mesures prises contre un certain nombre d'organisations démocratiques algériennes ainsi que sur la mise sous séquestre du quotidien démocratique *Alger républicain*, mesures qui s'insèrent dans le cadre d'une politique de répression et de violence aggravée contre le peuple algérien ;

5° De M. Aumeran, sur l'incohérence de la politique du Gouvernement en Afrique du Nord qui n'a abouti qu'à dissocier la communauté franco-musulmane jusque-là réalité vivante ; son refus, spécialement en Algérie, de traiter les problèmes par ordre d'urgence ; son obstination à maintenir sur le plan politique ce qui ne relève que de l'ordre public, aggravant de plus en plus l'équivoque et le désordre et dégradant la situation de la France confondue avec un pouvoir exécutif qui a fait largement la preuve de son incompétence ;

6° De M. de Saivre, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les menées séparatistes en Algérie et les parlementaires français dont la déclaration de sécession met en péril la communauté française musulmane et l'intégrité du territoire de la République ;

7° De M. de Monsabert, sur les conséquences que le Gouvernement entend tirer de l'impossibilité de réunir l'Assemblée algérienne dans les circonstances actuelles ;

8° De M. Jules Valle, sur la situation dans le Constantinois et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à l'agitation séparatiste qui a entraîné le renvoi de la session extraordinaire de l'Assemblée algérienne ;

9° De M. Quilici, sur les mesures d'ordre public que le Gouvernement compte prendre et les conséquences politiques qu'il entend tirer des événements sanglants survenus en Algérie dans la région limitrophe du Maroc au lendemain même de l'expulsion par la pression et la force d'un sultan ami de la France et du vote d'intolérable ingérence émis par l'Assemblée des Nations Unies, chaque signe de la faiblesse entraînant une relance du terrorisme qui s'attaque maintenant au département d'Oran dont le calme n'avait plus été troublé depuis la Toussaint tragique de 1954 et dont le civisme s'affirmait dernièrement à Alger par la ferme attitude de la quasi-unanimité de ses élus musulmans devant de graves menées portant atteinte à l'unité nationale ;

10° De M. de Chambrun, sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les répercussions de cette politique sur le plan international ;

11° De M. Bendjelloul, sur les mesures répressives que le Gouvernement a prises en Algérie et sur la politique qu'il doit y entreprendre ;

12° De M. Fonlupt-Esperaber, sur la politique nord-africaine du Gouvernement;

13° De M. Maurice Viollette, sur la définition de la politique d'intégration du Gouvernement telle qu'il la conçoit.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 25 minutes;
Groupe socialiste, 145 minutes;
Groupe communiste, 40 minutes.
Groupe du mouvement républicain populaire, 80 minutes;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 70 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 120 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 35 minutes;
Groupe indépendant d'action républicaine et sociale, 55 minutes;
Groupe indépendant paysan, 50 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 30 minutes;
Groupe paysan et du centre démocratique, 20 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 30 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 10 minutes;
Isolés, 25 minutes.

La parole est à M. Marcel Ribère.

M. Marcel Ribère. Mesdames, messieurs, je crois n'avoir dans cette Assemblée ni la réputation d'un réactionnaire ni celle d'un extrémiste. C'est pourquoi, prenant tous les risques, puisque j'accepte de me placer entre l'enclume et le marteau, je voudrais essayer de faire entendre à cette tribune, dans la mesure où l'on voudra bien la considérer comme telle, la voix d'un homme de bonne volonté qui souffre atrocement en voyant dans quel état se trouve son pays d'origine, et dont le seul souci est d'apporter, en toute bonne foi et en toute honnêteté, sa contribution à la solution d'un problème angoissant.

J'ai écouté hier, monsieur le ministre de l'intérieur, votre intervention avec une attention soutenue et j'en ai retenu les points principaux suivants.

Vous nous avez parlé du rétablissement de l'ordre, qui s'impose en première urgence. Je suis d'accord et je l'ai dit bien souvent: on ne peut rien construire de valable et de durable dans le désordre et dans le sang.

Je considère ce problème comme étant de votre ressort et de celui de votre collègue de la défense nationale.

Je ne suis qu'un modeste chef de bataillon de réserve et il me manque encore de trop nombreuses promotions pour pouvoir critiquer partout votre action militaire et désobéir impunément. Mais en tant que civil, voire même comme député, je me permets de vous conseiller d'aller vite, très vite.

Chaque minute qui passe représente du sang qui coule et ce sang est français. Il faut donc l'épargner.

On a beaucoup parlé de la répression. J'ai déjà dit plusieurs fois à cette tribune ce que j'en pensais; cependant je supplie mes collègues dont les seules interventions ne sont qu'une longue énumération de sévices mis au passif des forces de l'ordre, et que je réprouve, de ne pas oublier que des actes abominables sont également accomplis de l'autre côté.

J'ai reçu des photographies qui sont des témoignages aussi vrais que tragiques et qu'on ne peut pas regarder sans horreur, mais je me demande s'il est de l'intérêt véritable de l'Algérie de mettre face à face des tableaux horribles qui ne peuvent que creuser chaque jour davantage le fossé qui nous sépare et retarder le moment tant attendu de la paix dans une conciliation définitive.

Notre but devrait être de rétablir un climat et une atmosphère au milieu desquels il serait certainement plus facile de parler de réformes.

Quelles sont celles que vous nous proposez, monsieur le ministre ?

Leur ensemble est limité par un cadre que vous appelez l'intégration. C'est une politique qui me plaît, car j'en ai toujours été le partisan. L'Algérie est un pays pauvre qui ne peut en aucun cas se suffire à lui-même et qui, par conséquent, doit être, sous une forme ou sous une autre, accroché à quelque chose.

Mais j'ai déjà expliqué bien des fois que cette pauvreté n'était pas une pauvreté en soi. Elle est due au décalage constant qui existe entre sa production, son rendement économique et sa démographie. Chaque jours, six cents naissances nouvelles nous placent devant un problème insoluble parce que nous sommes un pays sous-développé.

Toutes les fois que nous avons cherché à améliorer notre sort, nous nous sommes heurtés à des difficultés insurmontables parce que notre budget est constamment à bout de souffle: 120 milliards de francs pour près de 10 millions d'habitants. Il nous faut donc emprunter, emprunter sans cesse.

Chaque année, les parlementaires algériens et leurs collègues de l'Assemblée algérienne rééditent avec votre ministère et celui des finances cette scène, couleur locale, que nous connaissons bien: nous voudrions 100 milliards. On nous en offre 30 et nous transigeons à 50. Les marchands de tapis ne sont pas tous chez nous.

Lorsqu'une production maraîchère est à son apogée et que nous espérons des exportations vers la métropole, exportations devenues enfin rentables, nous apprenons que des marchés ont été conclus avec d'autres puissances, nous mettant d'emblée en état d'infériorité et nous conservons nos produits.

Sur ce sujet bien précis, j'ai reçu ce matin même une lettre du syndicat des producteurs d'agrumes du département d'Alger m'indiquant que les besoins du marché français en agrumes étaient estimés à 600.000 tonnes au maximum. Sur ce tonnage, l'Afrique du Nord est susceptible de fournir 432.000 tonnes. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que ces apports devraient bénéficier de la priorité sur le marché national ? Or, il est question d'admettre en provenance de l'étranger 219.000 tonnes, c'est-à-dire la moitié de ce que nous pourrions fournir.

Nous serons donc battus une fois encore sur les marchés, par suite de l'inégalité des charges qui existent entre les exportations algériennes et espagnoles, par exemple, et l'Espagne, par son attitude au Maroc, mérite bien cette générosité de notre part.

Lorsque nous envisageons la construction d'une usine, il nous faut l'autorisation des consortiums métropolitains et, si elle a été déjà construite, elle se trouve devant une concurrence telle que nous devons la fermer.

Aussi sommes-nous, et de loin, le meilleur client de la métropole puisqu'elle nous oblige à être notre plus important fournisseur.

En 1954, sur un total de 218 milliards que l'Algérie a importés, 172 milliards de francs proviennent de la métropole, c'est-à-dire 79 p. 100 du commerce d'importation de l'Algérie. Aussi notre balance commerciale est-elle en déficit de 70 milliards.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait souhaitable qu'une intégration économique bien comprise nous permît de transformer une partie de ces 70 milliards en salaires et allocations de toute nature ?

Il est vrai que cela n'arrangerait pas les affaires de certains industriels qui observent les événements d'Afrique du Nord avec une optique curieuse. J'ai pu lire, en effet, tout récemment un article dont le titre résume toute la question: « L'industrie française perdra-t-elle 25 millions de clients nord-africains ? » C'est une sentimentalité qui en vaut une autre, mais vous me permettrez de dire que des titres comme ceux-là nous confirment dans l'idée que nous vivons encore sous le régime d'un pacte colonial.

L'intégration est-elle susceptible d'apporter un remède à tous ces maux ? Je réponds: oui, sans équivoque possible. Mais il s'agit de bien s'entendre sur la définition de ce terme, car celle que vous nous en avez donnée hier ne m'a pas tellement convaincu. Je sais, d'ailleurs, que vos services ont consulté différents dictionnaires pour trouver une définition acceptable. Il faut donc croire que leurs recherches ont été vaines.

Vous nous avez dit: intégration, cela signifie que l'Algérie fait partie intégrante de la France et que cela représentait non seulement une promesse, mais un engagement solennel, tel qu'il se trouve en somme défini dans les articles 1 et 2 du statut organique de l'Algérie.

Voyons un peu. L'article 1 — on l'a lu déjà à plusieurs reprises à cette tribune depuis le commencement de ce débat — dispose que « l'Algérie constitue un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière définie par les articles ci-après ».

Donc, cet article et ceux qui le suivent ouvrent la porte, non pas à l'intégration, mais au nationalisme. Comment peut-on concevoir, en effet, trois départements français qui sont dotés d'une assemblée à pouvoirs législatifs certes limités, mais représentative d'un ensemble de populations différentes et qui ont, de plus, une monnaie particulière et une autonomie financière ? Il suffit de donner à cette assemblée le pouvoir de désigner un gouvernement, composé exclusivement d'Algériens, pour pouvoir proclamer la naissance d'un Etat algérien.

C'est très exactement la thèse des nationalistes et si ces derniers acceptaient de se rattacher à la métropole par des liens qui resteraient à définir, nous arriverions tout naturellement au fédéralisme.

Pouvons-nous accepter cela ? En toute loyauté, je réponds: non, car que représenterait un Etat algérien absolument incapable de vivre, puisque ne pouvant même pas nourrir sa population ?

Comment pourrait-il entreprendre ce renouveau économique et social indispensable à son développement ? Ou bien alors, il se fédérerait tout de suite avec la métropole, mais à la condi-

tion que celle-ci subvienne à tous ses besoins et finance tous ses travaux, sans aucune garantie, d'ailleurs, de continuité, dans le cadre de l'Union française.

C'est pourquoi je pense que la formule de l'intégration est la seule proposable, la seule souhaitable. C'est peut-être d'ailleurs pour limiter cette évolution que le statut a proclamé l'égalité effective entre tous les citoyens français d'Algérie en leur accordant sans distinction d'origine, de race, de langue, de religion, tous les droits attachés à cette qualité de citoyen français.

Je voudrais, en passant, observer que ce n'est pas la première fois que l'on accorde à nos compatriotes cette citoyenneté. Dans le passé et à plusieurs reprises, on avait tenté de la leur donner.

Déjà, l'ordonnance de Charles X impliquait l'annexion pure et simple de l'Algérie qui devenait ainsi française et, par définition, ses habitants aussi.

Une deuxième fois, le *senatus consulte* de Napoléon III disposait que les Musulmans sont Français de droit mais qu'ils continueraient à être régis par leurs us et coutumes. Napoléon III prétendait ainsi devenir empereur des Français et roi des Arabes.

Pour la troisième fois, on reconnut cette citoyenneté le 4 février 1919 à la suite du dépôt d'une proposition de loi signée par Georges Leygues et Georges Clemenceau, en récompense des services exceptionnels rendus par les tirailleurs pendant la grande guerre. Le rapporteur de cette proposition était, je crois, M. Marius Moutet.

L'ordonnance du 7 mars 1944 du général de Gaulle accordait, pour la quatrième fois, cette même citoyenneté aux Musulmans d'Algérie.

Enfin, pour la cinquième fois — et, souhaitons-le, pour la dernière fois — le statut organique devenait une confirmation d'un état de fait existant depuis déjà presque cent années.

Il nous faut donc rattraper un siècle de retard par une intégration qui soit financière, économique, sociale et politique.

Vous nous avez parlé, monsieur le ministre, de la commission Maspetiol. Je sais que ce groupe d'études a d'abord constaté « qu'il serait vain de chercher à doter l'Algérie de finances publiques saines si son économie devait se stabiliser à son niveau actuel puisque les besoins auxquels il importe de faire face se révèlent à la fois impérieux, à la mesure du retard qu'il importe de combler, et croissants, de par l'évolution démographique de ce pays ».

Ce passage reconnaît donc une insuffisance financière, doublée d'un retard regrettable. Aussi est-ce sur ce point que je voudrais vous poser une première question, monsieur le ministre: le Gouvernement est-il décidé, mais franchement décidé, à entendre par intégration celle qui se ferait sur le plan économique et qui consisterait à donner les crédits nécessaires pour une industrialisation de l'Algérie avec tout ce que peut comporter un pareil système: construction d'usines, chaînes de montage, et son complément indispensable: écoles techniques, écoles d'apprentissage, formation des ouvriers spécialistes et des cadres ?

Car il est un drame qu'il faut signaler. Nous avons près de quatre millions de jeunes au-dessous de vingt ans. C'est un drame — alors que cela devrait être toute notre espérance — parce que nous ne pouvons pas les instruire et les employer. Industrialiser l'Algérie, cela consiste à investir des capitaux énormes. Le pourrez-vous, sachant, de surcroît, qu'ils ne rapporteront qu'un intérêt moral ?

Sur le plan agricole, un effort aussi considérable vous attend. Je rappelle que, sur 220 millions d'hectares, un peu plus de cinq sont cultivés et que, chaque année, l'érosion enlève implacablement 37.000 hectares.

Ma deuxième question, monsieur le ministre, sera donc la suivante: l'intégration représente-t-elle un effort financier agricole suffisant pour que tous nos paysans et tous nos fellahs puissent cultiver une terre qui leur appartienne et qui leur permette de vivre ?

Vous avez parlé de la suppression du rhamassat; bien sûr, il y a sur ce point des abus qu'il faut supprimer. Mais je puis vous assurer que ce n'est pas là l'objet principal d'une politique agricole. Le rhamassat s'inscrit à la suite, dans toute une série d'abus plus ou moins tolérés. Ce ne peut être qu'un petit paragraphe dans une longue liste de réformes.

L'intégration doit se poser aussi sur le plan financier. Comment la concevez-vous ? Ce sera là ma troisième question. Avez-vous l'intention d'uniformiser nos deux monnaies, de supprimer la Banque de l'Algérie, de créer une sorte de caisse commune alimentée par l'Algérie et par la métropole ? Notre budget sera-t-il discuté à Paris ou à Alger ?

Voici une quatrième question — je m'en excuse, monsieur le ministre, mais nous voulons absolument savoir sur quel chemin vous nous conduisez: avez-vous pensé à l'intégration administrative ? Comptez-vous supprimer le gouvernement général et son gouverneur et rattacher purement et simplement ses différents services aux ministères correspondants ?

Ce sont des points sur lesquels il est bon d'être éclairé, d'autant plus que je ne pense pas une seconde que vous ayez lancé ce mot d'« intégration » sans en prévoir toutes les conséquences.

Reste l'intégration sociale. C'est, à mon avis, le point le plus important avec l'intégration économique, tous deux d'ailleurs étant si intimement liés qu'ils sont inséparables.

Sur le plan social, l'Algérie est en retard. C'est peut-être ce qui choque le plus tous ceux qui viennent chez nous. Que de fois ai-je signalé à cette tribune la disparité choquante qui existe entre nos travailleurs et ceux de la métropole ! La misère, la grande misère existe chez nous. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas le reconnaître. Elle existe dans les villes, près des villes et dans les campagnes. Il suffit de parcourir ce grand pays pour s'en rendre compte.

Combien de chômeurs peut-on dénombrer ? On cite des chiffres qui dépassent le million. Les allocations familiales ne sont pas uniformément données et la sécurité sociale ne couvre pas tout le monde de ses bienfaits.

Sommes-nous responsables de cet état de choses ? Certainement pas, car, je l'ai dit bien souvent à cette tribune, on ne peut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

Lorsqu'un petit céréaliculteur de l'Algérie récolte une moyenne de sept ou huit quintaux à l'hectare, pour des frais plus élevés à cause d'une main-d'œuvre plus nombreuse, pouvez-vous lui demander d'attribuer des allocations familiales ?

Nombre de petits colons n'ont pas, chez nous, un sort plus heureux que celui d'un petit fellah. Leur endettement s'accroît d'année en année. De petits villages sur les hauts plateaux disparaissent. On déserte les campagnes. C'est un problème des plus angoissants qui se pose. Il frappe tout le monde, car il convient de souligner que, s'il y a en Algérie de gros propriétaires terriens, il en existe aussi dans la métropole, que je sache.

La répartition des terres peut se schématiser de la façon suivante selon les dernières statistiques:

Propriétés de moins de 10 hectares: propriétaires d'origine musulmane, 438.483; propriétaires d'origine européenne, 7.432.

Propriétés de plus de 10 hectares: propriétaires d'origine musulmane, 192.949; propriétaires d'origine européenne, 14.605.

On peut donc dire que le brassage de nos populations dans la pauvreté est réalisé depuis longtemps.

J'arrive donc tout naturellement, monsieur le ministre, à ma cinquième question: quelle politique d'intégration sociale comptez-vous suivre en Algérie, de telle façon que toutes nos populations — je dis bien: toutes nos populations — puissent bénéficier de tous les avantages sociaux, étant entendu, je crois j'avoir démontré aussi bien dans cette intervention que dans celles qui ont pu la précéder, qu'il ne saurait être question de ruiner définitivement nos petits cultivateurs et qu'une augmentation de nos impôts ne peut être envisagée dans notre état économique actuel ?

Enfin, sixième et dernière question: vers quel but précis comptez-vous nous amener en instituant une intégration politique ?

Vous nous avez annoncé l'augmentation du nombre des départements et des arrondissements. Avez-vous l'intention de modifier la représentation parlementaire ? J'engiobe dans ce vocable l'assemblée algérienne.

Vous nous avez enfin déclaré, monsieur le ministre, qu'il ne saurait être question de trouver actuellement des interlocuteurs valables en Algérie. Je ne suis pas d'accord. Ils sont plus de huit millions, les interlocuteurs valables qui attendent des réformes qui soient de vraies réformes.

On attribue à la non-application intégrale du statut tous les maux dont nous souffrons. Regardons de plus près.

Les seules dispositions, applicables à terme, sont les suivantes:

Droit de vote des femmes musulmanes: cela donnera-t-il du travail aux chômeurs ?

Suppression des territoires du sud: cela donnera-t-il un nombre suffisant d'écoles pour une scolarisation totale ?

Suppression des communes mixtes: cela résoudra-t-il le problème de l'habitat ?

Indépendance du culte musulman: cela donnera-t-il des vêtements à ceux qui ont froid ?

Enfin, égalité de la langue arabe et de la langue française: cela donnera-t-il du pain à ceux qui ont faim ?

J'aurais souhaité, avant de quitter cette tribune, pouvoir trouver les mots qui peuvent convaincre. M'adressant à mes collègues du deuxième collège, je voudrais leur dire qu'ils ont un grand rôle à jouer, quoi qu'ils pensent. Représentant des populations qu'ils connaissent bien et si vraiment, dans le

fond de leur cœur, ils pensent que l'on peut faire confiance à la France, c'est à eux d'aller le dire partout et de faire entendre raison à ceux qui voudraient se séparer de nous. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à gauche.*)

L'ensemble de nos populations est simple, très simple; il est capable, sur le plan sentimental, de la réceptivité la plus vive, à la seule condition qu'une promesse faite soit une promesse tenue. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ai vécu toute ma vie dans leurs milieux; je les ai constamment fréquentés: à l'école communale, au lycée de Constantine, à la caserne et aux facultés, suivant, par conséquent, pas à pas, la formation de ces élites que nous n'avons pas toujours mises à leurs vraies places.

Et puis, je les ai commandés. Quelle vaillance! Quelle endurance! Quel courage! Quel amour du sacrifice!

Déjà en 1870, en 1914-1918, n'ont-ils pas été toujours à nos côtés, écrivant avec nous, en vrais Français qu'ils sont, les plus belles pages de notre histoire ?

Et en 1939-1945, ne les a-t-on pas vus partout ? En Tunisie, en Corse, à l'île d'Elbe, en Italie ? Délivrant le Midi de la France, qui aurait pu les empêcher de foncer dans la vallée du Rhône, de libérer l'Alsace et la Lorraine, de franchir le Rhin et de recevoir enfin la suprême récompense, le 8 mai 1945, d'envoyer dans le ciel d'un ennemi à genoux, les trois couleurs de notre patrie ? (*Applaudissements.*)

Je persiste à croire qu'un pays qui est fier d'avoir de tels hommes, est un pays sauvé.

C'est pourquoi j'ai foi en l'Algérie. Elle restera française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Rabier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Maurice Rabier. Mesdames, messieurs, la rébellion sévit en Algérie où la situation est très grave.

Si tous les départements ne sont pas également touchés par le vent de révolte qui souffle, on peut le dire, de partout, du feu couve sous les cendres. Soutenir le contraire, c'est se mentir à soi-même.

Nous avons, de cette tribune même, donné les raisons du mécontentement.

Sans négliger l'appui que les rebelles prennent à l'étranger, nous avons indiqué fort clairement que le mal était à l'intérieur.

Nous n'avons jamais pensé qu'il était négligeable de mener, ici et là, telle action diplomatique pour obtenir que se calment au moins les campagnes de fausses nouvelles et les appels au meurtre.

Mais nous avons toujours insisté sur le caractère interne du mal.

S'il n'était pas non plus négligeable que soit dénoncée l'action grossière de ceux qui ne voient pas la poutre qu'ils ont dans l'œil, il était essentiel de faire une analyse saine, directe et objective, des causes du mécontentement des musulmans algériens.

Pour notre part, nous l'avons faite avec une constante intention, celle de guérir le mal et de ramener la paix entre les hommes en Algérie.

Qui pourrait dire, dans cette enceinte, que, parlant au nom du groupe socialiste, j'aie négligé une seule fois de mettre le Parlement en garde contre les dangers qui menaçaient ?

Chaque fois, au risque même de nous répéter, nous vous avons donné les raisons essentielles de ce mécontentement:

Sur le plan politique, inapplication du statut de l'Algérie, statut qui constitue, à nos yeux, un engagement formel de la France à l'égard des populations autochtones;

Sur le plan social, salaires bas, chômage, non-emploi provenant à la fois de la poussée démographique et d'un manque d'industries locales;

Sur le plan économique, maintien du pacte colonial qui fait de l'Algérie un pays essentiellement peuplé de clients des industries métropolitaines.

Il y a huit ans, ici, nous élaborions un statut. Bien que l'ayant beaucoup critiqué, les Musulmans l'acceptaient comme un moyen de gagner la véritable citoyenneté.

Léon Blum pensait que ce statut apporterait des progrès réels mais, précisait-il, à condition qu'il soit appliqué en pleine loyauté et en toute confiance.

Or, ce statut n'est pas appliqué pour l'essentiel de son contenu.

L'assemblée algérienne, au moins pour le deuxième collège — je m'excuse de cette déclaration — ne représente pas l'opinion musulmane.

D'autre part, les réformes essentielles que contenait le statut n'ont pas été appliquées.

Qui s'étonnera qu'ainsi se soit envolée la confiance des populations? Qui s'étonnera que la méfiance, puis le ressentiment soient nés après ces atermoiements et cette évidente mauvaise volonté?

Nous l'avons dit, le pire en politique n'est pas de ne pas donner, mais de promettre et de ne point donner. (*Applaudissements à gauche.*)

Ainsi, mesdames, messieurs, aujourd'hui tout paraît être remis en cause. Ceux qui avaient combattu le statut, et beaucoup se souviennent même de l'acharnement qu'ils y mirent, trouvent l'occasion d'une revanche, déclarant que personne ne veut plus de ce système et prenant acte de ce que les musulmans eux-mêmes, selon eux, n'en veulent plus, ils proposent autre chose: l'intégration, et le Gouvernement emboîte le pas.

Nous en sommes, bien entendu, à nous demander ce que ce mot veut dire et nous nous garderons bien de faire la guerre à des mots, mais il faut chasser l'équivoque de partout où elle pourrait se loger. Nous n'avons pas le droit d'ouvrir une nouvelle ère de dupes.

A entendre les déclarations officielles, il apparaîtrait que l'on voulût s'y livrer à un nivellement par le haut, ou pour mieux s'exprimer, qu'on préconiserait une politique qui tendrait à donner aux Algériens le même équipement politique, économique et social.

L'essentiel pour nous étant qu'il ne faut pas faire de promesses en l'air, nous précisons que nous sommes partisans d'un nivellement social, par exemple, en vertu duquel sur une courte période et, par trois paliers, les salaires, les avantages sociaux et familiaux deviendraient, en Algérie, identiques à ceux pratiqués dans la métropole.

Il serait, bien entendu, de bonne politique pour le Gouvernement de s'occuper des répercussions sur la situation des employeurs, mais cela ce serait la politique du Gouvernement. Les salariés, les mères de famille, les vieux et les vieilles, les incurables et les aveugles que l'on a encore jusqu'ici oubliés, n'hésiteront pas une minute à donner leur acquiescement à une telle politique.

Messieurs du Gouvernement, vous qui cherchez des amis en Algérie, je vous assure qu'avec de telles mesures vous feriez de belles conquêtes et qu'ainsi vous pourriez faire mieux aimer la France là-bas.

Est-ce que pour autant l'ensemble du problème serait réglé ? On a beau nier que le problème politique n'est pas posé — on l'entend dire partout dans cette Assemblée — cela ne change rien à la réalité des faits.

Nous affirmons, quant à nous, que ce problème est posé conjointement avec les autres et avec la même acuité.

Croyez-vous que pour les régler il suffirait, par exemple, de tourner le dos au statut et de répudier la politique qu'il préconise, qui est celle d'une décentralisation économique et d'une complète autonomie de gestion ?

Le mal, dans cette affaire, est que la France apparaît alors comme un pays sans doctrine et sans politique à longue échéance.

Abandonner le statut serait une volte-face que les peuples d'outre-mer ne comprendraient pas eux-mêmes. A ceux qui, pour justifier cette répudiation insensée proclament que cette solution est dépassée, nous disons encore que le statut n'a jamais été appliqué et qu'il doit l'être dans des délais solennellement précisés. (*Applaudissements à gauche.*) Cela n'empêche pas d'ailleurs qu'il ne puisse être envisagé de perfectionner le système, de l'aménager, de le rendre plus efficace et aussi, nous le disons avec netteté, plus libéral.

Nous affirmons que la voie que nous avons tracée pour l'Algérie en 1947 l'a été en conformité avec les principes énoncés dans notre Constitution et que personne ne comprendrait ni chez les peuples d'outre-mer, ni à l'étranger et aussi dans l'opinion publique métropolitaine que nous fassions fi de nos engagements si solennellement inscrits.

Mais qu'est-ce que l'intégration politique ? C'est sans doute l'incorporation de l'Algérie scée en de multiples départements dans l'ensemble métropolitain, c'est le collège unique, c'est la proportionnalité de représentation au Parlement entre ces départements et les départements métropolitains, c'est la disparition des services du gouvernement général de l'Algérie, c'est la disparition de l'assemblée algérienne.

Il faut dire la vérité et surtout ne pas mentir par omission. Est-ce au fond ce que vous voulez, monsieur le ministre de l'intérieur ? Alors dites-le, dites-le fort nettement, fixez des termes et ne trichons plus.

Cependant, nous notons que la plupart de ceux qui réclament l'intégration répudient le collège unique. De plus le système qu'ils préconisent, même lorsqu'ils précisent avec une prudence qui nous rend très méfiants que cela se fera très progressivement, nous amène inéluctablement vers un Parlement où les autochtones auront la majorité.

Les métropolitains le veulent-ils ? Qu'ils le disent franchement ou alors qu'ils disent non moins franchement que cela se fera progressivement dans un siècle, deux siècles, trois siècles et alors, évidemment, nous leur recommanderions d'être sérieux,

Quand ils parlent de suppression du gouvernement général, ils risquent d'obtenir des acquiescements de la part des Algériens qui ont l'habitude de tempêter et avec juste raison contre un appareil administratif impotent. Mais ceux-ci ne demanderont pas la suppression de services algériens qui seraient efficaces, essentiellement décentralisés, fonctionnant à demeure, démocratisés et connaissant parfaitement les besoins du pays.

Avant que les Algériens se trouvent placés à deux mille kilomètres de leurs services spécialisés, nous leur recommanderons d'entendre les plaintes des habitants des départements d'outre-mer et même, je le dis sans ironie, de ceux de la Corse.

L'essentiel, chacun l'a bien compris, est de se mettre d'accord sur un contenu réel de programme et de ne pas engager une polémique stérile sur des définitions.

Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas donner la part trop belle aux habiles ou aux astucieux. Il nous apparaît que le Gouvernement veut s'en tenir à un train de réformes qui visent notamment à traiter du problème de la propriété agraire, de la réforme du crédit agricole, de la décentralisation administrative, et à celui de l'application du statut.

Nous sommes, quant à nous, décidés à examiner avec le plus grand soin les projets qui nous seront présentés, souhaitons-le, dans les meilleurs délais, ce qui ne m'empêchera pas de faire « *pour* » quelques remarques.

Il faut que ces projets soient suivis de bien d'autres projets, car ce train est très court, et il faut aussi que tous les projets présentés soient sérieux. Par exemple, celui sur le Khamessa me rappelle un peu la fable « Les animaux malades de la peste ». On parle toujours de la grande misère des fellahs et, à travers ce projet, ne risquerions-nous pas de les rendre responsables de la misère des khamès ?

Les khamès, je le rappelle en passant, ont une revendication essentielle, monsieur le ministre de l'intérieur, celle de voir s'améliorer le sort des ouvriers agricoles et de se voir ensuite assimiler à eux.

Mes remarques pourraient aussi porter sur la réforme administrative. Nous constatons que ce pays est insuffisamment administré. L'exemple des communes mixtes peuplées comme plusieurs départements métropolitains a été cité à la tribune de cette Assemblée par de nombreux orateurs dans de précédents débats et même, si j'ai bonne mémoire, au cours de celui-ci.

La masse rurale des musulmans n'a ainsi pas connu dans ses profondeurs les bienfaits de la vie moderne et les avantages, matériels au moins, qu'elle peut prodiguer. Ces populations ont de mauvaises routes d'accès à leurs agglomérations, elles n'ont souvent pas d'eau, pas d'électricité, pas de téléphone et elles doivent faire quelquefois trente ou quarante kilomètres pour payer leurs impôts.

Cela tient à ce que la France, il faut le dire parce que c'est la vérité, et sans méchanceté, s'est occupée jusqu'à maintenant d'administrer les villes et les villages et qu'elle a par trop, sans doute, négligé l'administration des douars.

Or, le Gouvernement vient de promouvoir, monsieur le ministre de l'intérieur, une politique de décentralisation administrative. Vous avez créé de nouveaux arrondissements et vous allez en créer d'autres, nous avez-vous dit.

J'ai l'impression que la décentralisation la plus importante, celle de l'arrondissement que vous avez amorcée, vous ne la faites pas en partant de la notion primordiale pour nous qui est celle de l'importance de la population rurale musulmane, mais vous partez surtout de la notion de l'importance de la population urbaine ou semi-urbaine.

Vous tenez ainsi compte d'une notion qui n'est pas, selon nous, essentielle et vous avez trop tendance à créer des résidences pour les sous-préfets alors que nous préférerions l'installation de véritables postes de travail, d'action administrative efficace, de pénétration humaine, postes que vous placeriez — je regrette de le dire — même si le centre choisi était modeste, comme pivot de l'action sociale et humaine au milieu de fortes agglomérations musulmanes.

Vous réaliseriez ainsi une intégration intelligente et nous marquerions notre accord total. (*Applaudissements à gauche.*) Ne vous engagez surtout pas dans la voie des réformes avec le complexe de la défiance ou de la crainte car ce complexe vous commanderait de ruser et de tricher et vous échoueriez constamment dans vos entreprises. Ne nommez plus les systèmes mais construisez-les. Continuez sur le chemin du statut. Apurez l'arriéré en faisant une assemblée algérienne régénérée par le libre choix des populations. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Donnez du travail, c'est-à-dire de l'espoir aux jeunes, du bien être, c'est-à-dire un regain de courage aux autres, de la liberté à ceux que vous avez fabriqués, avec nous sans doute, à votre image. Et surtout tenez toujours les promesses de la France.

Je veux encore ajouter quelques considérations. La vérité, c'est que vous avez refusé l'assimilation quand nous-mêmes, avec les musulmans, l'avons réclamée. (*Applaudissements à gauche.*) Vous l'avez refusée pour les raisons politiques que j'invoquais tout à l'heure mais aussi pour d'autres raisons, je dois vous le dire très franchement, parce que vous avez pesé le pour et le contre, parce que vous avez pensé que vous n'arriveriez pas à digérer l'Islam.

Faites votre *mea culpa*, analysez vos sentiments et vous constaterez que la question religieuse était dans vos préoccupations essentielles. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez ensuite imaginé la solution du mariage mixte en métropole et vous avez échoué. Vous avez échoué quant au nombre de ces unions mixtes parce que votre ambition était de tout ramener à vous, de remouler des esprits. La solution n'est pas là. La solution est beaucoup plus humaine.

Permettez à ceux d'Algérie dont vous avez tant besoin dans vos chantiers et dans vos industries et dont vous pourriez, si vous le vouliez, avoir besoin partout ailleurs et à tous les échelons bientôt, de mener une vie familiale saine en amenant leur épouse et leur famille sur les lieux où ils sont occupés. (*Applaudissements à gauche.*)

Alors, mesdames, messieurs, vous serez surpris de la façon dont ce peuple grimpe à l'échelle du progrès et de la civilisation. Cela n'est pas de l'assimilation, c'est de la cohabitation dans l'amitié, dans la tolérance et dans le véritable progrès sociale et c'est ce que nous préconisons.

Pour tous les autres, pour ceux qui vivent en Algérie, augmentez leur niveau de vie, rendez plus décentes leurs conditions de travail, rendez-vous comptables de leurs droits sans parcimonie, sans tricherie, sans arrière-pensée. Alors vous assisterez à ce miracle de l'amitié recouvrée. Il n'y aura plus de querelles entre les races.

Si, au contraire, vous continuez à laisser un peuple dans la situation diminuée où il est, il se tournera toujours avec ressentiment et avec envie vers celui qui mène une vie plus décente que la sienne. La sécurité pour les Européens d'Algérie, vous allez la retrouver si vous créez les conditions matérielles et sociales de l'égalité entre les fractions par le nivellement au sommet.

A part les grands maîtres de la politique algérienne, la multitude européenne ne demande qu'à se soumettre à une politique qui lui permette de vivre en paix dans l'amitié avec les Musulmans. C'est la mauvaise politique pratiquée jusqu'ici qui l'a placée dans l'insécurité dans laquelle elle se trouve présentement.

Les Européens savent que nous ne les abandonnons pas. Comment pourrions-nous les abandonner, comme nous n'abandonnons pas d'ailleurs, et je le souligne avec force, l'ensemble des Musulmans de toutes tendances politiques mais qui repoussent avec nous la terreur et le crime ? (*Applaudissements à gauche.*)

Nous demandons aux populations européennes et aussi aux populations musulmanes de chasser les mauvais bergers qui ont creusé un fossé entre elles.

Au Gouvernement, nous disons avec conviction que la force ne réglera rien en Algérie. Elle doit y être employée contre les seuls combattants armés qui font front aux gardiens de l'ordre républicain. La loi doit être appliquée à tous, rien que la loi.

Vous pourriez aujourd'hui me maudire de tenir un tel langage, vous regretteriez demain de l'avoir fait. J'entends qu'il est plus difficile et plus long dans le temps d'agir ainsi pour calmer l'émeute, mais il ne peut y avoir une autre façon d'agir. Vous en avez d'ailleurs fait la preuve cruelle et je ne veux pas insister à ce sujet.

Monsieur le président du conseil et monsieur le ministre de l'intérieur, nous attendons avec impatience et aussi avec angoisse des déclarations plus précises et plus formelles de votre part et qui soient en mesure de nous rassurer. Notre jugement sera sévère, mais juste. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Sid-Cara.

M. Cherif Sid-Cara. Mesdames, messieurs, je crois nécessaire dans ce débat de préciser la position très nette prise par les élus du deuxième collège du département d'Oran en présence de certaine motion qui a prétendu vouloir exprimer l'opinion de tous les élus musulmans d'Algérie et engager par là même l'avenir de notre province.

Notre position est sans compromis et sans réticence. Pour nous, l'Algérie est française et fait partie de la République française, une et indivisible. C'est justement parce que cette position est entière, loyale qu'il serait intolérable pour nous qu'elle puisse donner lieu à interprétation ou équivoque.

Il est indéniable que l'Algérie traverse dans sa croissance au sein de la communauté nationale une crise très grave. Cette crise est profonde parce qu'elle touche à la fois aux domaines démographique, politique, économique, social et administratif.

Devant cette complexité, il faut se garder de toute improvisation. Il ne faut surtout pas, dans des moments de précipitation, improviser des remèdes, improviser une terminologie.

La langue française est une langue trop précise pour que nous osions enfermer un problème aussi complexe, aussi débordant que le problème algérien dans le moule étroit d'un terme unique. Où sont les mots dont nous avons tenté l'usage: assimilation, association, rattachement ?

Le principe qui doit être rescellé aujourd'hui devant nous et devant le monde est celui d'une unité totale dans une nation unique. Mais, là aussi, il faut avoir la prudence des mots.

Trop de gens s'imaginent encore que l'unité c'est l'uniformité. Beaucoup d'autres — encore plus audacieux — pensent que l'unité et l'uniformité signifient tout simplement l'immobilité.

Notre position, mes chers collègues, est bien différente. Je crois que tous ceux qui se sont associés à notre tendance pour crier leur union avec la France, dans la France, estiment que cette unité ne peut être nullement altérée ou dénaturée par des formules de diversité et d'adaptation.

Cette unité peut parfaitement se développer dans le respect des particularismes locaux, religieux ou coutumiers, et faire la part des originalités et des traditions. Cette unité demeure, cependant, pour nous, un idéal qu'on ne peut atteindre qu'en marchant.

Les Français ont-ils oublié l'histoire cheminante et trébuchante à travers les siècles de l'unification de leur provinces continentales et les nombreux combats qui ont marqué ces étapes ? (*Applaudissements à droite.*)

Ont-ils oublié le duc de Bourgogne, la Bretagne, la Rochelle, les Albigeois ? Et si certains ont besoin de consolation, qu'ils se tournent vers les puissances étrangères. L'Angleterre et l'Amérique n'ont-elles pas leur Afrique du Nord avec l'Eire et Porto-Rico ?

Je dois préciser aussi qu'on ne doit pas voir dans l'attitude des élus du deuxième collège d'Oran et dans notre proclamation l'octroi d'un satisfecit à l'état de choses actuel.

Nous voulons certes rester Français et le devenir plus encore. Mais nous ne voulons plus nous affliger de voir sur les bancs des écoles d'Algérie un nombre d'enfants sans commune mesure avec celui de leurs petits camarades de la rue.

Nous ne voulons plus déplorer de compter dans nos établissements d'enseignement agricole, d'enseignement technique et dans nos facultés une minorité de jeunes Musulmans qui ne reflète nullement le capital intellectuel de ce vaste réservoir d'hommes.

Nous ne voulons plus croire que l'administration algérienne à tous ses échelons et tous les organismes qui y sont plus ou moins annexés ne puissent ouvrir leurs portes plus largement à la jeunesse musulmane.

Il y a des proportions qu'il faut renverser si vous voulez ouvrir les portes de l'espoir sur une perspective vraiment française.

Je n'insisterai pas à cette tribune sur des constatations aussi tristes car nous savons que des oreilles malveillantes et grossièrement indiscrètes se collent aux portes de notre pays pour épier et déformer nos discussions familiales.

Nous faisons crédit aux réformes envisagées par M. Soustelle et M. Bourgès-Maunoury.

M. Cadi Ali. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Cherif Sid-Cara. Volontiers.

M. Cadi Ali. Vous parlez, avez-vous dit, au nom des élus du département d'Oran. Or, j'ai là des dizaines de télégrammes qui m'ont été adressés par les élus de Sidi-Bel-Abbès, de Mascara, de Mostaganem, de Tlemcen, d'Inkerman, Tiaret, Frenda, Oran et qui sont en contradiction formelle avec vos déclarations. Je tiens ces télégrammes à la disposition de l'Assemblée.

M. Cherif Sid-Cara. Mon cher collègue, lors de la dernière réunion tenue à Oran, nous étions cinquante-quatre élus, conseillers généraux, délégués à l'assemblée algérienne et parlementaires. C'est l'opinion de ces élus que j'exprime.

Mme Alice Sportisse. Elus comment ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

M. Cherif Sid-Cara. Elus par les moyens que vous voudrez, mais élus quand même. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Guérard. Mieux qu'en Russie!

M. Marcel Paternot. Monsieur Cadi, c'est la diversité des opinions qui fait l'intérêt de la discussion.

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

M. Cherif Sid-Cara. Vous avez fait état, mon cher collègue, de télégrammes qui émanent d'un certain nombre de conseillers municipaux du département d'Oran.

Quelques-uns d'entre eux sont peut-être d'une tendance contraire à la nôtre, mais moi j'exprime l'opinion de tous les grands élus du département d'Oran depuis les conseillers généraux jusqu'aux parlementaires. (*Applaudissements à droite.*)

Si vous produisiez des télégrammes que vous avez reçus, je demanderais à M. le ministre de l'intérieur de faire état de ceux qu'il a reçus du département d'Oran et qui témoignent du loyalisme des populations musulmanes. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. René Schmitt. Vous avez donc connaissance des télégrammes reçus par le Gouvernement ?

M. Mostefa Benbahmed. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Sid-Cara ?

M. Cherif Sid-Cara. Volontiers.

M. Mostefa Benbahmed. Vous avez parlé de loyalisme; qu'entendez-vous par ce mot ?

Si vous êtes loyal, nous le sommes autant que vous.

Mais il ne s'agit pas de l'expression de ce que pense mon ami M. Sid-Cara; je lui demande ce que pense la population.

M. Roland Boscary-Monsservin. Il vous l'a dit.

M. Chérif Sid-Cara. La population d'Oran a exprimé ce qu'elle pense dans de nombreux télégrammes adressés au préfet d'Oran, au gouverneur général et au ministre de l'intérieur. Aux prochaines élections, elle exprimera le même avis et dans des élections libres, madame Sportisse. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mme Alice Sportisse. Vous riez vous-même de ce que vous dites.

M. Chérif Sid-Cara. Je ris parce que vos observations ne sont pas sérieuses.

A l'extrême gauche. Demandez son avis au préfet d'Oran.

M. Chérif Sid-Cara. Demandez donc à M. Rabier ce qu'il pense de lui.

M. Roland Boscary-Monsservin. Oui ou non est-ce le député d'Oran qui est à la tribune ?

M. le président. Monsieur Sid Cara, ne vous laissez plus interrompre! Veuillez poursuivre votre exposé.

M. Cherif Sid-Cara. Je disais donc que nous faisons crédit aux réformes envisagées par M. Soustelle et par M. Bourgès-Maunoury.

Nous souhaitons qu'elles soient mises en œuvre et qu'aussitôt se préparent une nouvelle étape, un nouveau pas en avant, un nouveau resserrement des liens entre l'Algérie et la métropole et un nouvel ajustement des plans politique, social et administratif.

Il faut avancer, c'est la loi de la nature, mais d'une façon continue et non par saccades.

Quand donc les gouvernements de la France cesseront-ils d'agir sous la pression des événements et des dangers ? Quand donc cesseront-ils de négliger l'avertissement des modérés et de les confondre avec les rétrogrades et les immobiles ? Faut-il vraiment, comme on le rappelait à cette tribune, être embrigadé dans un parti de dépendance pour être écouté ?

M. Roland Boscary-Monsservin. Très bien !

M. Cherif Sid-Cara. La solution du problème algérien, vous pouvez la trouver dans un grand nombre de petites mesures, où le spectaculaire cède le pas à l'efficace.

L'Algérie subit une crise de croissance, certes, mais aussi une crise de confiance, et la confiance ne va qu'à l'efficacité.

L'intégration est un but politique. C'est la définition, à mes yeux, d'un idéal qui répond à notre sentiment profond. Mais l'intégration doit dépasser les raisons sentimentales. Elle doit être la définition d'une tâche et être elle-même un travail à accomplir.

Il faut que sorte de ce débat autre chose qu'une philosophie de l'avenir.

C'est pour réaliser sans défaillance et dans une persévérante continuité un programme financier, social, administratif, axé sur une efficacité immédiate et fondé sur une totale loyauté que mes amis et moi nous appuierons le Gouvernement. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Moatti.

M. René Moatti. Mes chers collègues, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Assemblée, c'est la première fois que je viens exprimer, de la tribune, mon sentiment dans un débat.

Le souci de connaître cette maison et ses habitudes légitima d'abord ma réserve. Par la suite, en désaccord avec mes amis politiques sur la politique qu'il convenait de suivre en Tunisie, puis sur leur participation dans les différents gouvernements,

enfin, sur l'angoissant problème de la paix en Indochine, je répugnais à laisser donner à nos divergences l'apparence d'un conflit de personnes.

Devenu depuis député non inscrit à un groupe et, par conséquent isolé, j'ai pensé que le défilé incessant à cette tribune d'orateurs n'exprimant que leur sentiment personnel était pour le moins inutile.

Mais, dans ce débat qui engage l'avenir de la terre où je suis né, où j'ai vécu jusqu'à l'âge d'homme, où, depuis plusieurs siècles, ont vécu et sont morts les membres de ma famille, où, aujourd'hui encore, ses descendants, qu'ils soient agriculteurs, ouvriers, commerçants ou fonctionnaires ont leurs foyers, il est apparu à certains de mes amis français et musulmans que je ne devais pas rester muet.

Peut-être, me permettrez-vous de rappeler d'un mot le sens profond de ce débat d'aujourd'hui. Selon l'orientation que nous saurons donner ou non à la politique africaine de la France et, plus particulièrement, à sa politique algérienne, selon les sacrifices que nous saurons consentir et la ténacité que nous apporterons à la mener à bien, nous resterons ou nous ne resterons pas en Afrique. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Selon que le visage que nous donnerons, dans les années qui viennent, à notre patrie, et, plus encore, selon l'image que s'en feront les peuples d'outre-mer, nous réussirons ou nous échouerons dans notre entreprise.

J'ai à la mémoire la première phrase d'un livre que chaque Français devrait lire et méditer:

« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspirait aussi bien que la raison. »

Cette idée du général de Gaulle d'une France à la fois forte et généreuse c'est, à mon sens, l'image qu'il nous faut redonner à notre patrie.

Or, si j'en juge par ce qui se dit depuis des années dans cette maison, certains la veulent forte mais en lui donnant, en même temps, le visage sec et froid de ceux qui veulent garder pour eux et pour eux seuls, les bienfaits dont la nature les a comblés (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*), tandis que d'autres ne la souhaitent plus que généreuse mais dans la faiblesse, comme ces prodigues qui dilapident sans réfléchir le patrimoine que leur ont légué leurs aïeux.

M. Roland Boscary-Monsservin. Très bien!

M. René Moatti. Puissions-nous retrouver — et je crois qu'il en est temps encore — la force sans laquelle il n'y a pas de raison qu'on nous respecte dans le monde et la générosité sans laquelle il n'y a pas de raison qu'on nous aime. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si nous faisons, mes chers collègues, un rapide examen des dates qui ont marqué l'évolution politique de l'Algérie, nous sommes frappés de constater que les dispositions les plus favorables ont été prises par des hommes qui se faisaient, en effet, l'idée d'une France qui serait, à la fois et en même temps, forte et généreuse.

C'est la loi de février 1919 qui permet à l'indigène algérien d'obtenir, sur sa demande, la qualité de citoyen français et qui dispose, dans son article 14, que les indigènes musulmans non citoyens sont admis, au même titre que les citoyens, aux fonctions et aux emplois publics, loi généreuse s'il en fut; elle est l'œuvre de Clemenceau et de Poincaré.

Si son application s'est heurtée aux difficultés nées du statut personnel, pourquoi ne pas dire qu'elle s'est heurtée aussi au peu de compréhension des autorités françaises locales?

Ce sont ensuite les initiatives hardies de M. Maurice Viollette, devant lequel je m'incline respectueusement (*Applaudissements à l'extrême droite, au centre et à gauche*), car son action comme gouverneur général de l'Algérie aurait pu être déterminante s'il ne s'était heurté à des féodalités d'intérêts puissants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est, le 12 décembre 1943, le discours de Constantine du général de Gaulle où il déclare:

« Ici auront été prodiguées à la France, par l'ensemble des populations, les preuves d'une fidélité à quoi l'étendue de ses propres malheurs donne un caractère décisif, qui non seulement l'émeut jusque dans ses profondeurs, mais dès à présent l'oblige — oui, l'oblige — à l'égard notamment des musulmans. »

Et c'est l'ordonnance du 7 mars 1944, qui attribue aux musulmans d'Algérie, par un acte révolutionnaire, la citoyenneté française sans s'arrêter à l'obstacle du statut personnel.

C'est par ces cheminements, grâce à l'action de ces hommes, que le Parlement fut appelé à voter, en septembre 1947, la loi portant statut organique de l'Algérie.

Ne croyons pas que les pouvoirs accordés à l'assemblée algérienne, dès 1947, soient de pure forme.

Par le droit qu'elle possède d'adapter les lois métropolitaines aux conditions locales, par l'exercice d'un pouvoir réglementaire certain, par le pouvoir qu'elle détient d'édicter une réglementation autonome dans le cadre des lois générales en vigueur, elle représente ce groupe de départements, doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière ainsi que le proclame l'article 1er du statut de l'Algérie.

Le problème est maintenant de savoir si le statut de 1947 sera appliqué loyalement, si des modifications ne doivent pas lui être apportées, conformes à l'évolution des esprits depuis tantôt dix années ou si, une fois de plus, pour le malheur de la France, les promesses les plus solennelles, les engagements les plus précis seront méconnus et s'il faudra, une fois de plus, s'entendre dire: « Rétablissez l'ordre avant de parler de réformes économiques, financières ou politiques »; comme s'il n'était pas, pour moi, d'évidence que la France doit rétablir la sécurité parce qu'elle est la France et qu'elle doit, en même temps, appliquer le statut, voire l'amender, aussi parce qu'elle est la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mais, dans le moment même où Jacques Soustelle s'y efforce, face aux réticences des uns et au fanatisme de certains autres, la réunion des élus musulmans du 26 septembre et le vote de la motion Bendjelloul vont remettre en cause l'essentiel.

Je manquerais à la règle que je me suis fixée si je ne parlais maintenant avec calme, mais avec fermeté, de ce texte singulier.

Reprenons-le dans sa partie politique: « Analysant les raisons profondes du « trouble actuel » les signataires de cette motion affirment « solennellement qu'elles sont essentiellement d'ordre politique. Ils sont ainsi conduits — disent-ils — à constater que la politique d'intégration, qui n'a jamais été appliquée, malgré les demandes réitérées des élus du deuxième collège, est actuellement dépassée. »

Je me tourne vers les parlementaires musulmans signataires de cet ordre du jour — ils savent l'amitié que je leur porte — et je leur dis: Eh quoi! Blâmer la répression aveugle, certes, réclamer une amélioration, certes, mais dans ce texte qui porte la condamnation de la France, pas un mot du terrorisme lui-même, pas un mot de la crise économique qui engendre la misère, pas un mot sur les conséquences qu'entraîne la misère et qui conduit des hommes au désespoir!

M. Cadi Ali. Monsieur Moatti, me permettez-vous de vous interrompre?

M. René Moatti. Je vous en prie.

M. Cadi Ali. Vous venez de dire que nous n'avons pas parlé dans cet ordre du jour de la crise économique et de ses conséquences.

La raison en est que ce stade est maintenant dépassé, puisque nous avons déjà eu l'occasion, au mois de février, de exposer tout le problème économique et que nous sommes, à ce sujet, intervenus à maintes reprises au sein de cette Assemblée.

M. René Moatti. Je conviens, monsieur Cadi, que nous en sommes, en effet, à un autre stade, mais je constate aussi que la motion dont je parle commence par ces mots:

« Ils tiennent tout d'abord à dénoncer et à condamner la répression aveugle qui frappe un nombre considérable d'innocents, appliquant le principe de la responsabilité collective à une population sans défense ».

Je vous le dis, en toute amitié, je vous blâme de ne pas avoir dit que la répression, pour si condamnable qu'elle soit, n'était que la conséquence du terrorisme. Voilà ce que je vous reproche, monsieur Cadi. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. Cadi Ali. Nous tournons dans un cercle vicieux...

M. René Moatti. Le dialogue ne me gêne en rien. Dans la mesure où l'Assemblée accepte que mon intervention soit transformée en un dialogue, je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient.

M. Cadi Ali. J'ai personnellement pour vous une amitié que vous connaissez et vous êtes un Algérien comme moi. C'est pourquoi je me permets de vous interrompre.

Vous considérez le problème tel qu'il se pose à un certain moment dans le temps. Vous parlez du terrorisme, mais vous oubliez les causes du terrorisme. Nous sommes — je le répète — dans un cercle vicieux.

M. René Moatti. J'y arrive, monsieur Cadi.

J'en étais à ce point de la démonstration que je veux faire devant l'Assemblée où je reprochais aux élus musulmans qui sont les amis de la France de ne pas avoir freiné cette tentative de condamnation de la France et j'exprimais le regret que leur motion n'ait pas souligné que la misère et les conditions économiques défectueuses, sur lesquelles je reviendrai, que connaît actuellement l'Algérie sont pour une part cause de l'état actuel des choses.

Mais je veux faire un autre reproche aux élus signataires de la motion. Celle-ci est du 26 septembre. Or, Jacques Soustelle s'efforçait de concilier, face à l'indifférence et aux réticences des uns et au fanatisme de certains autres, ce double aspect que doit représenter la politique de la France à la fois forte et généreuse.

Le 25 février devant l'Assemblée algérienne, il avait, docteur Bendjelloul, prononcé des phrases que vous repreniez en juillet dernier et sur lesquelles je veux aujourd'hui appeler l'attention de l'Assemblée.

Le discours de Jacques Soustelle était applaudi par l'unanimité des élus de l'Assemblée algérienne. Ni le docteur Bendjelloul, ni aucun élu du deuxième collège ne manifesta par la suite à l'égard des thèses qui y sont développées la moindre opposition. Or, que disait Jacques Soustelle ?

« La France est ici chez elle ou plutôt l'Algérie et tous ses habitants font partie intégrante de la France une et indivisible. Tous doivent savoir ici et ailleurs que la France ne quittera pas plus l'Algérie que la Provence ou la Bretagne. Quoi qu'il arrive, le destin de l'Algérie est français.

« Oui, messieurs, le destin de l'Algérie est français. Cela signifie qu'un choix a été fait par la France. Ce choix s'appelle l'intégration. »

Mme Alice Sportisse. Mais M. Soustelle, est-ce la France ?

M. René Moatti. « Sur cette route... » — poursuivait M. Jacques Soustelle — « ...nous devons nous engager sans réserve et sans retour.

« Sans doute, il ne s'agit pas de fermer les yeux devant les réalités, d'appliquer mécaniquement à cette terre africaine ce qui a été conçu et réalisé ailleurs. Il faut, au contraire, tenir le plus grand compte de la géographie, de l'histoire et de l'ethnologie propres à cette région. »

Mme Alice Sportisse. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Moatti. Madame, vous en aurez tout le loisir dans un instant, lorsque j'évoquerai l'action du parti communiste. (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.*)

Je poursuis ma citation:

« Mais, compte tenu de tout cela, le but à atteindre est marqué: faire chaque jour davantage de l'Algérie une province, originale, certes, mais pleinement française. C'est vers ce but qu'il faut marcher, c'est dans ce sens que s'inscrit la ligne du progrès.

« Conservons présente à l'esprit cette vision des évolutions nécessaires. Elle nous enseigne que le temps travaille pour ceux qui le respectent, c'est-à-dire pour ceux qui ne perdent pas le leur.

« Mais, s'il faut du temps pour que l'arbre porte des fruits, alors, plantons-le tout de suite et sans attendre, pour que la récolte mûrisse plus tôt.

« Dans l'immédiat, nous avons une charte, votée par le Parlement, qui est notre loi: c'est le statut de l'Algérie. Son application progressive et loyale est un devoir pour tous. En accord avec l'Assemblée algérienne, nous nous efforcerons de préparer et de prendre ou de faire prendre les mesures tendant à son application. »

Et, pour la première fois, ou presque, que, depuis 1947, les réalisations vont suivre aussi rapidement les engagements pris, pour la première fois, qu'un plan est soumis, voilà que l'on choisit cette occasion pour reprocher à la France son immobilisme passé !

La motion continue:

« L'immense majorité des populations est présentement acquise à l'idée nationale algérienne. »

C'est contre cette affirmation que je veux catégoriquement m'élever.

Comment, entre juillet 1955, date du discours de votre leader, M. Bendjelloul, qui reprenait les termes du discours de M. Jacques Soustelle, comment, entre juillet 1955 et septembre 1955, la lumière d'un fait aussi grave a-t-elle brusquement jailli ? De quelle confrontation loyale des thèses en présence est née cette conclusion troublante, et en quoi cette constatation, si elle correspond à la vérité, pouvait-elle vous conduire à refuser l'examen d'un plan profitable à tous ? La politique du pire serait-elle devenue la charte de certains élus ?

Et, je le dis en toute amitié à M. Benbahmed, s'il existe dans le Constantinois, et dans le Constantinois seulement, sous la dure pression des actes de terrorisme et de la loi de la guerre, peut-être même sous l'empire de la menace contre les populations musulmanes et de la peur, s'il existe une désaffection de la France chez les populations musulmanes parce qu'elles sont angoissées de voir la lutte se dérouler sur leurs terres, avec pour elles, pour leurs familles et pour leurs biens tous les dommages que la guerre amène, fallait-il pour autant désespérer de la France, fallait-il consacrer spectaculairement, par le vote de la motion, le refus de discuter ? (*Vifs applaudissements à l'extrême droite, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Fallait-il, spectaculairement, consacrer cette rupture et fallait-il, consciemment ou inconsciemment, faire le jeu des ennemis de la France ?

J'ai dit: « ennemis de la France »; j'entends par là tous ceux qui, de l'extérieur ou de l'intérieur, spéculant sur l'apparent désarroi de la France métropolitaine, supposent que sa succession en Afrique est déjà ouverte ou va s'ouvrir, et parmi lesquels ceux qui se déclarent nos amis ne sont pas les moins attentifs, voire les moins agissants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais comment devons-nous concilier les intérêts permanents de la France, la nécessité de sauvegarder la magnifique œuvre accomplie avec l'évolution manifeste des esprits et les entreprises de toute nature dont l'Algérie et le reste de l'Afrique sont l'enjeu ?

D'abord, et j'y insiste, en accomplissant au moment qu'il convient les gestes qui conviennent. Je le dis, et plus particulièrement à mes amis: que de sang, que de larmes et que d'humiliations auraient été épargnés si les hommes des gouvernements et ceux qui les soutenaient avaient, en 1952, pour ce qui concerne la Tunisie, mis en harmonie leurs paroles et leurs actes. Ou bien, il ne fallait pas promettre, car la susceptibilité des peuples jeunes ne supporte pas le régime de la douche écossaise. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il faut montrer, ensuite, la fermeté qui convient dans la recherche du maintien de l'ordre et de la paix, mais prendre garde qu'une répression aveugle fait, certes, plus de mal en entretenant la haine au cœur des hommes qu'elle ne sauve de vies françaises.

M. Fernand Bouxom. Très bien!

M. René Moatti. Mais il faut aussi associer étroitement les Musulmans, nos amis, à la défense de leurs terres, de leurs femmes et de leurs enfants, les armer contre les terroristes qui sont leurs ennemis comme les nôtres. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Il faut enfin savoir faire aujourd'hui les sacrifices d'argent nécessaires, car c'est faire, pour le lendemain, l'économie de la vie des hommes.

Je sais les difficultés financières du pays, je sais son scepticisme et sa lassitude. Je doute, d'ailleurs, que les propos parfois émis à cette tribune aident à secouer sa torpeur. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs à droite.*)

Mais, dans le moment où le budget général de la nation s'élève à plus de 4.000 milliards de francs, comment ne trouverais-je pas anormal qu'on paraisse effrayé de devoir investir 200 milliards de plus par an en Afrique ?

Si l'Algérie est française, ses populations doivent connaître un niveau de vie décent. Si les départements algériens sont des départements français, c'est l'ensemble du pays qui doit assurer les charges financières et l'augmentation des investissements.

Si, de ce fait, une concurrence nouvelle est fondée, elle stimulera les imaginations des industriels métropolitains; et si la France métropolitaine n'est pas assez riche pour aider, à la fois, les betteraviers et les départements pauvres, elle doit aider d'abord les plus pauvres de ses enfants et, parmi eux, les fellahs algériens. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et à gauche.*)

Ce sera le meilleur moyen d'éviter que, par désespoir, ils ne deviennent à leur tour des fellagha.

C'est l'application loyale et l'aménagement de la loi de 1947 qui constitue l'étape d'aujourd'hui. Les auteurs de la motion précisent que l'immense majorité des populations est présentement acquise à l'idée nationale algérienne; je gage qu'elle le sera de moins en moins au fur et à mesure que les bienfaits nés d'une application franche du statut et de ses modifications se feront sentir.

Peut-être alors, aussi, les élus musulmans, se reprenant, redeviendront-ils les guides d'une opinion publique présentement dans l'erreur.

M. Ali Cadi. Jamais! (*Exclamations au centre, à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. René Moatti. Monsieur Cadi, je regrette cette affirmation.

Pour rien au monde, je le dis avec sérieux et avec peine, je n'aurais voulu que les sentiments secrets de certains hommes soient étalés devant l'Assemblée tout entière. Je vous en conjure, monsieur Cadi, songez à la responsabilité qui est la vôtre si vous me répondez: « Jamais », lorsque, évoquant l'époque heureuse où Français et Algériens seront réconciliés dans l'amour de la France par une application franche et loyale des lois de la République, je déclare que, ce jour-là,

les élus musulmans redeviendront les guides de l'opinion publique « présentement » égarée! (*Vifs applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Il existe deux problèmes distincts, à mon sens, et, depuis deux jours, je sens le débat s'égarer dans une voie dangereuse.

Les discussions théoriques portant sur la nature des liens qui rattacheront l'Algérie à la France dans cinquante ans n'ont pas leur place dans l'histoire que l'Assemblée écrit aujourd'hui. Aujourd'hui, partisans de l'intégration, fédéralistes ou partisans de la nation algérienne ne peuvent pas ne pas se rendre compte que ni l'intégration immédiate, totale et absolue, ni le fédéralisme ne peuvent être décrétés d'un trait de plume, car ils se heurtent, l'une comme l'autre, à des oppositions telles qu'ils conduiraient à l'anarchie, voire à la sécession.

Aujourd'hui, c'est l'heure du rétablissement de la paix et de l'amélioration des conditions économiques et sociales. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et sur certains bancs à gauche*), parallèlement à l'examen, par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale, des propositions de modification du statut, que ces propositions émanent du Gouvernement ou soient d'initiative parlementaire.

Nous ne saurions admettre que le Parlement se trouve, un jour, une fois de plus, brusquement placé devant des textes élaborés par je ne sais quel aéropage.

Si nous voulons rétablir la paix par l'action des armes, dirigée exclusivement contre ceux qui se servent de leurs armes contre la France, il faut accepter les sacrifices de toutes sortes qui seront la conséquence de cette volonté. En même temps, il faut consentir aux sacrifices propres à assurer l'amélioration des conditions de vie des Algériens musulmans.

M. Said Mohamed Cheikh. C'est l'essentiel.

M. René Moatti. Nous aurons, alors, recréé le climat permettant à la France de retrouver, unis autour d'elle, tous ses fils d'Algérie. Mais, je vous en conjure, ne laissons pas pourrir la lutte actuelle, comme nous avons si longtemps laissé pourrir la guerre d'Indochine.

Déjà se développe une abominable campagne qui exerce, et exercera chaque jour davantage des ravages dans l'esprit de nos soldats. Faisons face avec courage aux entreprises menées de l'étranger; apportons, en même temps, du travail aux hommes qui veulent travailler et l'espoir à la jeunesse d'Algérie.

Trop de gens, autour de nous, désespèrent de tout, parce qu'ils ne croient pas que la France soit capable d'une action persévérante.

Si nous savons faire aujourd'hui, sans discussions longues et stériles, ce qui dépend de nous, et le faire dans des délais brefs, dans l'ardeur et dans l'enthousiasme, alors nous pourrons dire que notre génération n'a rien sacrifié des chances de la France de demain. (*Vifs applaudissements à l'extrême droite, à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bengana.

M. Mohamed Bengana. Mesdames, messieurs, il n'est plus temps aujourd'hui de s'abandonner à de vains regrets.

Les choses sont ce qu'elles sont, mais elles sont graves. Nul, plus que moi-même, nul, plus que certains de nos collègues dont les familles, depuis plus d'un siècle, se sont consacrées au service de la France, n'est persuadé que si, en temps opportun, résolument, loyalement, la France avait, en Algérie, pratiqué une véritable politique d'assimilation, avec toutes les conséquences qui s'y attachent, nous ne serions peut-être pas au point où nous en sommes aujourd'hui.

Malgré les interventions des partisans les plus convaincus de cette politique, il en a été autrement, et nous assistons aujourd'hui, en dehors de nous, malheureusement, à une prise de conscience de la population algérienne.

La motion, dite « des 61 », constitue à cet égard, vous l'avez constaté, mes chers collègues, non une revendication mais une constatation.

En face d'une telle prise de conscience, dont on a pu mesurer, en Algérie comme ailleurs, la vivacité, le Gouvernement et le Parlement se doivent de définir une politique, de la définir avec force et de s'y tenir.

Les choses, au fond, sont simples, si l'on veut bien les analyser avec bonne foi et avec clairvoyance; mais on ne le fera qu'en refusant de s'enfermer, *a priori*, dans des mots. Le vrai problème, à mes yeux, celui auquel on ne doit pas tourner le dos, est de savoir si la communauté algérienne sera ou ne sera pas.

Elle sera, j'en ai l'intime conviction, si tous les éléments qui la composent procèdent, dans la confiance, d'un même vouloir. Elle sera plus sûrement encore si le Parlement, sans passion, en pleine conscience de ses responsabilités, avec objectivité et tenant compte des réalités, procède avec foi et loyauté à cette édification.

Ce que refusent désormais les musulmans d'Algérie, qui forment les neuf dixièmes de cette communauté, c'est de ne compter encore que pour un neuvième de citoyen.

Ce qu'ils revendiquent, c'est une responsabilité toujours plus grande dans la conduite des affaires de la communauté algérienne.

S'il est vrai que le problème algérien est un problème de justice sociale, il n'en demeure pas moins — il faut le reconnaître sans passion, mais le dire avec force — qu'il reste également un problème de dignité humaine.

Aucun Algérien ne songe, d'autre part, à nier qu'en raison de son peuplement, de son histoire, d'une culture acquise, la communauté algérienne ne doive trouver sa place dans un ensemble français, dont vous savez bien, mes chers collègues, qu'il devra être défini, un jour, avec la participation libre et volontaire de tous les pays dont le sort se trouve lié à celui de la France métropolitaine.

Je n'ai pas la prétention d'apporter ici, personnellement, des idées neuves. Je désire seulement proposer des idées simples, à la lumière desquelles il doit être possible de construire.

Sans de telles idées, sans une vue objective du présent, sans une claire intention d'avenir, il faudrait craindre des chocs toujours plus douloureux, un cycle plus implacable de la terreur et de la répression, et c'est la République qui se trouverait, malheureusement, de plus en plus acculée à une politique de force, que nous sommes tous d'accord pour rejeter et condamner de toute notre conscience d'hommes civilisés. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Saivre.

M. Roger de Saivre. Monsieur le président du conseil, c'est, en un an, la quatrième fois que nous montons à cette tribune, où nous sommes amenés, chaque fois, par des événements de plus en plus dramatiques, par une angoisse qui grandit chaque jour dans nos cœurs.

Cette fois, il semble bien que nous soyons en présence d'une terrible tragédie.

En novembre dernier, nous avons dit qu'il était, sans doute, possible d'arrêter dans sa course infernale le terrorisme naissant. On ne nous a pas écoutés; il fallait faire, à ce moment, un geste rapide, direct et spectaculaire, qui, peut-être, je le répète, aurait arrêté la progression sur la route où nous sommes aujourd'hui.

Les causes de ce terrorisme ne sont pas ce que des collègues ont dit ici ou ce qui a été publié dans une certaine presse.

Qu'il y ait misère en Algérie, nul n'en doute, et plusieurs de nos collègues, d'un côté ou de l'autre de l'Assemblée, sont venus exposer les réformes économiques et sociales qui leur semblaient nécessaires. Mais rendre responsables de cette situation les Français d'Algérie, ceux qu'on appelle les colons, qui comptent beaucoup de petites gens, « de petits blancs », comme on dit en d'autres territoires, ces Français qui sont nés dans ce pays, où leurs parents sont enterrés, les faire passer pour des oppresseurs, des colonialistes, des assassins, c'est véritablement prendre une attitude abominable à l'encontre d'hommes, à l'encontre d'un pays qui souffrent, en ce moment, dans l'angoisse et dans la douleur.

J'eusse aimé que l'on déclarât alors que, certes, comme partout, comme dans la France métropolitaine, en particulier, des erreurs ont été commises et que des réformes sont à réaliser. Mais donner à la presse étrangère l'impression que, de l'autre côté de la Méditerranée, nos compatriotes se sont conduits comme on le prétend et les mettre en accusation devant l'opinion internationale, c'est accomplir une mauvaise besogne, une besogne criminelle.

Aujourd'hui, nos compatriotes vivent dans l'insécurité totale. Dans notre département d'Oran, on assassine en pleine nuit comme dans la région de Constantine. C'est le fait, dit-on, de l'armée de la libération. Mais les femmes, les enfants qui ont été frappés, le chauffeur de car qui a été assassiné, sont-ce là les gros colons, les colonialistes dont on a tant parlé et que l'on a mis au ban de la nation ?

De surcroît, il faut le dire, dans cette répression que nous voudrions voir cesser en même temps que le terrorisme, pourquoi imputer à nos jeunes soldats des actes d'atrocité que l'on n'est jamais arrivé à prouver à cette tribune.

Mes chers collègues, une sous-commission de l'intérieur s'est rendue en Algérie il y a quelques mois. Elle comprenait des hommes non suspects de sympathie pour ces fameux colons dont on parle tant et que quelques-uns avaient même dénoncés avant de partir. Lorsque, à leur retour, on leur a demandé des précisions sur tels actes abominables que tout homme réprouve, ils n'en ont pas donné.

Hier, M. Benbahmed a relaté des faits qui ont fait frémir cette Assemblée. M. le ministre de l'intérieur a annoncé une enquête. Je demande au Gouvernement que cette enquête soit menée à fond. Il reste que je suis persuadé que nous sommes les jouets d'exagérations de vocabulaire et que l'on cherchera vainement à établir les faits inadmissibles dont certains ont parlé.

Il y a peu de temps, nous inaugurions la foire d'Oran dans la confiance et l'espérance. Ce n'était pas peu de chose de constater que, dans ce pays que l'on dit partout en état de guerre, à feu et à sang, des commerçants, des artisans, des industriels pouvaient se réunir pour exposer le fruit de leur travail.

De nombreux élus, amis et adversaires politiques du gouverneur général Soustelle, quand il siégeait ici, étaient unis autour de lui. Si jamais manifestation d'union s'est produite, c'est ce jour-là autour du gouverneur général.

M. Soustelle avait prononcé des paroles d'homme de cœur, des paroles de justice, mais aussi des paroles sévères. Tous, que nous fussions élus du premier ou du deuxième collège, nous fûmes d'accord: trêve des divisions politiques; trêve des haines électorales; il n'y a plus que le cœur d'une province française qui bat à l'unisson de celui de la mère patrie. (*Applaudissements à droite.*)

Hélas! mesdames, messieurs, le soir même, de nouvelles inquiétudes nous assaillaient.

Nous interrogeant au cours de la journée sur l'étrange miracle qui préservait notre grand département de la lutte affreuse qui se déroulait ailleurs, nous avions pensé que peut-être, en ces lieux où l'on n'est ni plus patriote, ni plus fédéraliste, ni plus intégraliste qu'ailleurs, il y avait, du fait des circonstances, du fait de la population, une union plus intime entre les musulmans et les Français d'origine. Nous n'étions pas loin de le croire.

Lorsque le docteur Sid Cara, qui vient de parler en termes si émouvants, qui est maire adjoint d'Oran et président de notre conseil général, prit la parole ce jour-là, nous eûmes sous les yeux un exemple de la réussite de la France outre-mer, réussite non pas du colonialisme, comme on dit vulgairement ici, mais de la colonisation.

Voyez-vous, je n'ai pas tellement honte d'être un colonisé, d'être le descendant d'ancêtres gaulois, peut-être arriérés, auxquels les Romains enseignèrent la civilisation. Il est des cas où il est bon d'être colonisé, où il est généreux d'être colonisateur.

Hélas! le soir même, nous étions plongés dans le deuil et nous apprenions, de surcroît, que l'Organisation des Nations Unies, que les souffrances de la France ont contribué à créer, venait, par 28 voix contre 27, de nous condamner à la face de l'opinion.

Les représentants des Etats arabes — de ces Etats inséparables des relents du pétrole — et des Etats sud-américains, pour lesquels les notions de retraite, de sécurité sociale, d'enseignement agricole ne représentent rien, ces hommes-là se sont réunis pour gifler la France aux Nations Unies.

Non, mesdames, messieurs, ce n'est pas possible et félicitons M. Pinay et le Gouvernement d'avoir immédiatement pris une mesure spectaculaire, montrant que la France ne se laisse accuser par personne, n'a de leçon à recevoir de personne. (*Applaudissements à droite.*)

Il faut, monsieur le président du conseil, que la décision que vous avez prise ait les suites qui s'imposent. Il faut que nous rompions avec les Etats arabes qui nous ont condamnés. Il faut que nous cessions toutes relations diplomatiques avec la clique militaire du Caire qui veut enseigner la démocratie à notre pays. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Il faut en finir avec ces gens qui ne représentent rien, qui, bien souvent, vivent à nos crochets et prétendent s'ériger en professeurs de liberté.

Je vous en prie, monsieur le président du conseil, prononcez les paroles qu'il faut. Lorsque vous aurez remis à leur place ces criminels qui poussent à l'assassinat, chez nous, et à la sécession, vous retrouverez le calme. Je l'ai toujours cru, en effet, il n'y a pas de révolte algérienne, le peuple ne s'est pas soulevé contre la France. Il y a des bandes d'excités, des bandes d'assassins, des bandes d'hommes qui viennent de très loin pour susciter la rebellion...

M. Robert Coutant. Il y a des bandes de malheureux, aussi.

M. Roger de Saivre. ...si vous leur coupez les vivres et si vous les empêchez d'agir, vous aurez déjà beaucoup fait.

Mesdames, messieurs, ce n'était pas là le thème essentiel de mon interpellation, vous le savez. C'était, du moins, son aspect le plus douloureux.

Et cependant, il y a quelques semaines, nous avons eu le cœur ulcéré d'apprendre que certains de nos collègues, parmi lesquels je compte des amis, avaient, à l'occasion de la session de l'assemblée algérienne, prononcé des paroles impies que M. Moatti, dans son magnique discours, à fustigées de telle sorte qu'il m'évite d'y revenir.

Après la mise en accusation de la France à l'O. N. U., c'était une partie de la France qui, à son tour, mettait l'autre en accusation.

J'ai éprouvé alors plus de chagrin que de colère. Je me suis demandé s'il était encore possible de faire tous ensemble quelque chose, comme nous l'avons toujours cru.

Puis, j'ai fait la part de l'impatience, des déceptions, que sais-je ?

Ces hommes ont parlé d'une nation algérienne.

Or, nous ne l'avons trouvée nulle part. Ferhat Abbas lui-même, on l'a dit hier, a dénoncé cette théorie comme une erreur historique et géographique. J'attends, avant le vote qui va nous engager tous, que ces mêmes hommes le reconnaissent. Il n'y a pas de nation algérienne. Il y a un peuple algérien, une population algérienne et il faut s'en occuper sans retard.

De quelle façon ?

Mesdames, messieurs, comme l'a dit très bien hier M. Fonlupt-Esperaber, il est un point sur lequel nous pourrions tous nous mettre d'accord, je veux parler du vocabulaire. On emploie des termes dont on ne connaît pas la signification. Comme disait un philosophe du siècle dernier, on peut appeler chapeau un saladier mais il faut prévenir d'abord!

Intégration, fédéralisme, que sais-je, encore ? sont des termes couramment employés, mais personne d'entre nous n'en connaît le contenu. Je reconnais l'effort qu'a fait M. le ministre de l'intérieur hier à la tribune pour nous éclairer et nous rassurer, mais nous ne sommes pas encore complètement satisfaits.

Toutefois, le fédéralisme, qui a été défendu par quelques-uns — très rares d'ailleurs — serait une grave erreur politique qui pourrait un jour prochain nous amener à de terribles déceptions.

Alors, mon Dieu ! vaille que vaille, l'intégration. Mais que va-t-on mettre sous ce terme ?

Je vous en conjure, mesdames, messieurs, j'en conjure le Gouvernement, n'allons pas trop vite.

On a parlé du statut de 1947 en affirmant qu'il n'avait pas été appliqué loyalement. Croyez-vous que le statut de 1947 pouvait être appliqué loyalement et facilement après son vote hâtif ? Je prétends que non.

On peut repartir de ce statut de 1947. On peut, en accord avec l'assemblée algérienne, créer des groupes d'étude et des commissions qui soumettront au Gouvernement des solutions sages et raisonnables, car l'intégration totale, je ne la vois guère, en toute loyauté, possible tout de suite.

L'intégration définitive, immédiate, je crois que c'est un leurre et que ce serait une erreur qui, elle aussi, pourrait nous causer quelques mécomptes qui seraient alors une déception immense pour les musulmans.

Alors, rallions-nous à ce statut de 1947 qui n'a satisfait personne, tâchons de l'amender, d'en faire quelque chose. Rendons-le plus applicable, sans démagogie, sans nous laisser enfermer dans ses dispositions comme dans une prison. Je crois que nous pouvons y parvenir.

J'en ai fini, mesdames, messieurs, mais je dirai à M. le président du conseil et à M. le ministre de l'intérieur, avant de descendre de cette tribune, de prendre garde à l'angoisse terrible de mes compatriotes d'Algérie.

Je sais que vous avez fait votre devoir. Vous avez amené sur place des forces d'ordre, vous promettez des réformes, mais il faut que l'on sente que la France n'est pas absente et que les Français d'Afrique du Nord ne sont pas isolés et condamnés. Il faut qu'on sente, jusqu'au fond des communes, que la France, gouvernée avec fermeté, va reprendre le cours de sa grande destinée en Afrique. En ce moment, en effet, trop de questions restent sans réponse. Le désarroi ne doit pas devenir le désespoir.

En terminant, puisque, du haut de cette tribune, on est quelquefois mieux entendu qu'ailleurs, je dirai, me tournant non seulement vers mes collègues des deux collèges, mais encore vers tous mes compatriotes d'Afrique du Nord: Ne désespérez pas ! Même si vous êtes en ce moment dans la douleur, gardez l'espérance et la France continuera. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pantaloni.

M. Paul Pantaloni. Au nom des trois parlementaires du département de Constantine, MM. Valle, Haumesser et moi-même, je demande à M. le président du conseil quelles mesures efficaces seront prises d'extrême urgence pour combattre les terroristes qui, pour l'instant, ont l'initiative des opérations.

Les populations du Constantinois sont depuis près d'un an l'objet d'attaques concertées, orchestrées, menées par des rebelles armés, entraînés pour la guerilla, jouissant de la

complicité, volontaire ou non, des populations musulmanes. Des Européens et des musulmans, femmes et enfants, sont impitoyablement égorgés, mutilés, trahis par ceux-là mêmes qui partagent leur vie journalière.

La situation empire de jour en jour et on peut suivre sur la carte la mise à exécution de plans mûrement réfléchis.

Toutes les régions du Constantinois, même celles qui étaient indemnes jusqu'à ce jour, voient s'instaurer le régime de la terreur, de l'insécurité totale.

Des condamnations à mort sont prononcées, au nom de l'armée de la libération, contre les notabilités européennes et musulmanes. Les exécutants, pour la plupart âgés de dix-huit à vingt ans, agiront à l'heure fixée.

La vie du pays est paralysée, les exploitations agricoles éloignées des centres abandonnées, les transactions arrêtées en partie.

La confiance fait place au désespoir.

Les populations n'ont plus confiance dans l'action gouvernementale.

Nous sommes responsables de cet état de choses envers nos mandants et nous insistons pour savoir ce que vous comptez faire pour mettre fin au terrorisme et rétablir l'ordre.

Ce que nous demandons, ce sont des actes et non des atermoiements.

Mettez fin au terrorisme pour pouvoir affirmer que l'Algérie est terre française.

Rétablissez la paix dans ce pays, puis présentez un plan de réformes. Soumettez-les à l'examen des élus responsables et nous serons alors à vos côtés pour les réaliser. Du temps a été perdu.

Une instruction de M. le gouverneur général du 22 avril a décidé l'installation d'un dispositif de sécurité dans toute l'Algérie. Maire de la ville de Bône, je puis affirmer que ce n'est que dans les premiers jours d'octobre que des informations ont été données aux communes pour l'exécution des dispositions prévues par cette instruction.

Dans l'intervalle se sont produits les tristes et horribles incidents du 20 août, les attaques de villages, de fermes isolées.

Nous ne pouvons admettre ce retard inconcevable. C'est pourquoi nos populations exigent de nous comme sanction un vote clair contre la politique du Gouvernement.

C'est ce que feront les trois élus parlementaires du département de Constantine. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cot. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Mesdames, messieurs, dans le débat sur les affaires marocaines, nous avons approuvé le programme d'action qui a été soumis à l'Assemblée nationale par M. le président du conseil.

Dans le débat sur les affaires algériennes, je crains que nous ne soyons amenés à prendre une attitude différente parce que la position du Gouvernement nous paraît elle-même différente.

Avant de nous prononcer, nous écouterons évidemment avec l'intérêt que méritent et sa fonction et son talent les déclarations que nous fera M. le président du conseil.

Toutefois, le discours fait hier par M. le ministre de l'intérieur ne nous a pas apporté les apaisements que nous aurions désirés et il nous apparaît qu'un désaccord profond sépare le Gouvernement, d'une part, et une fraction importante, d'autre part, des députés qui se sont rassemblés samedi dernier sur l'ordre du jour présenté par nos collègues socialistes.

Sur quoi porte ce désaccord ? Sur le but que nous nous proposons d'atteindre ? Vous savez bien que non. Tous les Français sont d'accord pour souhaiter le maintien de la présence française et de l'influence française en Algérie, comme au Maroc, comme en Tunisie.

Nous souhaitons ce maintien dans l'intérêt de notre pays, dans l'intérêt du peuple algérien et dans l'intérêt de la paix.

De ce côté de l'Assemblée (*la droite*), certains de nos collègues redoutent que l'Algérie, si nous la quittons, ne devienne une Corée du Nord. Nous craignons tout autant, quant à nous, si nous partions, de la voir devenir une Corée du Sud.

Vous voyez qu'en partant d'horizons assez différents, nous nous rencontrons, somme toute, sur un terrain solide qui est celui de l'intérêt national.

Mais si nous sommes d'accord sur le but à atteindre, nous ne le sommes plus quand il s'agit des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

Nous pensons que la politique pratiquée par le gouvernement, non pas seulement depuis que M. Edgar Faure est président du conseil, mais au cours de ces dernières années, et approuvée par la majorité, est à l'origine de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous considérons aussi qu'en persistant dans des méthodes qui ont fait faillite, nous n'arriverons à rien qu'à la guerre et à une situation que, certainement, aucun d'entre nous ne voudrait voir se développer et se prolonger.

Pour exposer sur ce point nos idées, je voudrais critiquer, sous ses aspects les plus généraux, la politique du Gouvernement et vous indiquer ensuite, très brièvement, les initiatives et les mesures que nous préconisons pour régler un des problèmes les plus difficiles de la situation politique actuelle.

Tout d'abord, nous reprocherons au Gouvernement ce qu'on me permettra d'appeler la contradiction interne de sa politique africaine.

Nous pensons en effet, mesdames, messieurs, qu'il est incohérent, pour ne pas dire illogique, à la fois de déclarer que les Tunisiens et les Marocains ont le droit à l'autonomie et doivent s'administrer eux-mêmes et refuser ce même droit aux Algériens.

Je n'ai pas beaucoup approuvé — ils me permettront de le leur dire — les arguments produits à cette tribune dans le débat sur le Maroc et dans le débat actuel par nos collègues de la droite.

Mais je dois reconnaître qu'un de leurs arguments — c'est probablement l'exception qui confirmait la règle — m'a paru plein de force et de bon sens.

Certains orateurs, en effet, ont souligné qu'il serait impossible de ne pas faire, dans un proche avenir, pour l'Algérie, ce qu'on a fait pour la Tunisie et pour le Maroc.

Cette perspective, il est vrai, les effraie. Nous la croyons, quant à nous, dans la logique de l'histoire et pensons qu'il serait à la fois maladroit et injuste de vouloir refuser aux Algériens ce que vous accordez à leurs voisins.

J'entends bien, mesdames, messieurs, qu'on nous dira que les situations juridiques sont différentes. « L'Algérie, c'est la France » nous a déclaré hier, reprenant une formule devenue bien classique, M. le ministre de l'intérieur.

L'Algérie, c'est la France, en effet, quand il s'agit d'envisager les choses du point de vue juridique ou plus exactement du point de vue administratif. Et encore, de ce point de vue, bien des réserves pourraient être faites.

Mais quand il s'agit d'observer la réalité humaine et politique, quand il s'agit de voir les choses telles qu'elles sont, non pas les formules juridiques qui les recouvrent, mais dans leur substance, l'Algérie, vous le savez bien, ce n'est pas tout à fait la France.

L'Algérie, c'est surtout une partie de l'Afrique. Ce territoire sur lequel subsistent deux populations différentes par leurs origines, par leurs cultures, par leurs aspirations, par leurs sentiments et par leurs droits est ouvert au grand vent qui, à l'heure actuelle, apporte un souffle de liberté et d'indépendance nationale sur tous les pays arabes. Il est impossible que nous ne nous rendions pas compte de cette réalité.

Si nous persistons à construire notre politique sans tenir compte de ce grand courant d'indépendance nationale du monde arabe, nous construirons sur le sable.

Voilà la raison pour laquelle nous ne pensons pas qu'on puisse appliquer en Algérie une politique fondamentalement différente de celle que nous poursuivons au Maroc et en Tunisie.

Dans le discours qu'il prononçait sur le Maroc, M. le président du conseil, répondant je crois à une interruption de M. le général Aumeran, disait: « Dans quelque temps il n'y aura plus de pays dépendants ».

M. le président du conseil énonçait ainsi un fait historique, le plus important de notre époque. Il énonçait un principe général qui doit trouver son application aussi bien en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie.

Telle est la première raison pour laquelle nous ne pouvons être satisfaits des déclarations faites hier par M. le ministre de l'intérieur.

Le second reproche que j'adresserai au Gouvernement, c'est de se faire d'étranges illusions sur l'efficacité de la politique de force et de répression qu'il poursuit en Algérie.

Je sais bien ce que nous a dit M. le ministre de l'intérieur: il faut maintenir l'ordre et la sécurité publique. Il a déclaré — il m'excusera de ne le citer que de mémoire, mais, parlant sous son contrôle, j'espère ne pas trahir sa pensée — que ce souci de la sécurité publique était, à l'heure actuelle, la première de ses préoccupations.

Mais, monsieur le ministre, une politique se juge à ses résultats. Avez-vous, avons-nous vraiment l'impression que depuis que l'on réalise sur une grande échelle ces opérations militaires, ces ratissages comme on dit, par un mot d'ailleurs suffisamment clair pour qu'il soit odieux, qui tuent plus d'innocents que de coupables, qui attisent bien plus la haine qu'ils ne ramènent le calme dans les esprits, que depuis qu'on emploie la politique de force, l'ordre soit mieux assuré, la sécurité publique soit plus grande ? Vous savez bien que non.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *ministre de l'intérieur.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pierre Cot ?

M. Pierre Cot. Je vous en prie.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *ministre de l'intérieur.* Je vous demande d'avoir l'obligeance de croire que je ne compte pas sur ces ratissages pour assurer la sécurité publique qui, hélas! n'est pas encore réalisée. Mais j'espère avoir une implantation d'éléments civils et militaires suffisante pour pouvoir, enfin, avec le relais des unités spécialisées dans les questions musulmanes, pacifier là-bas et assurer la sécurité publique. Les militaires sont là pour l'immédiat.

M. Pierre Cot. En somme, monsieur le ministre de l'intérieur, si je vous comprends bien, vous voulez ajouter à la politique de la force militaire et du ratissage — passez-moi l'expression — la guerre civile, en armant, les unes contre les autres, les différentes fractions du peuple algérien. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Je ne crois pas que de tels procédés soient de nature à ramener le calme.

Je pense que vous avez mis la main dans un terrible engrenage qui vous conduit à la guerre, que déjà — vous le savez bien — vous vous livrez à des opérations de guerre, que la guerre qui est menée là-bas ressemble et ressemblera chaque jour davantage à la guerre d'Indochine, qu'elle n'aura, qu'elle ne peut pas avoir d'autres aboutissements que ceux qu'a eus, malheureusement pour nous, la guerre d'Indochine.

Vous vous êtes embarqués dans une opération de force. Nous voulons, au contraire, une opération d'apaisement qui conduise à la négociation et à la réconciliation des différentes parties du peuple algérien.

J'ajoute que cette guerre que vous menez là-bas contre ceux qu'on nomme les hors-la-loi ou les rebelles, oubliant sans doute que ces mots furent utilisés dans l'Histoire pour appeler généralement les hommes qui se battaient pour l'indépendance de leur pays, vous la commencez ou vous la poursuivez sous de bien fâcheux auspices.

D'abord, vous le savez, elle se déroule avec la réprobation de l'opinion internationale.

On a parlé, à cette tribune, de la décision par laquelle l'assemblée générale des Nations Unies a inscrit à son ordre du jour l'affaire algérienne. Je n'ai pas l'intention d'examiner dans quelle mesure cette décision — que, pour ma part, je regrette et estime mauvaise — était ou non en contradiction avec les termes de la Charte des Nations Unies. Mais ce qui est certain, ce qui doit retenir notre attention, ce qui ne peut pas ne pas retenir l'attention du Gouvernement c'est que la décision de l'assemblée générale des Nations Unies marque la réprobation de l'opinion publique internationale.

On disait tout à l'heure que c'était par une majorité très faible que la question algérienne avait été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'O. N. U. Vous savez, mesdames, messieurs, que cette majorité très faible représente les deux tiers de la population du globe et que même ceux qui n'ont pas voté avec nous ont tenu à déclarer que leur attitude avait été dictée par des raisons de procédure, mais qu'ils n'entendaient pas couvrir les opérations que nous faisons en Algérie.

A propos de ce conflit que vous menez contre les rebelles, l'opinion publique internationale vous blâme, alors que, vous le savez bien, les rebelles ne peuvent compter pour leur ravitaillement que sur la contrebande de guerre. C'est un point sur lequel je pense que le Gouvernement sent toute l'importance et toute la gravité de la situation dans laquelle il s'est enfermé.

A cette première difficulté des opérations que vous menez, permettez-moi d'en ajouter une autre, c'est l'état d'esprit d'une partie des troupes qui sont envoyées en Algérie.

Au mois de juillet dernier, certains membres de la commission de la défense nationale se sont rendus sur place. Ils ont interrogé les chefs des unités militaires engagées. Vous connaissez les propos qu'ils ont rapportés, les réticences qui leur ont été livrées.

Depuis, nous avons vu se dérouler un certain nombre de manifestations, sur l'importance desquelles M. l'abbé Gau, dans sa courageuse intervention d'hier, a appelé votre attention.

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'éloge de la désobéissance militaire, laissant d'ailleurs ce soin à certains collègues qui s'en acquittent fort bien, du moins quand il s'agit des haut placés et des généraux ! Mais beaucoup de jeunes soldats que vous envoyez là-bas ont l'esprit profondément troublé et sont inquiets. Parmi eux se trouvent des esprits particulièrement respectables, des hommes qui sont à la tête de leur génération.

Ce que nous entendons, ce que nous devons écouter, ce dont nous devons tenir compte, ce n'est pas la voix des lâches qui se refuseraient à remplir leur devoir envers le pays, mais c'est l'appel angoissé de ces jeunes hommes qui s'interrogent précisément sur le sens, la portée et la limite de ce devoir et qui redoutent de se trouver demain, non pas exposés au feu de l'ennemi — ils acceptent ce risque — mais en face du debat le plus douloureux qui puisse se poser à un jeune homme: un conflit entre la voix de sa conscience et la consigne qu'il reçoit.

Si jamais, demain, certains de ces hommes désobéissaient aux ordres qui leur étaient donnés, le Gouvernement aurait-il le triste courage de les punir (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*), étant donné qu'ils obéiraient à la voix de leur conscience et que vous n'avez encore rien fait pour sévir contre les généraux qui, les premiers, ont donné, il y a quelque temps, l'exemple de l'indiscipline ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Le troisième reproche que je désire adresser au Gouvernement est de nous apporter un programme qui n'est pas à la mesure des circonstances.

Nous avons écouté hier M. le ministre de l'intérieur. Il nous a donné une définition de l'intégration qui paraissait, à un moment donné, un peu compliquée. On avait l'impression que M. le ministre de l'intérieur s'efforçait de trouver à ce mot un sens qui pût cadrer avec les propositions pratiques qu'il nous faisait.

Quand je l'entendais se livrer à cette exégèse sur les mots intégration, intégrer, intégrante, je me demandais si l'ancien inspecteur des finances qui était à la tribune n'allait pas nous faire un petit cours de calcul intégral auquel, pour ma part, je n'aurais absolument rien compris. (*Sourires.*)

Je fus très vite rassuré et me suis aperçu qu'il s'agissait d'une simple addition, mais qui ne représentait pas grand-chose lorsqu'on en faisait le total.

Que nous proposez-vous ? D'abord, l'application du statut de 1947. Ce statut — son nom l'indique — a été voté et existe depuis sept ans.

Plusieurs voix. Huit ans!

M. Pierre Cot. Vous avez raison. Je vous ai toujours dit que j'étais mauvais en calcul. J'ai voulu vous en donner une preuve supplémentaire. Sur ce point seulement ma thèse est inférieure à celle du Gouvernement. (*Sourires.*)

Le statut de l'Algérie a donc été voté il y a huit ans. Les circonstances étaient-elles les mêmes qu'aujourd'hui ? Vous savez bien que non.

Hier, M. le ministre de l'intérieur nous disait: « Je ne comprends pas très bien ce que l'on veut dire lorsque l'on parle d'une politique qui est dépassée ». Eh bien! je vais le lui dire. Une politique dépassée, c'est la sienne. (*Rires.*) C'est une politique qui propose en 1955 ce qui était peut-être bon en 1947 mais qui, évidemment, ne l'est plus en 1955.

M. le ministre de l'intérieur. Etes-vous sûr, mon cher collègue, que la vôtre ne sera pas, un jour, dépassée aussi ?

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre de l'intérieur, quand nous pourrons appliquer la politique que nous préconisons, vous serez, je pense, dans l'opposition, et j'écouterai très courtoisement les interventions que vous voudrez bien faire contre nous. (*Rires.*)

Mais comme il faudra sans doute encore très longtemps pour que nous puissions appliquer notre programme, nous devons bien, en attendant, nous occuper du vôtre. (*Nouveaux rires.*)

M. Lionel de Tinguy. Y a-t-il une opposition en Tchécoslovaquie ?

M. Michel Jacquet. Et en Russie ?

M. Pierre Cot. Que nous avez-vous proposé ? Ce statut, qui, évidemment, est bien dépassé par les événements.

D'autre part, vous nous avez apporté — il faut le reconnaître — un certain nombre de promesses. Vous avez parlé de réformes plus substantielles, mais vous les avez surtout situées sur le plan économique, social et administratif.

Evidemment, aucun de nous ne nie qu'il y ait beaucoup à faire en ces différents domaines, mais nous sommes tous convaincus — ou du moins une grande partie de cette Assemblée est convaincue — que le problème essentiel aujourd'hui n'est malheureusement plus un problème économique ou financier. C'est un problème politique.

Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous saurons donner satisfaction aux aspirations légitimes du peuple algérien vers la liberté, comment nous allons pouvoir faire vivre côte à côte, sur la terre d'Afrique, les deux communautés dont je parlais tout à l'heure, qui ont chacune leurs droits et qui doivent être mises à égalité.

C'est le problème politique que vous n'avez pas abordé et que vous essayez de présenter en déclarant que l'application du statut de 1947 vous paraît être la politique d'intégration.

Je voudrais, à ce propos, présenter deux observations.

Voici la première. Il est étrange et sans doute fâcheux que le Gouvernement se rallie aujourd'hui à la politique d'intégration, c'est-à-dire au moment où, nous le savons bien, les Algériens n'ont plus confiance en elle

Les Algériens nous l'ont fait savoir. Les élus du deuxième collège ont publié leurs idées à ce sujet. Les élus du premier collège sont eux-mêmes divisés. Nous avons pu lire il y a quelques jours, dans *Le Monde*, une interview fort importante à cet égard de M. Chevallier.

Par conséquent, vous allez proposer la politique d'intégration à un peuple qui n'en veut plus.

Ma seconde observation — qui va d'ailleurs prolonger la première — est la suivante. Ce n'est pas à nous, mes chers collègues, de savoir s'il faut pratiquer en Algérie une politique d'intégration, une politique d'association ou une politique de fédéralisme ou tout au moins ce n'est pas à nous seuls de le déterminer.

Dans le discours qu'il a prononcé sur le Maroc — je m'excuse de m'y référer toujours — M. le président du conseil disait que le temps était passé des réformes octroyées par la puissance dominante.

Il s'agit, à l'heure actuelle, de confronter des thèses, de savoir ce que veut le peuple algérien.

Le lui avez-vous demandé ? Vous savez bien que non.

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre Cot. Volontiers.

M. le président du conseil. Comme vous voulez bien faire allusion — en termes d'ailleurs très courtois — à mon intervention, je précise que si justement je ne pose pas le problème de la même manière que vous, c'est parce que je considère qu'en Algérie la France n'est pas une puissance dominante.

Il y a une nation française qui comprend l'Algérie. C'est donc une hypothèse complètement différente de celle que vous venez d'émettre. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Pierre Cot. Si je vous comprends bien, monsieur le président du conseil, votre thèse est que la nation française comprend toute l'Algérie.

M. René Rousselot. Mais naturellement !

M. Jacques Duclos. Alors, il faut 100 députés musulmans ici.

M. Pierre Cot. Permettez-moi de vous dire que je m'étonne. Je propose à mon honorable collègue qui vient de prononcer le mot « naturellement » de signer tout de suite une proposition de résolution dans laquelle nous déclarerons que tous les Algériens, musulmans ou non, auront les mêmes droits que les citoyens français, les mêmes droits politiques, les mêmes droits sociaux et les mêmes droits économiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Mais tant que vous ne serez pas décidés à voter les textes qui réaliseront une nation française étendue aux Algériens, je suis bien obligé de dire que l'intégration est un piège tendu à ces malheureux. Il faut enfin avoir le courage de dire ce que l'on pense. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La politique d'assimilation complète, nous en sommes partisans. Nous n'admettons pas la politique qui consiste à dire aux Algériens : vous êtes des Français, quand il faut prendre les armes et aller défendre la patrie, mais vous êtes des citoyens inférieurs quand il s'agit de partager le bienfait des lois sociales, de toucher des pensions ou de voter. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Vous parlez de la liberté ? Permettez-moi de vous rappeler les principes mêmes de la définition de la République française : il n'y a pas de liberté s'il n'y a pas à la base une égalité nécessaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons pas admettre, monsieur le président du conseil, cette simplification du problème. Je dirai presque qu'elle n'est pas digne de vous.

En réalité, vous le savez bien, il y a là-bas deux populations différentes, une population française qui a des droits supérieurs à la population algérienne, et je crains précisément qu'en ne donnant pas satisfaction aux aspirations légitimes de la population algérienne, vous ne finissiez par creuser un fossé de différends et de haine entre les deux populations que nous voulons unir. (*Mouvements divers et bruit sur certains bancs au centre et à droite.*)

Monsieur Guissou, vous désirez m'interrompre ?

M. Henri Guissou. Non, mon cher collègue, vous n'êtes pas en cause. Je me plaignais seulement parce qu'on prétendait m'empêcher de vous applaudir. (*Vifs applaudissements et rires sur certains bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

A l'extrême gauche. Ecoutez-les protester, les partisans de l'intégration !

M. le président. Je rappelle que les interpellations de collègue à collègue sont interdites.

M. Jacques Duclos. Et les pressions morales sur des collègues sont également interdites.

M. Pierre Cot. Je n'ai évidemment pas, monsieur Guissou, à répondre à votre interruption, sinon pour préciser ce qui est votre pensée. Ce n'est pas l'orateur qui est à la tribune que vous applaudissez, mais la thèse de l'égalité complète entre tous les Français, et je vous en félicite.

M. Henri Guissou. Très bien !

M. Pierre Cot. Mais ce qui est bien certain, c'est que nous ne trouvons pas cette thèse dans les projets du Gouvernement.

J'entends bien qu'on nous dira sans doute qu'il faut marcher par étapes et qu'il faut aller à pas lents. Mais, mesdames, messieurs, rendons-nous compte que de tels propos ne sont plus de mise. Même si nous voulions marcher à un rythme ralenti, les événements vont vite. Nous ne sommes pas maîtres du temps. Si nous n'agissons pas rapidement, dans quelques années, peut-être dans quelques mois, il sera trop tard.

Ce dont nous sommes partisans, nous, c'est d'une politique de libre association entre le peuple algérien — car, s'il n'y a pas encore, monsieur le président du conseil, d'Etat algérien, il y a, vous le savez, un peuple algérien — et le peuple français. Et si vous ne trouvez pas le moyen de réaliser cette association rapidement, j'allais dire sur l'heure, alors demain elle ne sera plus possible et demain cette séparation que vous voulez éviter sera un fait sur lequel vous ne pourrez plus revenir.

Voilà le grand reproche que nous faisons à la politique du Gouvernement. En face de cette mauvaise politique, me permettez-vous d'indiquer, non pas une autre politique, mais quelques idées dont nous voudrions voir le Gouvernement, et plus encore l'Assemblée, s'inspirer.

Parce que nous ne croyons pas à l'efficacité de la répression et de la force, parce que nous savons que la politique actuelle nous conduit à la guerre civile, parce que nous ne voulons pas voir se reproduire sur le territoire africain ce qui s'est produit au Viet-Nam, parce que nous savons bien que, si vous ne réglez pas dans le sens que nous indiquons le problème algérien, tout ce que vous avez fait en Tunisie et tout ce que vous projetez de faire au Maroc s'effondrera, parce que nous savons bien qu'il y a solidarité entre ces trois pays, à la politique que vous préconisez nous en opposons une autre que je résumerai par deux termes : négociation et apaisement.

Négociation pourquoi ? Mais pour la raison que j'indiquais tout à l'heure, parce que, si nous voulons construire autrement que sur le sable, si nous voulons nous référer, non pas à la situation de 1947, comme le faisait M. le ministre de l'intérieur, mais à la situation actuelle, c'est simplement par une négociation entre tous les éléments de la population algérienne que nous pourrons y voir clair.

Je dis bien : tous les éléments de la population algérienne. Evidemment, il n'est pas question dans mon esprit, ni dans l'esprit de quiconque, de laisser au dehors ceux qu'on appelle les Français d'Algérie, au labeur et aux peines desquels je tiens pour ma part à rendre hommage, car il est bien certain qu'ils ont contribué à faire de ce pays ce qu'il est aujourd'hui, et il est évident que s'il est plus fertile que lorsque nous y sommes arrivés, c'est en grande partie à leur peine et à leurs efforts que nous le devons.

Mais négociation aussi avec ceux qui nous sont opposés, négociation aussi avec ceux que vous considérez à l'heure actuelle comme des ennemis.

Quand on veut la paix, mesdames, messieurs, il faut savoir traiter avec ses ennemis ou avec ceux de la veille.

M. Louis Prache. Avec qui ?

M. Pierre Cot. En Tunisie, nous avons traité avec Bourguiba, qui pourtant, auparavant, avait été par nous arrêté, puis exilé.

Au Maroc, nous avons traité par personne interposée, mais quand la personne est le grand chancelier de la Légion d'honneur, permettez-moi de dire que c'est presque un honneur que l'on rend à celui avec qui l'on traite. Nous avons traité avec l'ancien sultan, que pourtant nous avions déposé et exilé. Vous avez traité avec l'Istiqlal, qui cependant n'a pas les mêmes conceptions que nous.

En Indochine, nous avons traité avec le président Ho Chi Minh qui, pendant longtemps, a été considéré par nos collègues de la droite comme un ennemi de la France.

M. Louis Prache. Notre opinion n'a pas changé.

M. Pierre Cot. Votre opinion n'a pas changé ?

Alors, permettez-moi de vous dire que vous feriez bien de lire les journaux, parce que vous vous apercevriez que depuis quelque temps l'ennemi de la France au Viet-Nam, ce n'est plus le président Ho Chi Minh, c'est le président Diem, votre ami. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

Si nous voulons, en Algérie, traiter de façon efficace, c'est avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous que nous devons le faire.

Seulement — et c'est le second terme de la politique dont je me borne à tracer les grandes lignes — vous ne pouvez pas négocier de façon utile ou efficace, vous ne pouvez même pas procéder aux consultations qui permettraient ces élections libres dont nous sommes partisans, sans avoir modifié le climat, et pour modifier le climat il faut faire le contraire de ce que vous faites.

La politique que nous recommandons, c'est une politique d'apaisement. A cette tribune, on est venu demander au Gouvernement l'exécution de sentences comportant la peine de mort. Mesdames, messieurs, je crois que de tous les moyens qu'on puisse employer pour jeter de l'huile sur le feu et pour compromettre les résultats d'un apaisement possible, celui là est le meilleur.

Ce que nous recommandons, nous, au contraire, c'est une large amnistie, c'est l'annonce loyale que la France est désormais décidée à pratiquer la politique d'association qui nous conduira vers cette fédération des peuples de France et d'Afrique du Nord, et même d'Afrique, à laquelle nous aspirons tous.

J'arrive alors à ma conclusion: apaisement, négociations, abandon de la politique de répression et des ratissages, c'est, permettez-moi de le penser, la dernière carte de la France.

Nous n'avons plus beaucoup de temps devant nous. Le temps et l'histoire travaillent contre nous. Le courant de l'histoire est tel, chacun s'en rend compte, que dans quelques années, sinon dans quelques mois, l'Algérie sera libre. Au fond de nous-mêmes, nous en sommes tous convaincus; parfois, nous n'osons pas le dire, mais nous le sentons bien.

La question, la seule question que je vous pose, c'est de savoir si l'Algérie sera libre grâce à nous et dans ce cas avec nous, ou si elle deviendra libre contre nous et dans ce cas sans nous.

Voilà la responsabilité devant laquelle nous sommes placés. Lorsque, dans les couloirs, nous échangeons des propos avec nos collègues, il arrive parfois qu'ils nous disent: Mais êtes-vous bien certain que cette politique d'association ou de fédération peut réussir ? Ne craignez-vous pas que nos offres soient rejetées ? Ne pensez-vous pas qu'en présence des attaques de l'étranger, de l'activité de la Ligue arabe, ce que vous nous présentez comme le but à atteindre n'est qu'un rêve ?

Mesdames, messieurs, voici ma réponse: C'est notre seule chance, il n'y en a pas d'autre.

Ou bien dans l'amitié, dans la réunion de tous les éléments divers qui sont sur le sol algérien, nous créerons la communauté française, ou bien alors vous savez ce qui nous attend.

Sommes-nous sûrs de réussir ? Certainement pas, mais nous prenons ce risque parce que, en face de ce risque il n'y a que la certitude de l'abandon et de la défaite.

Tout se ramène en politique, vous le savez, au pari de Pascal: il faut prendre ses chances. Nous, nous parions pour l'union de la France et de l'Algérie et nous voulons par notre foi voir se réaliser cette union.

Si, par la persistance d'une politique aveugle, si parce que vous ne voulez pas écouter la voix du nationalisme algérien, si parce que vous ne voulez pas donner satisfaction à ses aspirations à l'indépendance, qui sont légitimes, vous prenez une autre route, alors, mesdames, messieurs, songez à la leçon de l'Indochine et dites-vous bien que, dans quelques années, vous n'aurez que la triste consolation de pleurer sur vos espoirs évanouis et sur vos illusions perdues. (*Applaudissements à l'extrême gauche*.)

M. René Rousselot. Parce que, en Indochine, comme au Maroc, en Tunisie et en Algérie vous étiez contre les intérêts de la France.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Mesdames, messieurs, j'aborde à mon tour ce débat dans un esprit de grande préoccupation. J'estime que le problème que nous traitons en ce moment est sans doute le plus grave de ceux qui se posent à notre pays et que c'est sans doute aussi le plus difficile.

Là encore il est nécessaire que l'Assemblée nationale précise la politique de la France, qu'elle en fixe les grandes lignes ainsi que la responsabilité de ceux qui sont appelés à l'exécuter et également la responsabilité de ceux qui ne l'exécuteraient pas.

Nous sommes dans un domaine, ce sujet algérien, où nous devons observer que souvent des retards, des indécisions, des décalages nous ont fait grand tort.

Certaines conceptions qui étaient très opportunes à un moment déterminé, qui pouvaient rencontrer une très grande adhésion, n'ont pu être mises en vigueur et se sont trouvées ensuite abandonnées. Quand on y est revenu, elles n'avaient plus leur valeur initiale.

Je crois exprimer le sentiment d'un grand nombre d'entre vous en disant que, si l'on avait pu, en 1936, appliquer les projets connus sous le nom de projets Blum-Viollette, on aurait certainement sensiblement amélioré la situation à ce moment-là, et depuis, telle que nous la trouvons aujourd'hui.

De même, si l'on avait appliqué rapidement, complètement, le statut de 1947, on aurait aussi, je crois, amélioré la situation. J'entends bien que certains orateurs ont dit avec quelque argumentation, sur ce point précis, qu'il était difficile ou impossible de l'appliquer totalement; mais alors, il ne fallait pas le faire, parce que l'annonce de dispositions qu'on n'applique pas, l'impression de revirement et de flottement de notre politique provoquent évidemment de grandes difficultés et peuvent être la cause de graves préjudices.

Des mesures que nous allons proposer, que nous pouvons envisager aujourd'hui, auraient comblé, il y a quelques années, des hommes qui les trouveront maintenant insuffisantes ou déplacées.

Il faut avoir ces notions présentes à l'esprit au moment où nous nous soucions de définir clairement et nettement notre politique.

Comment se présente le problème algérien ? Je voudrais l'aborder par son axe essentiel, car il ne faut pas se cacher les difficultés. Cet axe essentiel est celui de la nationalité.

Vous connaissez la position du Gouvernement sur ce point. Elle vous a encore été indiquée tout à l'heure lorsque j'ai eu l'occasion d'interrompre M. Pierre Cot pendant son exposé. C'est ici que je précise encore une fois combien nous concevons ce problème différemment du problème marocain et du problème tunisien, bien que nous ne contestions en rien les liens qui existent entre ces territoires et les ressemblances qu'ils peuvent présenter.

J'insiste sur cette conception nationale de l'Algérie. En général, on y insiste avec des arguments qui sont valables, des arguments juridiques et des arguments de fait.

Au point de vue juridique, on remarque qu'à la différence de la situation du Maroc et de la Tunisie, il n'existe pas d'Etat algérien, il n'existe pas d'entité nationale algérienne. C'est là une conception juridique qui a sa valeur mais qui, comme on l'a reconnu tout à l'heure, n'épuise pas le débat.

Il y a aussi des données de fait qui sont essentiellement différentes. L'imbrication est beaucoup plus importante entre la population d'origine européenne et la population musulmane en Algérie qu'elle ne l'est au Maroc ou en Tunisie. La population d'origine européenne est infiniment plus nombreuse en Algérie dans l'absolu et dans la proportion. Elle y est enracinée depuis un temps beaucoup plus considérable. Il y a également beaucoup plus de musulmans algériens en France qu'il n'y a de Marocains ou de Tunisiens, et la circulation à la fois des hommes et des biens est beaucoup plus intense, beaucoup plus forte, entre la France et l'Algérie.

Je vais cependant m'efforcer d'aller plus loin dans l'analyse pour ne pas m'en tenir uniquement à ce phénomène juridique ou à ce phénomène de la réalité économique et humaine que je viens d'énoncer.

Plaçons-nous maintenant, si vous le voulez bien, dans une perspective historique. Evidemment, à l'origine, on trouve le fait de la conquête, et je sais que quelquefois on cherche à l'exploiter après tant de durée pour créer un malaise dans certains esprits.

Mais dès le début, nous avons écarté toute idée, tout système de relations qui aurait été entre la France et les territoires d'Algérie celui de pays conquérant à pays conquis.

Dès le début et rapidement, la France a écarté toute idée d'affecter à son œuvre en Algérie un caractère colonial. Le senatus consulte de 1865 a le premier reconnu à la population d'Algérie la condition française. Un des esprits les plus représentatifs de la jeune culture française algérienne a écrit à ce sujet ces lignes, que je trouve belles et que je demande la permission de lire à l'Assemblée:

« C'était non point élever les vaincus au niveau des vainqueurs, mais reconnaître qu'il ne devait plus y avoir ni vainqueurs ni vaincus et admettre que les vaincus, par leurs vertus propres, le courage, la loyauté, la noblesse des sentiments, le sens de l'honneur, la générosité des traditions spirituelles dignes du respect le plus profond, méritaient de partager le sort de la communauté nationale française, de s'asseoir à la table de famille non point comme des hôtes, mais comme des parents.

« Les Algériens furent sensibles à cette preuve d'estime, à la reconnaissance officielle de leur dignité d'hommes qu'impliquait le senatus consulte de 1865.

« La geste des armées nationales sous tous les ciels où le sang algérien a coulé sans mesure, mêlé fraternellement au sang français, atteste l'existence d'un sentiment de la patrie française chez les Algériens et chez les Français. Cela, nul ne doit l'oublier et que les soldats arabes et berbères d'Algérie

n'ont pas combattu sous le drapeau tricolore comme des mercenaires, mais noblement, comme citoyens d'une patrie qui était pour eux moins une patrie terrestre qu'une patrie de l'esprit et du cœur.

« C'est ainsi qu'au don de la France répondait par le sacrifice du sang et la généreuse participation aux épreuves comme aux gloires de l'histoire nationale, le don de l'Algérie à la patrie française. »

Dans ce premier geste nous saisissons la ligne constante de la politique française qui procède d'une première notion que j'indiquerai à la suite de cet auteur algérien, comme étant le respect de la dignité humaine et comportant, comme conséquence, la reconnaissance de la condition française à la population algérienne autochtone.

Nous avons avancé dans cette voie, notamment en 1919, ensuite après le regrettable échec des projets de 1936 dont j'ai parlé tout à l'heure, puis avec le discours de Constantine prononcé par le général de Gaulle, avec l'ordonnance de 1944, avec la loi Lamine-Guèye de 1946, enfin avec le statut de l'Algérie de 1947.

Sans doute peut-on regretter que nous ne soyons pas toujours allés aussi vite et aussi loin qu'il aurait fallu le faire à chaque date déterminée. Cependant, cette ligne existe, elle a été constante. Elle est d'une grande importance dans le fait de souligner le caractère national de l'Algérie.

Mais une autre ligne de notre politique doit également être précisée. Ces deux lignes partent d'ailleurs, si je puis dire, du même principe qui, dans les deux cas, est le respect de la condition humaine.

La première branche de cette ligne consistait dans la reconnaissance de la condition française peu à peu perfectionnée depuis sa décision de principe qui remonte à près de cent ans; l'autre branche a été le respect scrupuleux des traditions et des particularités des populations locales, notamment en ce qui concerne la langue, la religion, les usages. Nous n'avons pas tenté un déracinement moral ou spirituel. Je dirai même, au contraire, que la culture et la tradition islamiques ont connu plutôt le développement, depuis cette époque, qu'elles n'ont connu la régression. Le centre des hautes études musulmanes note à ce sujet que le progrès de l'arabisation égale et dépasse celui de la francisation. Il ajoute: « Nous avons plus fait pour la propagation de l'Islam orthodoxe et de la langue arabe en cent vingt-cinq ans que les divers souverains qui s'étaient partagé le territoire algérien au cours des dix siècles précédents ».

A cet égard, je voudrais essayer d'analyser un processus qui n'est pas toujours clairement compris.

Quand on parle de l'œuvre française en Algérie, on envisage, d'une part ce qu'on appelle les éléments matériels de la civilisation, d'autre part la culture, l'enseignement, tout ce qui concourt à la formation de l'homme, de l'individu, du citoyen.

Nous sommes fiers de l'œuvre concernant la modernisation matérielle, l'équipement de ce pays. N'oublions jamais de ne pas la considérer comme étant un apport de l'extérieur. Considérons-la toujours comme étant l'œuvre de l'Algérie française, le travail de la population s'y étant incorporé en même temps que les crédits importants venus de la métropole.

Nous pouvons être justement fiers de cette œuvre, l'opposer, comme nous l'avons fait justement, à beaucoup de nos détracteurs; mais nous devons également prendre garde de ne jamais donner l'impression aux populations locales qu'il y a là un élément de transaction dépassant l'aspect purement matériel de ces apports techniques de la civilisation.

D'un autre côté se situe le plan de la culture, de l'enseignement, de la formation. Ici, notre œuvre est très importante et je voudrais bien préciser cette notion — on m'excusera d'insister — parce que je crois que certaines personnes la méconnaissent, sinon ici du moins au dehors.

Le résultat de l'effort considérable de formation, de culture, de promotion de l'individu que nous avons accompli, c'est souvent une prise de conscience historique et collective de la population algérienne musulmane. C'est parce que celle-ci a goûté à la culture française qu'elle se confirme dans la culture islamique, dans ses propres traditions, dans sa religion ou dans un certain nombre d'éléments de cette culture et de cette civilisation.

C'est, je crois, notre fierté, mais c'est aussi une action continue dont nous devrons toujours connaître les conséquences en rappelant que, d'une part, à la différence de tant d'autres, nous n'avons pas exterminé et, d'autre part, à la différence de tant d'autres également, nous n'avons pas déraciné.

Ainsi, avons-nous créé ou aidé à se créer cette circonstance exceptionnelle de l'histoire que M. Pierre Cot analysait justement comme telle et qui est la coexistence de deux populations étroitement imbriquées, chacune qualifiée pour rester sur ce sol comme n'y étant pas étrangère et dont l'une — la population musulmane — représente un ensemble de particularités, de traditions, de langue, de culture, qui lui permettent, qui l'engagent même à ce que je viens d'appeler la conscience historique ou collective, qu'il ne faut nullement confondre avec une aspiration nationale, avec un principe de nationalité ou avec un nationalisme.

Il n'y a rien d'incompatible entre l'appartenance à cette culture et à cette religion islamiques et l'appartenance à la nationalité française qui revient à la population d'origine musulmane comme elle revient à la population d'origine européenne.

Il n'y a, d'ailleurs, jamais eu de nation algérienne. Pour la première fois cette conception fut évoquée en 1918. Comment? A la suite d'une déception; parce qu'on a trouvé que l'on attendait trop longtemps les mesures qui n'ont été prises qu'en 1919, d'ailleurs insuffisamment. A plusieurs reprises, nous verrons d'ailleurs se reproduire le même phénomène.

L'idée de la nation algérienne a tenté des hommes déçus dans leurs aspirations vers la nation française, dans la recherche d'une plus grande promotion à l'intérieur de notre nation. Des hommes sont devenus des nationalistes algériens parce que nous ne leur avons pas donné assez tôt, assez vite, assez complètement l'égalité dans la patrie française. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Pourrai-je rappeler ce qu'écrivait à ce sujet Ferhat Abbas en 1936:

« Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts, j'ai visité les cimetières. Personne ne m'en a parlé. » (*Mouvements divers.*)

N'oublions donc pas ces paroles lorsque nous parlons d'aspirations nationales algériennes.

M. Robert Bailanger. Cette citation a été reprise quatre fois au cours du débat. Nous la connaissons donc.

M. le président du conseil. Eh bien! ce n'est pas une fois de trop.

M. Jacques Duclos. Cela prouve que vous n'en avez pas beaucoup à votre disposition.

M. le président. M. le président du conseil mérite d'être entendu sans subir d'interruptions.

M. le président du conseil. Voyez-vous, monsieur Duclos, j'ai réfléchi longuement et franchement à ce problème.

Vous savez — je m'excuse de le dire en ma faveur — que je ne suis pas atteint de conformisme systématique. Je cherche à me faire une conviction sur cette question de la nationalité algérienne.

Or, j'estime que, actuellement encore, une aspiration nationale algérienne, un nationalisme algérien sera ou une importation ou un substitut d'une déception éprouvée sur d'autres terrains et que nous avons le droit de corriger en cherchant à compenser cette déception.

Je vais d'ailleurs m'expliquer sur ce point.

Je me suis entretenu ces jours-ci avec des amis musulmans en qui j'ai confiance, qui sont aussi français que moi.

Ils m'ont expliqué leur point de vue. Ils m'ont dit: Nous avons une fierté à nous, nous avons — je l'ai dit tout à l'heure — une conscience à nous. Et ils m'ont donné un exemple.

Quand vous dites, m'ont-ils expliqué, que la France a apporté la civilisation à l'Algérie, parlez prudemment, car nous ne voulons pas qu'on dise qu'auparavant nous étions des barbares. Ce n'est pas vrai. Nous sommes fiers d'un certain nombre de traditions, de notre langue et de notre religion que vous ne nous avez pas enlevées. Nous considérons sur ce point qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'Islam et la chrétienté et que même le ressurgissement d'une certaine civilisation arabe que nous observons avec sympathie ne doit pas et ne peut pas nous éloigner de la communauté française à laquelle nous appartenons.

Voilà la vérité, voilà comment il faut poser le problème. Ce sont eux qui me l'ont indiqué.

Je résume cette partie de mon argumentation en fixant ainsi ces deux lignes qui nous conduisent déjà à notre solution, qui enferment, si je puis dire, cette solution: la première, c'est la condition française donnée en Algérie à la population algérienne musulmane sous une forme de plus en plus parfaite; la deuxième, c'est le respect des données particulières à cette population et l'acceptation de sa prise de conscience historique et collective.

Ces deux lignes nous permettent d'exclure déjà dans ce débat les deux solutions extrêmes entre lesquelles nous devons préciser notre politique algérienne. Elles nous conduisent à écarter, en effet, d'une part la séparation, d'autre part la politique que l'on a appelée celle de l'assimilation.

Telle est l'observation préalable que je voulais présenter.

Je voudrais maintenant évoquer la situation actuelle, notamment les événements douloureux que nous connaissons depuis près d'un an et qui sont allés croissants: les troubles et la rébellion.

Ce n'est pas d'ailleurs là tout le problème algérien et je puis même dire que s'il n'y avait pas ou s'il n'y avait plus de troubles ou de rébellion, il y aurait quand même un problème algérien.

Mais ces troubles et ces désordres ont comme effet à la fois de rendre plus nécessaire la solution d'ensemble du problème algérien et de la rendre plus difficile.

Je ne voudrais pas ici entrer dans un exposé détaillé des questions relatives aux désordres et au rétablissement de l'ordre. Les renseignements nécessaires ont déjà été donnés. Je me bornerai aux observations suivantes.

En premier lieu, il faut évidemment maintenir l'ordre et le rétablir, il faut rétablir la paix, sans quoi rien ne peut être construit, rien ne peut être organisé.

Comment une tendance quelconque pourrait-elle penser qu'on peut organiser et créer dans le désordre et dans les violences sanglantes qui se produisent ?

Ma deuxième observation reprend ce que j'ai déjà déclaré à cette tribune, avec plus de force encore aujourd'hui, si vous voulez bien.

Ce serait une faute grave que de retarder tout examen et toute décision politique jusqu'après le rétablissement du calme.

On a parfois, dans les débats, préconisé cette manière de procéder. Je sais gré au gouverneur général Soustelle de ne l'avoir pas acceptée, d'avoir toujours entendu mener de front les efforts de la défense et la préoccupation de la recherche des réformes et des solutions politiques. Il a bien fait. D'abord, parce que cette conception simpliste: attendre que l'ordre soit rétabli pour entreprendre quoi que ce soit, ferait le jeu de nos adversaires qui, par leurs entreprises terroristes, pourraient retarder indéfiniment notre action. Mais surtout parce que des décisions politiques sont nécessaires. J'emploi ici le mot « politique » au sens le plus large, c'est-à-dire en incluant l'économique, le social, par opposition à ce qui est police ou défense.

Des solutions politiques sont nécessaires pour lutter contre la rébellion elle-même et pour empêcher son développement. Je reviendrai dans un instant sur ce point.

Voici ma troisième observation: sur le terrain du maintien de l'ordre, il faut faire le plus large appel possible au concours des populations locales.

Je dois contredire à nouveau M. Pierre Cot qui indiquait que c'est là faire la guerre civile. Non, ce n'est pas faire la guerre civile que de permettre aux populations locales de lutter pour la défense de leurs biens, de leur vie, défense à laquelle elles ont droit tout comme les populations d'origine européenne.

A cet égard, je suis heureux d'avoir pu faire l'expérience du commandement mixte du général Parlange dans l'Aurès.

Je me souviens de ce jour où avec M. Bourgès-Maunoury et M. Soustelle, cherchant un nom, nous avons pensé à ce beau type d'officier français — tous ceux qui le connaissent savent quelle estime il mérite — que nous avons pris au bord de la retraite pour lui imposer une charge d'intérêt national à laquelle il s'est soumis.

Le général Parlange est allé dans l'Aurès. Il a commencé là-bas un beau travail de pacification. Il a repris peu à peu la confiance des populations qui avaient été trop éloignées de nos cadres. Dans une affaire où nous avons éprouvé tant de douleur à la lecture des renseignements et à la vue des photographies que vous connaissez, nous avons trouvé un élément de réconfort dans les renseignements et les photographies que me montrait le gouverneur général à propos des visites faites dans la région où des harkas ont été constituées par le général Parlange.

Cette expérience a été également tentée ailleurs; en Oranie notamment, après les derniers désordres, on a largement employé le recours à la population locale.

Quatrième observation : le choix du Gouvernement est et demeure, si pénible soit-il parfois, de fournir aux autorités responsables tous les moyens qu'elles peuvent demander pour protéger l'ordre et essayer de rétablir la paix. Nous n'y avons pas failli. Ce n'est pas toujours un devoir très agréable. C'est une charge à beaucoup d'égards que d'avoir augmenté dans les proportions où nous avons dû le faire les effectifs stationnés en Afrique du Nord, qui sont passés de 214.000 hommes à 320.000, dont la plus grande partie est affectée à l'Algérie.

J'ai déjà dit l'autre jour avec quel regret nous avions dû faire appel aux disponibles. Le Gouvernement ne peut pas refuser à des hommes responsables du maintien de l'ordre et qui ont sa confiance les moyens nécessaires pour empêcher les massacres, pour permettre d'établir une situation à l'abri de laquelle les solutions politiques auxquelles nous tenons pourront être appliquées.

Quels que soient notre compréhension et notre esprit de libéralisme, nous sommes obligés également d'envisager une défense morale contre les tentatives de ceux qui cherchent à porter la désagrégation parmi tous ces jeunes qui, dans leur immense majorité, répondent à l'appel de la patrie et sont prêts à faire les efforts dont on leur explique la signification et la portée.

Nous ne tolérerons ni des manières de relâchement dans certains organes de commandement civils et militaires, ni des propagandes de l'extérieur qui n'ont pas d'excuse, car il ne s'agit pas ici d'une conception politique, il s'agit d'une œuvre de désagrégation du moral et de la défense de la nation qui est inadmissible et qui ne sera pas acceptée. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

J'aborde maintenant, mesdames, messieurs, un sujet grave et pénible.

On a beaucoup parlé des erreurs ou des abus de la répression; on a cité des faits dont la vérification n'est pas aisée. Tous ceux qui connaissent le gouverneur général Soustelle — c'est le cas de beaucoup d'entre vous — tous ceux qui ont apprécié sa conscience scrupuleuse, sa grande humanité, tous ceux-là peuvent-ils douter de sa volonté farouche, comme est la nôtre, d'éviter, de proscrire tous abus et tous actes de ce genre ?

Plusieurs fois, je puis en faire la confidence, j'ai reçu dans mon cabinet, à son égard et au mien, le reproche inverse: on m'a reproché de la faiblesse, des instructions juridiques trop scrupuleuses qui décourageraient les agents de la défense. Mais, évidemment, le sang appelle le sang. C'est la triste constatation que des exemples innombrables nous indiquent.

Après les atrocités épouvantables, systématiques, qui ont été déchaînées dans les circonstances que vous savez par les émeutiers, les réactions peuvent-elles toujours être contrôlées ? N'imaginez-vous pas déjà qu'il a fallu de gros efforts pour les limiter ?

Le Gouvernement tient à tout prix à éviter ces excès, ces scènes dont on a parlé. Il y tient pour plusieurs raisons, dont les unes sont vraiment sentimentales et raisonnables, car cela est l'inverse de la France, mais aussi dans l'intérêt même de notre cause, car c'est aller dans le sens de nos pires adversaires, c'est tomber dans le piège qu'ils nous tendent. Que cherchent-ils ?

Les hommes du 20 août n'ont pas cru que, dans cette journée, ils allaient jeter la France à la mer et conquérir l'Algérie par la force. Ils ont espéré, ils ont attendu, ils ont provoqué le bain de sang. C'est pourquoi ils ont donné à leurs actes ce caractère d'abominable atrocité que vous connaissez et sur lequel je ne veux pas insister.

Il faut donc tout faire pour réfréner les égarements, quelquefois compréhensibles, de la colère et de l'indignation, car c'est sur cela que l'on compte pour creuser un fossé entre les populations, pour créer une haine qui ne pourrait plus rapidement être apaisée.

En réponse, notamment, à une question de M. Viollette, je tiens à affirmer de la façon la plus solennelle que ni le Gouvernement, ni le gouverneur général ne permettent et ne permettront, en aucun cas, les représailles collectives ou l'abominable pratique des otages. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Toutes les enquêtes qui ont été demandées ont été entreprises ou seront faites.

Je voudrais maintenant aborder le problème de fond que pose la rébellion. Au-delà de l'aspect technique, si je puis dire, du maintien de l'ordre, je crois que nous ne pouvons aboutir à des conceptions dans cette affaire que si nous faisons tous un effort d'analyse intellectuelle approfondie et très honnête.

Dans la rébellion, il y a évidemment, au premier chef, l'action et l'inspiration étrangères. Vous connaissez l'action des propagandes. M. Bourgès-Maunoury vous a fait hier une lecture, il aurait pu vous en faire cent.

Il y a aussi des instigations plus directes. Tout cela d'ailleurs exige de notre part des efforts et des initiatives, mais c'est un autre domaine.

Cependant, l'action étrangère n'explique pas tout.

Ici, il faut examiner deux problèmes, d'une part l'accueil de la population, d'autre part le recrutement des maquis.

La population, dans l'ensemble, est fidèle et elle l'a montré. J'ai cité, tout à l'heure, l'exemple de l'Oranie. Cependant, il peut arriver, dans certains cas, que l'accueil rencontré par la

rébellion ne soit pas aussi énergiquement hostile qu'il devrait l'être parce qu'il y a des éléments qui jouent en sa faveur. Il y a la peur. Les terroristes savent bien ce qu'ils font.

Il y a aussi un élément qui, si je puis dire, pourrait être de notre responsabilité mais qui démontre, en même temps, combien la vie était paisible précédemment dans ces pays. C'est la sous-administration, la rareté des cadres. Le fait même que les agents de l'administration circulent en automobile au lieu de le faire par les pistes, à cheval, a conduit à ignorer, à abandonner même, administrativement, un certain nombre de localités où notre influence est devenue beaucoup plus lointaine. Il y a eu l'erreur qu'on a commise en laissant s'épuiser cet excellent corps d'administrateurs civils. D'autres erreurs ont été commises dans le recrutement des caïds.

C'est un ensemble d'éléments sur lesquels il faut compter. Mais à cela il faut ajouter un autre facteur, le mécontentement latent sur lequel je reviendrai dans un instant. Ces mêmes éléments peuvent jouer sur le recrutement des maquis.

Allons jusqu'au fond de l'analyse: je ne crois pas que dans les maquis il n'y ait que des assassins, que des bandits. Il y a des hommes qui sont égarés, qui sont entraînés. Les meneurs, bien sûr, ne se trompent pas. Ils savent qu'ils égarent ces hommes, qu'ils leur promettent des choses irréalisables.

Mais il y a aussi chez certains de ces hommes égarés la croyance de répondre à une sorte de susciitation dramatique.

Il faut, prenant cette considération en face, tenter de ramener certains de ces égarés et en tout cas éviter que leurs rangs ne s'accroissent.

Il faut donc attaquer les phénomènes psychologiques et réels qui peuvent créer dans certaines catégories de la population un élément de moindre résistance à la rébellion et chez certains autres un élément d'attraction vers le maquis et vers le terrorisme.

J'ai essayé d'enquêter sur ce point en parlant avec les meilleurs amis de la population musulmane et le résultat de l'analyse qu'ils m'ont permis de faire, conduit à chercher dans certains éléments de la population algérienne ce que l'on peut appeler un complexe de frustration... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ce mot ne m'appartient pas.

... qui peut présenter des manifestations très variables.

Certains éléments de la population se considèrent comme frustrés des possibilités qu'ils auraient de cultiver le sol. D'autres se considèrent comme frustrés d'une possibilité suffisante d'emploi. Il est certain que beaucoup de jeunes gens, beaucoup d'adolescents qui viennent d'obtenir par exemple un certificat d'études, se laissent aller au désespoir parce qu'ils ne trouvent pas l'emploi qu'ils voudraient occuper, parce qu'ils ne trouvent pas l'exercice professionnel auquel ils croient que justement de ce fait ils auraient droit.

Il est certain aussi qu'il y a des états de malaise économique dus souvent à la misère, au chômage ou à l'impression que, en tant que producteurs économiques, ils n'ont pas la situation à laquelle ils pourraient avoir droit dans l'ensemble de la collectivité française.

Il y a aussi chez certains éléments — je fais là, la somme analytique des renseignements qui m'ont été donnés à leur source — l'idée que nous n'avons pas assez fait pour donner aux populations algériennes musulmanes le sentiment du plein civisme, que dans certains cas ils peuvent avoir l'impression d'être traités comme des citoyens de seconde zone, comme des travailleurs au rabais.

Je dois aller jusqu'au bout de cette analyse car je crois qu'elle est très importante pour la définition de la politique que nous devons suivre à l'égard de ce complexe et très grave problème algérien.

J'en viens maintenant à la définition même de la politique que je voudrais compléter et présenter à l'Assemblée après l'exposé qui lui en a déjà été fait.

Dans ce problème algérien, il n'y a pas de solution parfaite et, d'autre part, il n'y a pas de solution facile; il n'y a pas non plus une solution nominale. Nous devons évidemment employer des mots qui représentent nos idées et nos solutions.

C'est ainsi que nous avons employé le mot « intégration » mais nous devons chercher ce qu'il y a dans ce mot « d'intégration » et quelle est la politique que nous devons désigner par ce terme. En choisissant ce mot « d'intégration », nous rejetons — ceci est sa première conséquence — totalement et vigoureusement deux solutions dont l'une est la sécession et dont l'autre serait ce qu'on a appelé l'assimilation.

Je voudrais d'abord m'expliquer — je veux le faire brièvement — sur la sécession. La sécession, sous les formes différentes que l'on peut imaginer, consisterait à donner à l'Algérie la contexture nationale qu'elle n'a pas et à chercher à la placer en conséquence, d'une façon que je considérerais comme artificielle, dans une position analogue à celle du Maroc ou de la Tunisie.

Le Gouvernement estime que cette solution est inacceptable pour la France, qu'elle est d'ailleurs inacceptable également pour les Français installés en Algérie qui ne veulent à aucun prix se trouver dans la situation d'hôtes ou d'étrangers, même favorisés, dans un pays qui est le leur, où ils existent en nombre aussi grand, où ils ont rendu tant de services, où ils sont profondément enracinés depuis tant d'années.

D'ailleurs, le départ des Français serait catastrophique aussi bien pour la population française musulmane que pour la population d'origine européenne, étant donné la profonde imbrication que j'indiquais tout à l'heure.

Il n'y a pas, entre la France métropolitaine et les territoires d'Algérie un système d'échanges économiques ou intellectuels comme on peut en trouver entre des pays amis et complémentaires.

Il existe véritablement un phénomène analogue à celui de la circulation du sang dans un même corps.

Si plus d'un million de Français d'origine métropolitaine vivent en Algérie, il existe rgalement un courant constant de 300.000 travailleurs algériens dans la métropole où ils bénéficient du plein droit de s'embaucher et des conditions normales d'existence des travailleurs français. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Et les allocations familiales ?

M. le président du conseil. Je vais y venir, monsieur Duclos. Ne croyez pas que je veuille éluder un aspect de ce problème. Je suis aussi sensible que vous à la condition des travailleurs algériens et je proposerai des mesures plus pratiques, plus immédiates et moins démagogiques pour y répondre. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jacques Duclos. Si elles sont satisfaisantes, nous les voterons.

M. le président du conseil. Ces 300.000 travailleurs algériens en France font vivre, par des transferts de fonds, un million et demi de personnes dans les douars, qui n'ont pas quitté le territoire algérien.

Voilà également des données que vous connaissez, mais qu'il faut rappeler.

La sécession, que serait-ce ? Ou bien un Etat arabe où les Français pourraient difficilement accepter de subsister après y avoir été des nationaux ou bien un Etat complètement détaché avec deux populations aussi hétérogènes qui n'auraient pas la possibilité de synthèse qu'apporte la métropole, un Etat ségrégatif qui irait à toutes les convulsions que vous pouvez envisager.

Nous rejetons donc la sécession. Cette position est claire et formelle de la part du Gouvernement, quelque formule d'ailleurs qu'on lui propose.

Nous avons également écarté l'idée que l'on a appelée la politique d'assimilation.

Certes, l'assimilation totale est une belle idée, un grand rêve. Elle est le reflet d'une conception trop universaliste, parfois conforme au génie français. Je crois qu'on aurait peut-être pu l'appliquer à un autre moment. Quoi qu'il en soit, l'assimilation pâtit actuellement de deux objections: d'une part, la conscience de l'originalité spécifique de la population musulmane; d'autre part, le fait qu'elle a été considérée par suite de beaucoup de retard comme étant un alibi d'inaction. Par conséquent, il faut tourner cette page.

Nous voulons reconnaître le caractère national français de l'Algérie et n'en reconnaître pas moins des spécificités et des particularités que nous n'avons rien fait pour détruire et qu'au contraire nous avons aidées à se maintenir.

Il faut donc écarter également l'idée d'assimilation. C'est pourquoi nous avons adopté ce vocable d'intégration. Mais il faut voir précisément ce que nous devons mettre pratiquement derrière ce vocable, car il ne s'agit pas, je le répète, d'un mot — plusieurs mots peuvent être employés — il s'agit de définir une politique dans tous les domaines où la question se pose, c'est-à-dire dans les domaines économique, social, administratif, culturel et politique proprement dits.

Je ne veux pas faire un exposé de chacune de ces catégories, mais simplement marquer les lignes générales de pensée auxquelles s'arrête le Gouvernement.

En matière économique, nous avons déjà fait un grand effort. Le budget de la métropole en porte le témoignage. Ces efforts ne sont pas suffisants. Il est de fait que l'économie de l'Algérie doit être modernisée, surtout en vue d'obtenir une meilleure répartition des revenus et une élévation du niveau de vie, du revenu moyen de la population des travailleurs algériens musulmans.

C'est là un des objectifs d'une politique qui répondrait à ce nom d'intégration et qui consiste à amener le producteur économique algérien à un niveau plus voisin, sinon équivalent de celui du producteur d'origine européenne en Algérie ou du producteur métropolitain dans la métropole.

Un grand pays ne doit pas celer la vérité, ni s'en offusquer. Ce sont d'ailleurs des chiffres qui existent. Il est exact que l'ensemble des revenus de la population d'origine musulmane n'est guère supérieur à l'ensemble des revenus de la population d'origine européenne; il faut donc attirer à un échelon supérieur ce niveau de vie et augmenter ce pouvoir d'achat.

Pour cela, il faut non seulement atteindre un niveau élevé d'investissements, mais il faut aussi que ces investissements soient dirigés et distribués de telle sorte qu'ils aboutissent à ce résultat que nous voulons promouvoir.

Tel a été l'objet de la commission que l'on appelle la commission Maspétiol, qui a fait ces études et proposé un plan. Ce plan comporte la progression du concours du Trésor public chaque année de 15 milliards pendant six ans avec une stabilisation à 150 milliards de francs à partir de 1962.

Ce sont des réalités. Ce sont des choses considérables, mais ce sont des choses qui sont nécessaires.

La progression annuelle de la pression fiscale en Algérie et de la consommation privée des Algériens devra augmenter en moyenne de 6,3 p. 100 par an. Les investissements sociaux devront être portés après huit ans à un niveau supérieur de 60 p. 100 à celui de 1954.

Je ne veux pas entrer dans des détails, mais il y a là, si je puis dire, un plan économique qui est social en même temps, car son but essentiel n'est pas seulement d'augmenter le niveau des investissements, mais de l'orienter vers l'amélioration sociale qui est indispensable.

La question économique pose essentiellement deux rubriques, dont l'une est l'industrialisation. Vous savez que l'industrialisation de l'Algérie est en retard, notamment en raison de phénomènes tels que le prix élevé du courant électrique. Nous sommes d'ailleurs en train de mettre au point une péréquation de l'énergie.

Vous savez également par les exposés qui vous ont été faits les mesures qui ont le plus facilité la création d'industries nouvelles.

L'autre rubrique est le problème agricole.

M. Maurice Rabier. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président du conseil. Volontiers.

M. Maurice Rabier. Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le président du conseil, mais je voudrais particulièrement souligner que des tentatives ont été faites en Algérie pour son industrialisation.

Nous avons notamment pu voir M. le Président de la République inaugurer en Oranie une fabrique de vaisselle. Mais celle-ci a été mise à genoux par le cartel métropolitain, et elle vient d'être vendue.

M. le président du conseil. Vous avez raison, monsieur Rabier, d'indiquer des faits de cette nature, car ils sont importants et nous devons prendre les mesures nécessaires. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Je ne sais pas si ce sujet est tellement risible; pour moi je ne le sens pas tel.

M. Robert Ballanger. Ce n'est pas le sujet qui est risible, c'est votre réponse.

M. le président du conseil. Aussi j'accueille avec objectivité les renseignements qui me sont donnés par des hommes qualifiés comme M. Rabier, qui représente un département d'Algérie. S'il y a des obstacles isolés ou des coalitions d'intérêts s'opposant à l'industrialisation de l'Algérie, il faudra les vaincre.

Mme Madeleine Laissac. Nous sommes heureux de vous l'entendre dire.

M. le président du conseil. Pour cela, le meilleur moyen serait que vous fassiez dans cette Assemblée une grande majorité pour vaincre toutes ces résistances. (*Applaudissements au centre et à droite et sur certains bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ces faits ne sont pas récents. L'Algérie n'était pas plus industrialisée quand il y avait au Gouvernement une majorité politique différente.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Puis-je à mon tour vous interrompre, monsieur le président du conseil ?

M. le président du conseil. Volontiers.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Je confirme le fait qui a été évoqué par M. Rabier. Une véritable politique de dumping est pratiquée par certaines industries françaises chaque fois que menace de naître ou de se développer en Algérie une industrie algérienne.

Je vous demande, monsieur le président du conseil, quels sont les moyens que vous aurez à votre disposition pour empêcher, par exemple, certaines industries françaises de vendre, à prix réduits, en Algérie, des produits qui pourraient être fabriqués en Algérie même. D'ailleurs, ces prix réduits cessent d'être réduits au moment même où l'industrie algérienne a disparu.

Nous avons rencontré cet obstacle dans notre effort d'industrialisation de l'Algérie. Il est bon que vous le connaissiez et que vous envisagiez les mesures nécessaires pour empêcher les capitalistes métropolitains d'étouffer dans l'œuf les industries algériennes. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président du conseil. Je remercie M. Naegelen de ces intéressantes indications.

Evidemment, il y a eu des résistances, sans quoi les mesures que je préconise auraient été prises plus tôt, je suppose, par tous les hommes de bonne volonté qui se sont attachés à ces problèmes.

Le gouverneur général a déposé à ce sujet des plans et des conclusions précises. Si l'on pratique le dumping, monsieur Naegelen, nous pouvons trouver, dans les moyens dont dispose la puissance publique, la procédure nécessaire pour le briser.

M. de Moro-Giafferri. Article 419 du code pénal!

M. le président du conseil. En matière agricole, je ne crois pas qu'on puisse reprocher au Gouvernement d'être resté inactif. Il a déposé des textes importants ayant trait à la réforme foncière, à la caisse d'expansion et de modernisation, à la réforme du métayage et du khamessa, qui créent un prolétariat agricole si misérable, à l'utilisation des périmètres irrigués, au crédit agricole.

S'agissant de l'application, j'ai noté les indications très frappantes, choquantes, données l'autre jour par M. Viollette. J'estime qu'il doit en être tenu le plus grand compte.

Ces réformes ne sont d'ailleurs qu'un début, mais il faut commencer par là. Elles sont déposées; il faudra commencer par les voter.

Le problème social — comme je viens de le déclarer — est dans la mouvance des problèmes économiques. En ce domaine également, il faut s'orienter vers une politique réaliste. Il ne s'agit donc pas de tout changer du jour au lendemain, mais il faut concevoir un plan réaliste qui permette d'apporter peu à peu aux salariés algériens les avantages ou les garanties de salaires dont bénéficient les travailleurs de la métropole.

Il convient de remédier aux anomalies comme celles qui ont été signalées et qui ont trait au système des allocations familiales.

En matière culturelle et spirituelle, il faut également faire aboutir les réformes qui ont été préparées. Vous savez que des textes ont été élaborés au sujet de l'enseignement de la langue arabe de même que — conformément au statut — en ce qui concerne la séparation du culte et de l'Etat.

Une autre branche est celle des mesures administratives. Je ne veux pas entrer ici dans les détails. Vous n'ignorez pas que nous avons déjà créé deux départements algériens supplémentaires. Cela n'est pas suffisant.

Un effort plus considérable est nécessaire pour rapprocher de la population les échelons administratifs. Ce n'est pas un ou deux mais plusieurs autres départements algériens dont d'après les spécialistes, la création se révélera indispensable.

Nous avons mis au point des textes et arrêté des mesures pour améliorer et accélérer l'accession des Algériens musulmans à la fonction publique. Nous avons créé un centre de formation administrative pour les jeunes Musulmans. Ce point est très important. Nous avons ainsi comblé une lacune grave.

Il y a longtemps que l'on promet d'améliorer l'accès des Musulmans à la fonction publique. Déjà le général de Gaulle, dans son discours de Constantine, annonçait qu'un « grand nombre de postes administratifs seraient rendus accessibles à ceux qui en auront la capacité ». (*Murmures sur divers bancs.*)

Je m'excuse, mesdames, messieurs, si mon exposé paraît fastidieux. (*Non! non! et applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Les efforts qui sont exigés du président du conseil, même par les débats parlementaires, sont parfois assez considérables et peuvent rendre mon expression moins intéressante que je le désirerais.

Je m'excuse, mes chers collègues, de vous demander un effort d'attention. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le nombre de Musulmans qui accèdent aux rangs les plus élevés de la fonction publique est encore insuffisant.

Il faut connaître les chiffres pour en juger: dans la catégorie supérieure, la proportion est de 555 par rapport à 9. Une telle situation ne peut pas être admise. Dans la seconde catégorie

gorie, cette proportion est plus normale puisqu'elle est de 352 fonctionnaires d'origine européenne par rapport à 1.013 Musulmans.

Dans un ordre d'idées voisin, le Gouvernement envisage la création d'un commissariat national à la main-d'œuvre et à la jeunesse algériennes qui centralisera les problèmes posés par l'emploi de la main-d'œuvre algérienne et par son afflux, problèmes dont nous voyons tous dans la métropole à quel point ils sont aigus et nombreux: notamment les questions qui concernent l'accueil, les contrats de travail, l'orientation professionnelle et la formation accélérée, l'assistance sociale, médicale et juridique, les centres d'hébergement et la nécessité d'un enseignement rudimentaire pour faciliter l'adaptation des transplantés, le logement pour lequel nous venons de mettre sur pied un organisme d'économie mixte, etc.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs, au problème politique et institutionnel proprement dit.

La logique de la conception que nous vous avons proposée implique le principe absolu du maintien de l'appartenance de l'Algérie à la nation française et — pour m'exprimer le plus clairement possible — à la République.

Mais elle comporte, d'autre part, la nécessité, l'opportunité de certaines institutions spécifiques, puisque nous avons écarté l'assimilation.

Ce n'est pas — je le précise — que nous soyons effrayés par l'aspect, que l'on évoque le plus souvent, de ce problème: l'accès éventuel au Parlement d'un très grand nombre d'élus musulmans. Il n'y aurait en soi, dans cette perspective, rien d'inadmissible.

On exagère d'ailleurs souvent les chiffres par lesquels elle se traduirait et l'on reconnaît qu'en France même, les représentations parlementaires ne sont pas toujours proportionnelles aux populations selon les circonscriptions. (*Mouvements divers.*)

M. Jean Minjoz. C'est un aveu.

M. le président du conseil. Mais je maintiens que des institutions spécifiques sont justifiées.

Certaines existent déjà, telle l'Assemblée algérienne.

Faut-il les faire évoluer ? Faut-il les compléter ? Je le pense.

Mais je voudrais, sur ce plan, poser un principe qui me paraît essentiel et sur lequel nous devrions tous nous mettre d'accord.

Ce principe est le suivant: les institutions spécifiques en Algérie ne pourront être fixées et nous ne pourrons les appliquer qu'avec le consentement et le concours des populations; et ce consentement et ce concours devront s'exprimer de façon libre et démocratique; par conséquent, les élections, en Algérie, devront toujours avoir un caractère de liberté et de démocratie. (*Mouvements divers.*)

Il faut traiter franchement ces problèmes, je ne veux pas les éluder.

On devra donc écarter toutes les pressions, d'où qu'elles viennent d'ailleurs, car je précise que la menace terroriste ne serait pas moins condamnable que l'immixtion administrative.

Mais nous savons tous ce que nous voulons dire par là. J'ajoute ceci: Quand un citoyen peut avoir l'impression d'être un citoyen de seconde zone, ce n'est pas tant parce que le nombre de députés qu'il désigne lui paraît proportionnellement insuffisant, que parce qu'il pourrait penser que ces députés ne sont pas vraiment choisis par lui, n'ont pas vraiment sa confiance et qu'ils ne sont pas ses représentants authentiques.

Si nous respectons ce principe, nous pouvons construire ou rénover utilement les institutions politiques spécifiques de l'Algérie.

Comment faut-il maintenant les prévoir ? Il faut terminer l'application du statut parce qu'il ne faut pas laisser une œuvre inachevée, mais il faut également résoudre un certain nombre de problèmes qui se posent.

Le Gouvernement ne vous propose pas dès aujourd'hui des solutions complètes et détaillées. Il estime que l'Assemblée doit les étudier dans un délai qui doit être rapproché.

Elle devra décider si nous devons aller vers la limitation des pouvoirs ou vers l'évolution de l'Assemblée algérienne, ou garder celle-ci sous sa forme actuelle, si nous devons pousser l'intégration jusqu'à une conception qui comporterait, à certaine échéance, la disparition du gouvernement général ou si, au contraire, nous devons maintenir cet organisme, sauf à lui apporter les transformations nécessaires pour le rénover.

Nous devons également nous prononcer en ce qui concerne les deux collèges, le régime communal, l'affirmation ou la modification de l'autonomie économique et financière de l'Algérie.

Des décisions doivent être prises sur ces points, mais ce sont des décisions difficiles. Je ne vous propose donc pas de les prendre immédiatement, aujourd'hui, car cela ne me paraît pas possible. Il vaut mieux mûrir davantage nos décisions pendant les semaines nécessaires, plutôt que de les prendre immédiatement, quitte à ne pas pouvoir les appliquer pendant quelques temps, comme le fait s'est déjà produit.

En conclusion, le Gouvernement vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur quatre rubriques différentes.

En premier lieu, sur une conception générale de notre politique, celle que j'ai définie, qui exclut toute idée de sécession, de même qu'elle écarte l'assimilation considérée aujourd'hui comme nuisible.

En second lieu, et d'abord sur un certain nombre de mesures précises qui sont des mesures à court terme: il s'agit de l'ensemble de réformes qu'on a appelées le plan Soustelle.

Je demande que, sans en exagérer l'importance, on ne les minimise pas et je tiens à rendre hommage au travail et à la ténacité du gouverneur général Soustelle qui, malgré les conseils de ceux qui lui recommandaient de s'occuper uniquement du maintien de l'ordre, s'est quand même attaché à préparer des textes, à promouvoir le progrès par des moyens précis et immédiats.

Evidemment, il est parfois plus tentant et peut-être aussi plus facile de proposer des conceptions ambitieuses, de rechercher des solutions de choc. Mais ces solutions de choc ne sont pas toujours faciles à trouver et celles qu'on nous propose ne sont peut-être pas toujours bonnes.

Ces réformes que prévoit le plan Soustelle ont le mérite d'exister, d'être étudiées, de pouvoir être appliquées dès qu'elle auront été votées.

Il y a quelque temps encore, elles auraient paru révolutionnaires. Aujourd'hui même, elles dérangeront certaines habitudes, elles contrarieront certains intérêts et vous pouvez supposer que ceux qui les négligent en les trouvant insuffisantes veulent, en réalité, les retarder, car elles les dérangent.

En troisième lieu, je vous propose un plan à moyen terme qui comprend un programme économique fondé sur les conclusions du groupe Maspétiol, le programme administratif que j'ai défini et la réforme agraire complémentaire.

Enfin, en quatrième lieu, sur la question des institutions proprement politiques, j'estime que nous devons affirmer le principe du caractère libre et démocratique des élections et mettre au point, par la procédure qui conviendra au Parlement, les études nécessaires, pour être à même de juger, à mesure que le statut sera achevé, sur quel point il doit être modifié et si nous devons aller plus avant dans le sens de l'intégration ou, au contraire, maintenir le système actuel avec les différenciations qu'il comporte.

M. Adolphe Aumeran. Quelle est votre position, monsieur le président du conseil, à l'égard du fédéralisme ?

M. le président du conseil. Ma position est la suivante:

Le lien fédéral suppose la création d'une entité algérienne qui serait un Etat algérien ou une république algérienne.

Eh bien! malgré le prestige que peut avoir cette thèse, je ne l'adopte pas. J'estime qu'elle est infiniment dangereuse. Si nous avançons dans cette voie, je ne vois pas l'avantage que nous pouvons en recueillir par rapport aux solutions que je vous propose. Je vois, par contre, les malentendus qu'elle peut faire surgir.

Je ne doute pas que certaines personnes — j'en connais de proches de ma pensée et dont le sentiment national est indiscutable — qui sont favorables à cette conception, confondent l'idée d'une institution fédérale avec celle d'une tendance fédéraliste. Si nous nous engageons dans cette voie, nous ne savons pas où nous aboutirons.

Le système que je vous propose, sans vous imposer un mot plutôt qu'un autre, maintient les caractéristiques spécifiques de l'Algérie, en s'efforçant de donner plénitude à la condition de l'Algérien musulman comme à celle de l'Algérien européen, plénitude dans l'ordre économique, dans l'ordre moral, dans l'ordre des rapports avec l'administration, dans l'ordre de la politique où l'élément important est la liberté, la sincérité, le caractère démocratique des élections.

Là-dessus nous pouvons bâtir quelque chose. N'allons pas quitter un édifice avant d'avoir pu le consolider, car nous ne savons pas où nous irons. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je ne veux pas, mesdames, messieurs, prolonger davantage cet exposé.

Il y a peu de jours, dans une enceinte internationale, la France a fait connaître, par la voix de M. le président Pinay, avec vigueur et avec rigueur, que les affaires d'Algérie étaient purement françaises et que nous n'avions besoin, pour les traiter, ni de recommandations, ni de conseils, ni de bons offices. C'est une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a accepté que ce débat s'engage tout de suite, dans le cadre français, dans le cadre national, alors qu'il avait refusé le débat en dehors du cadre français, dans le cadre international.

Je vous demande d'adopter une politique qui, dans son principe, ne pourra pas être faussement interprétée. Je vous

demande de rejeter toute idée de sécession, fût-ce — je le répète au général Aumeran — sous la forme d'une prétendue fédération.

Je vous demande de rejeter tout ce qui pourrait conduire à la création, soit d'un Etat arabe, soit d'un Etat qui, détaché, deviendrait ségrégatif. Je vous demande de vous maintenir dans la ligne que nous devons suivre et dont j'ai défini tout à l'heure les grandes idées.

Je sais — qui peut le nier ? — que, comme le disait M. Pierre Cot, la coexistence dans ces territoires, sous le drapeau français, d'une population européenne de plus d'un million d'habitants, fortement enracinée, et d'une population musulmane de plus de huit millions d'habitants qui a ses caractéristiques et sa conscience propres, pose un problème exceptionnellement et incroyablement difficile.

M. Eugène Claudius-Petit. Une population musulmane qui double tous les douze ans !

M. le président du conseil. Oui, parce que, précisément, nous avons fait une politique conduisant, non pas à sa disparition, mais, au contraire, à son développement. (*Applaudissements au centre.*)

M. Eugène Claudius-Petit. Croyez bien que je n'ai pas demandé sa mise à mort. (*Sourires.*)

M. le président du conseil. On pourra trouver que mes solutions sont ternes ou qu'elles ne sortent pas suffisamment de l'ordinaire et de la banalité.

Cependant, si nous appliquons une politique économique dont vous savez le poids pour les finances et l'économie de la métropole, si nous appliquons avec vigueur des règles politiques qui excluent toute falsification et tout artifice dans l'expression de la volonté des populations, n'aurons-nous pas déjà fait un grand pas ?

Evidemment, il y a des solutions qui peuvent paraître brillantes ou simples. Elles ne s'expriment que par des mots. C'est une solution de choc que de renoncer ou de s'en aller! Ces solutions sont sensationnelles!

Mais organiser, maintenir, promouvoir, sauver cette coexistence dont j'ai parlé, c'est une solution difficile, parce qu'elle doit se traduire dans la vie et non pas un mot ou par des discours.

C'est la réalité humaine, économique, sociale, administrative, culturelle et politique quotidienne qu'il faut créer. Nous pouvons faire cet effort si nous ne doutons pas de la ligne à suivre, si nous n'avons pas la moindre hésitation.

Des millions d'hommes, dans cette Algérie, attendent que vous leur disiez: « Nous vous gardons; vous êtes toujours des nôtres, vous êtes toujours la France. » Voilà le geste qu'il faut faire, le mot qu'il faut dire.

Alors, même ceux qui hésitent n'hésiteront plus et même ceux qui sont partis reviendront.

Nous pouvons triompher de cette épreuve difficile, si nous savons rester fidèles à deux idées essentielles: l'une, que c'est le génie français, qui a construit cela en remontant l'histoire; l'autre, c'est la fraternité humaine qui existe entre Français européens et musulmans — tous ceux qui vivent dans ce pays vous le disent — chez les plus humbles, habitués à travailler et à vivre ensemble dans ce pays.

Si nous nous inspirons, dans le haut, de ce génie français, et, dans la vie quotidienne, de cette fraternité humaine, nous pouvons réussir dans notre œuvre. En tout cas, c'est ce que je vous propose.

Permettez-moi de dire, en terminant, simplement ceci: puisque, dans cette grave affaire, nous avons demandé à autrui de ne pas intervenir, puisque nous avons dit que nous ne prendrions conseil que de nous-mêmes, c'est aux meilleurs de nous-mêmes que nous devons demander ce conseil.

Je suis sûr que, dans la conclusion de ce débat, vous ne vous inspirerez tous que des sentiments les plus dignes et des passions les plus élevées. L'Algérie, qui est la France, le mérite bien. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

M. Pierre Garet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Garet.

M. Pierre Garet. Afin de nous permettre de délibérer sur les déclarations que nous venons d'entendre, je propose à l'Assemblée, au nom de mon groupe, de lever maintenant la séance et de ne reprendre nos travaux qu'à vingt-deux heures.

M. le président. M. Garet propose de renvoyer la suite du débat à vingt-deux heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur l'Algérie.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13e SEANCE

2e Séance du Jeudi 13 Octobre 1955.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 5100).

2. — Algérie. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 5100).

Clôture de la discussion générale.

Ordres du jour déposés avec demande de priorité:

N° 1 rectifié, de M. Gaborit;

N° 2 rectifié, de M. Chaban-Delmas;

N° 3, de M. Savary;

N° 4, de M. Duclos.

MM. Gaborit, Chaban-Delmas, Depreux, Mme Sportisse, M. Moisan.

Suspension et reprise de la séance.

Ordre du jour n° 5, de M. Estèbe, déposé avec demande de priorité: M. Estèbe.

Explications de vote sur la priorité de l'ordre du jour de M. Gaborit: MM. Paquet, Edgar Faure, président du conseil; Chaban-Delmas.

Scrutin sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Gaborit. — Pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin vérifié: rejet de la priorité.

Ordre du jour n° 6 de M. Chevallier, déposé avec demande de priorité.

Rejet de la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Chaban-Delmas.

Rejet, au scrutin, de la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Savary.

Rejet, au scrutin, de la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Duclos.

Rejet de la prorité demandée pour l'ordre du jour de M. Estèbe.

MM. Chevalier, Vincent Badie.

Suspension et reprise de la séance.

Scrutin sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Chevallier. — Pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin vérifié: rejet de la priorité.

Vote par division demandé pour l'ordre du jour de M. Gaborit.

Explication de vote: M. Duclos.

Amendement de M. Chaban-Delmas à l'ordre du jour de M. Gaborit: MM. le président, Chaban-Delmas, le président du conseil.

Suspension et reprise de la séance.

Question de confiance posée pour l'adoption des mots « et repoussant toute addition » et de l'ensemble de l'ordre du jour.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Renvoi pour avis (p. 5114).

4. — Renvois pour avis à l'Assemblée de l'Union française (p. 5114).

5. — Dépôt de propositions de loi (p. 5114).

6. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 5114).

7. — Dépôt de rapports (p. 5114).

8. — Ordre du jour (p. 5115).

PRESIDENCE DE M. PIERRE SCHNEITER

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

ALGERIE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Edouard Depreux, Fayet, Jacques Duclos, Mme Sportisse, MM. Aumeran, de Saivre, de Monsabert, Jules Valle, Quilici, de Chambrun, Bendjelloul, Fonlupt-Esperaber, Maurice Violette, sur l'Algérie.

Cet après-midi, l'Assemblée a continué la discussion générale et entendu le président du conseil.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi de quatre ordres du jour.

Je donne lecture de l'ordre du jour n° 1 rectifié, déposé, avec demande de priorité, par M. Gaborit:

« L'Assemblée nationale,

« 1° Réaffirme l'attachement de la France à l'engagement solennel contenu dans les articles 1er et 2 du statut de l'Algérie ainsi rédigé:

« L'Algérie constitue un groupe de départements français.

« Tous les ressortissants de nationalité française des départements d'Algérie jouissent sans distinction d'origine, ni de religion, des droits attachés à la qualité de citoyens français et sont soumis aux mêmes obligations. »

« 2° Invite le Gouvernement à poursuivre avec fermeté l'œuvre entreprise par lui en vue de rétablir la sécurité des populations en Algérie, de faire disparaître le terrorisme, de mettre hors d'état de nuire les rebelles, de châtier les coupables, en veillant à ce qu'en aucun cas ne puissent être

exercées des représailles collectives. Son activité devra être orientée de façon à rétablir rapidement un climat de paix et de confiance au sein de la communauté franco-musulmane.

« 3° Invite le Gouvernement à poursuivre avec diligence la discussion devant l'Assemblée nationale, et si elle a pu en délibérer en temps voulu l'assemblée algérienne, les textes de réformes approuvés par lui et dont l'adoption doit conduire à une application intégrale et immédiate du statut de 1947 et permettre l'accession à la propriété rurale du plus grand nombre possible de fellahs.

« 4° Invite le Gouvernement à mettre en œuvre sans plus attendre les projets retenus ou en cours d'étude tendant à élever par tous moyens le niveau et la condition de vie des populations algériennes.

« 5° Invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer dans un délai et par étapes déterminées, l'accession des populations algériennes à des avantages sociaux et salariaux fixés par référence à la situation métropolitaine correspondante.

« 6° Approuve la déclaration du Gouvernement, aux termes de laquelle il ne tolérera aucune intrusion étrangère dans les affaires algériennes qui sont les affaires intérieures de la France et l'invite à prendre toutes les mesures de rétorsion utiles à l'égard des pays ou des groupes qui inciteraient les populations d'Algérie à la rébellion et au meurtre ou se livreraient à des propagandes subversives à l'endroit de ces populations;

« 7° Invite le Gouvernement à mettre au point avant la fin de l'année, avec le concours des élus algériens du premier et deuxième collèges les adaptations et développements à apporter aux articles du statut relatifs aux institutions politiques ainsi qu'aux régimes législatif, administratif et financier dont sont dotés les départements d'Algérie, ces dispositions étant élaborées en vue de rendre plus fraternelle la communauté constituée par les différents groupes ethniques composant les populations de ces départements et à intégrer plus intimement encore l'Algérie à la République française tout en respectant sa personnalité et son originalité;

« 8° Demande qu'il ne soit pas fait obstacle à l'expression d'une opposition locale et constructive;

« 9° Affirme que le nouveau statut ainsi élaboré, assorti des réformes nécessaires, devra être à même de maintenir et de promouvoir la solidarité des Européens et des Musulmans dans un climat de progrès économique et de justice sociale que constituera la charte de l'Algérie;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour n° 2 déposé par M. Chaban-Delmas avec demande de priorité vient d'être rectifié et est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que certaines dispositions du statut de l'Algérie, notamment celles qui visent l'indépendance du culte musulman, l'enseignement de la langue arabe et la suppression des communes mixtes, n'ont pas encore reçu application;

« Considérant qu'avant tout les promesses faites par le législateur de 1947 doivent être tenues;

« Considérant d'autre part que l'évolution des faits et des esprits commande d'apporter au problème politique algérien des solutions hardies allant au delà du statut lui-même;

« Considérant que l'heure est venue d'assurer définitivement et solennellement la présence de l'Algérie dans la commauté française:

« 1° Estime nécessaire que le Parlement soit saisi très rapidement des textes propres à l'application complète du statut;

« 2° Estime également nécessaire de proposer, en un ou plusieurs projets de loi, des mesures tendant à l'intégration économique, sociale et politique de l'Algérie à la métropole, dans des délais à fixer, tout en respectant son originalité et ses traditions. Ces projets devront être déposés avant la fin de l'année après avoir consulté l'ensemble des élus algériens;

« 3° Constate avec regret que le Gouvernement n'est pas en mesure d'appliquer une telle politique,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

M. Jacques Chaban-Delmas. C'est au cours de la réunion que vient de tenir mon groupe que nous avons décidé d'ajouter au texte primitif un alinéa constatant que le Gouvernement n'est pas en mesure d'appliquer la politique que nous préconisons. *(Mouvements divers.)*

M. le président. Vous aurez d'ailleurs la parole tout à l'heure, pour soutenir votre texte.

L'ordre du jour n° 3, présenté avec demande de priorité par M. Savary et les membres du groupe socialiste, est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale,

« Profondément émue par la situation en Algérie,

« Estime, qu'outre un effort économique et social considérablement accru, seule une politique renouvelée dans ses buts et dans ses moyens est de nature à rétablir le calme, à assurer la présence française et à permettre l'évolution démocratique des populations algériennes et que, d'autre part, seront ainsi déjouées les manœuvres et actions extérieures qui se retournent en fait contre les intérêts qu'elles prétendent servir,

« Rappelle que la mise en échec du projet Blum-Viollette en 1936 a mis fin à l'espoir musulman en une politique honnête d'assimilation,

« Rejette une orientation désignée par le mot « intégration » qui couvrirait une politique que l'on ne veut préciser et que l'on ne peut appliquer,

« Constate que le statut de l'Algérie de 1947 n'a été que fragmentairement appliqué et qu'ainsi les populations algériennes doutent de la valeur de la loi, que les méthodes électorales ont amené ces populations à douter aussi de l'efficacité des voies d'expression démocratique pour exprimer leurs aspirations et désigner leurs représentants, risquant de les rejeter vers la violence comme seul recours,

« Hostile à la violence qui ne peut conduire qu'à un antagonisme accru, elle condamne les pratiques du terrorisme et certaines méthodes dans le rétablissement de l'ordre,

« Demande la dissolution de l'Assemblée algérienne et des élections libres pour une Assemblée algérienne nouvelle permettant de connaître les vœux de la population et de dégager les éléments représentatifs;

« Demande l'ouverture, une fois cette assemblée constituée, de discussions avec ces éléments représentatifs pour définir les moyens et les étapes vers un but à fixer dans cette libre discussion: régime d'association ou régime fédéral ou tout autre regime permettant des rapports confiants entre tous les éléments de la population algérienne et l'établissement de liens durables parce que volontairement consentis entre la France et l'Algérie;

« Estime que les conditions nécessaires au déroulement normal des élections doivent être préparées:

« 1° Par l'application rapide, loyale et entière du statut, application propre à rétablir la confiance;

« 2° Par la prise de contacts immédiats avec les représentants des diverses tendances des populations de l'Algérie, personnalités et partis politiques, sans exclusive, pour les amener à coopérer à ce plan et démontrer que la conversation est plus efficace que la violence,

« Estime que le Gouvernement n'est pas capable d'appliquer une telle politique

« Et, en conséquence, lui refuse sa confiance,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Je donne enfin lecture de l'ordre du jour n° 4, présenté avec demande de priorité, par M. Jacques Duclos, Mme Alice Sportisse et M. Pierre Fayet, au nom du groupe communiste:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant qu'il est indispensable de mettre fin, au plus vite, à la politique de guerre et de répression poursuivie contre le peuple algérien, dont les aspirations nationales doivent être reconnues;

« Repousse la politique d'intégration proposée par le Gouvernement;

« Flétrit les méthodes fascistes de répression collective instaurées en Algérie par le gouverneur général, à l'instigation du Gouvernement;

« Déclare qu'à cette politique doit être substituée une politique de négociation qui, sur la base de l'indépendance et de l'égalité, ferait du peuple algérien un ami et un allié de la France,

« L'Assemblée nationale, soucieuse d'atteindre cet objectif et condamnant la politique gouvernementale,

« Exige:

« La cessation des opérations militaires et des mesures de répression;

« L'abrogation de la loi sur l'état d'urgence;

« La libération des emprisonnés et internés politiques;

« La levée des mesures interdisant l'activité des partis politiques en Algérie;

« Le rappel des soldats envoyés en Afrique du Nord depuis un an et l'abrogation des mesures de rappel des disponibles et de maintien du contingent sous les drapeaux.

« Souligne que ces mesures sont la condition indispensable à l'ouverture de négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien.

« Précise que ces négociations peuvent s'engager dans l'immédiat avec les délégués des divers partis et mouvements nationaux, des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles d'Algérie et après la dissolution de l'assemblée algérienne, qui ne peut valablement représenter le peuple algérien, avec une véritable représentation de l'opinion algérienne, issue

d'élections libres et démocratiques au scrutin proportionnel, chaque collège étant représenté selon son importance numérique.

« L'Assemblée nationale proclame que cette politique, seule conforme à l'intérêt de la France et fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance, est la condition première d'une politique d'association au sein d'une véritable Union française.

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Gaborit, auteur de l'ordre du jour n° 1 rectifié.

M. Roger Gaborit. Mesdames, messieurs, au terme d'un débat déjà long et souvent si émouvant, il faut maintenant conclure. C'est l'objet de l'ordre du jour que j'ai eu l'honneur de déposer et que, devant vous, je voudrais justifier.

L'Afrique du Nord a fait l'objet, depuis plusieurs mois, de débats importants, difficiles pour la conscience des uns et des autres. Celui-ci, qui a trait à l'Algérie, revêt un caractère plus important encore, s'il est possible, en raison de son aspect plus sentimental, du fait que nos interlocuteurs sont nos amis, nos collègues depuis de longues années, du fait que l'Algérie fait partie intégrante de la France, qu'elle constitue des départements français, que la vie de ses citoyens est, chaque jour, plus intimement liée à la nôtre.

L'émouvant discours de notre collègue Viollette, qui a eu à connaître, en tant que gouverneur de ce territoire, les difficultés premières inhérentes à la constitution d'une communauté franco-algérienne, a remué profondément le cœur des Algériens et des métropolitains.

Instruits que nous sommes des récentes expériences faites au sujet d'autres territoires de l'Union française ou sous protectorat, notre devoir est de dire au Gouvernement notre volonté délibérée de nous opposer aux atermoiements habituels pour nous lancer résolument dans la voie des réalisations.

Notre devoir est de lui dire que, après les exposés de M. le ministre de l'intérieur et de M. le président du conseil, qui ont fait naître un grand espoir, l'Algérie, qui ne se berce plus de promesses, doit pouvoir compter sur des réalités.

Mon ordre du jour a la prétention de fixer au Gouvernement le cadre de ces réalisations et, si un délai n'est pas fixé, le sens que nous donnons à notre texte est clair: la situation exige que nous progressions rapidement.

Les collègues qui se sont succédé à cette tribune ont développé des thèses bien différentes de l'organisation de la communauté franco-algérienne.

Nous avons entendu parler d'intégration, d'assimilation, de fédération.

Aucun cependant n'est allé jusqu'au bout ni pour, ni contre l'un ou l'autre système. Il apparaît que l'un ou l'autre, souhaitable ou non, est prématuré.

Les uns ont parlé de la suppression de l'assemblée algérienne, les autres de son renforcement.

Il y a là bien des hésitations.

Mais il serait tout de même anormal que nous nous lancions dans la voie des réformes, des réalisations, sans savoir où nous voulons aller à plus ou moins brève échéance et sur quoi nous pouvons nous appuyer pour aboutir.

Or, si une synthèse nous paraît difficile, il semble cependant que nous puissions nous mettre facilement d'accord sur les articles 1er et 2 du statut de l'Algérie que nous avons voté en 1947, et qui stipulent que l'Algérie est un groupe de départements français. (*Murmures à gauche.*)

Nous pouvons nous y engager comme nous y engageait hier M. le ministre de l'intérieur lui-même.

Rester fidèles à la lettre et à l'esprit, c'est mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour son application en soutenant, je dirai même, en m'excusant: en harcelant le Gouvernement.

Dans les graves circonstances que connaît actuellement l'Algérie, la politique du Gouvernement à l'égard de cette grande province française doit revêtir deux aspects essentiels: rétablissement de l'ordre, d'une part, progrès social, économique et culturel, d'autre part, dans le cadre d'un vigoureux effort de rénovation institutionnel qui doit aboutir, dans tous les domaines, à rendre plus étroits les liens indissolubles qui unissent l'Algérie à la France.

Dans la tâche si lourde et si pressante qu'il doit accomplir pour le rétablissement de la paix sociale et de la sécurité de toutes les populations en Algérie, le Gouvernement doit pouvoir compter sur l'appui le plus large du Parlement. Il s'agit là d'un devoir imprescriptible de l'Etat, qui ne saurait accepter, sans forfaire à sa mission, les tentatives de sécession, ni tolérer des actes de terrorisme contre des citoyens français, qu'ils soient de souche européenne ou d'origine musulmane.

Est-il besoin de dire que la lecture de lettres ou les déclarations faites à cette tribune nous ont profondément émus, d'où qu'elles viennent ?

Mais l'Assemblée nationale souveraine demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que les forces militaires et civiles, auxquelles est confié le rétablissement de l'ordre public en Algérie, exercent leur action dans le respect des lois et des principes de justice et d'humanité qui ont toujours inspiré l'idéal de la République française.

Elle demande que soit exclu de l'action répressive tout acte qui pourrait avoir le caractère de représailles contre des populations innocentes et elle attend du Gouvernement qu'il prenne, à cet égard, contre les autorités responsables de tels actes, s'il vient à en être commis, des sanctions exemplaires immédiates accompagnées de poursuites judiciaires.

Dans l'épreuve douloureuse où elle est engagée en Algérie, la France doit certes montrer sa force sans défaillance, mais elle ne saurait cependant laisser atteindre, à la face du monde, le noble idéal de justice, de fraternité et de générosité qui l'a toujours caractérisée et qui ne doit cesser d'inspirer sa volonté, en Algérie, comme dans tous les territoires qui appartiennent à notre communauté nationale.

En même temps qu'il poursuivra l'œuvre nécessaire de pacification dans les régions troublées d'Algérie, le Gouvernement doit engager un vaste programme de rénovation, dont l'objectif est de relever le niveau de vie des populations algériennes, de leur assurer de meilleures conditions d'existence, de les promouvoir à un stade de progrès économique, social et culturel qui doit permettre à l'ensemble des citoyens français d'Algérie, qu'ils soient de souche européenne ou d'origine musulmane, de bénéficier de la plénitude des droits politiques et civiques que comporte la citoyenneté française et de remplir les obligations qu'entraîne leur appartenance à la patrie commune.

L'Assemblée nationale a enregistré à cet égard les déclarations du Gouvernement et elle attend de celui-ci qu'il poursuive avec toute la vigueur nécessaire la mise en œuvre des projets de réforme dont il a entrepris la réalisation, qu'il la saisisse rapidement de celles d'entre elles qui relèvent du législatif. Elle souhaite vivement que soit connu au plus tôt l'avis de l'Assemblée algérienne sur les projets de réforme du Gouvernement qui lui ont été soumis par le gouverneur général Soustelle et dont l'ensemble répond, pour une large part, aux aspirations des masses musulmanes françaises et aux vues maintes fois formulées par les élus algériens, en particulier par ceux du deuxième collège.

Cette politique de rénovation sur laquelle le Parlement est appelé à se prononcer trouve son expression dans les divers projets qui seront prochainement déposés concernant, notamment, la réorganisation territoriale dont le Parlement a posé la première pierre en votant la loi du 7 août 1955 instituant le département de Bône et qui sera poursuivie avec la création de deux nouveaux départements algériens; la refonte du régime communal par la suppression des communes mixtes; l'amélioration accélérée de la situation économique et sociale, dans le cadre d'un vaste programme d'équipement, par la modernisation du régime foncier et la réalisation d'une véritable expansion rurale ouvrant plus largement l'accès de la propriété de la terre aux paysans musulmans et offrant à ceux-ci, grâce à une refonte du crédit agricole, les moyens de modernisation nécessaires en même temps que la fin de certaines iniquités de caractère traditionnel tel l'actuel régime du métayage coutumier.

Ce programme vise encore, d'une part, à développer l'effort de scolarisation, à ouvrir plus largement la fonction publique, à tous les degrés d'emploi, aux citoyens français musulmans et, d'autre part, grâce à la création d'un office de la main-d'œuvre en Algérie et à un ensemble de mesures qui en prolongeront l'action en métropole, à réaliser dans toute la mesure du possible le plein emploi du potentiel humain de l'Algérie dans le respect des lois sociales de la République.

Le Parlement ne doit pas cependant se dissimuler qu'il lui faudra, pour marquer sa résolution de soutenir l'action du Gouvernement, non seulement se prononcer sur les projets de textes qui seront soumis prochainement à ses délibérations, mais aussi, dans le cadre des prochains budgets d'investissements, déterminer des moyens financiers importants, destinés à la réalisation de cette politique de rénovation qui ne peut se concevoir sans l'aide croissante de la métropole.

C'est en développant ainsi, sur ces divers plans, cette politique de rénovation que le Parlement et le Gouvernement affirmeront leur volonté de promouvoir l'ensemble des citoyens français d'Algérie à leur pleine capacité politique et civique, selon les conditions qui furent solennellement définies par les articles 1 et 2 du statut organique de l'Algérie, du 20 septembre 1947.

Bien que ce statut, qui s'est inspiré du double souci d'intégration et de large décentralisation, soit encore riche de virtua-

lité, on ne saurait cependant considérer qu'il n'appelle pas de nouveaux développements, ni certaines retouches. C'est à partir de cette base institutionnelle fondamentale qu'il va falloir franchir de nouvelles étapes. Chacune de ces étapes nouvelles dont le rythme sera accéléré doit contribuer à sceller plus intimement et pour toujours au corps et à l'âme de la France sa grande province algérienne dans une même communauté fraternelle.

Mais une telle perspective ne saurait cependant méconnaître les vocations originales ni la personnalité de l'Algérie. Elle appelle, dans le cadre d'un statut rénové, les plus larges franchises, celles que lui ont fait mériter sa fidélité à la patrie commune et les sacrifices de ses fils à la libération de la France.

Aussi bien, est-ce à bon droit que le Gouvernement de la République ne peut tolérer aucune intrusion étrangère dans ses affaires intérieures.

Nous en avons assez du feu croisé des radios étrangères, de leurs fausses nouvelles qui n'ont qu'un seul but: la désintégration de la communauté franco-musulmane!

Nous répudions leur ingérence et leurs faux dilemmes. Nous rejetons leurs conseils et les invitons à mettre d'abord leurs populations au niveau intellectuel et social des nôtres. (*Applaudissements.*)

L'Assemblée nationale souveraine se doit, à cet égard, de s'associer à la protestation solennelle que le Gouvernement a élevée devant l'assemblée générale des Nations Unies et elle approuve par avance toutes les mesures de rétorsion que celui-ci pourrait être conduit à prendre pour ramener à plus de compréhension les pays étrangers qui tenteraient de compromettre, par leurs interventions indécentes, l'action de la France en Algérie.

Telles sont, mes chers collègues, les brèves explications que je tenais à vous donner sur le sens de l'ordre du jour que j'ai déposé et que vous avez si mal écoutées. (*Sourires.*)

Je demande au Gouvernement de s'engager sans réserves. Nous avons dépassé le stade des hésitations et des atermoiements. Nous devons aborder l'action féconde et résolue. Dans le difficile règlement des problèmes d'Afrique du Nord, nous avons évoqué, à maintes reprises, la raison cartésienne. C'est maintenant le cœur de l'Algérie et de la France qu'il faut faire vibrer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jacques Chaban-Delmas. Mes chers collègues, l'ordre du jour que j'ai eu l'honneur de déposer au nom de mes amis appelle deux séries d'explications, l'une portant sur le choix d'une politique algérienne, l'autre concernant l'attitude adoptée à l'égard du Gouvernement.

Sur le choix d'une politique algérienne, notre ordre du jour s'inspire du plan dressé par le gouverneur général Jacques Soustelle, adopté par M. le ministre de l'intérieur, et accepté, semble-t-il, par le Gouvernement tout entier.

Le mérite essentiel de ce plan, dont le soutien est à l'honneur de M. le ministre de l'intérieur, est que son adoption et sa mise en œuvre sont destinés à mettre fin à l'immobilisme et au conservatisme dont la France, les territoires d'outre-mer et les populations de ces territoires recueillent aujourd'hui les fruits amers.

Ce mérite, il faut le dire, revient au gouverneur général Soustelle en premier lieu. (*Mouvements divers au centre et à droite.*)...

Ce mérite, dis-je, revient en premier lieu au gouverneur général Soustelle qui a déployé, depuis le début de l'année, tant en Algérie qu'à Paris — et je pense que tout homme de bonne foi sur ces bancs ne peut le nier — une activité à la fois intense et rationnelle faite d'une probité intellectuelle entière et d'une générosité d'esprit et de cœur que nul ne conteste. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Aussi sommes-nous très sensibles au témoignage d'un tel homme.

La question est de savoir si l'on veut que l'Algérie reste française.

La sécession serait un désastre pour l'Algérie et pour sa population, musulmane ou non. Quant à la France, coupée de l'Afrique, refoulée au Nord de la Méditerranée, ce serait, non plus le commencement, mais l'achèvement d'une décadence irrémédiable et la disparition définitive de notre pays du concert des grandes puissances. Ce serait naturellement aussi un amoindrissement très vite intolérable pour l'économie métropolitaine et pour sa population: disons un chômeur sur trois ou quatre travailleurs, au minimum.

Certains caressent l'idée d'un Etat algérien distinct qui serait rattaché à la France par des liens à déterminer.

Une telle position, dans l'état actuel du monde et de l'Afrique du Nord, risque fort de se révéler chimérique.

Une fois amorcée, l'application d'une telle formule irait très vite à un terme catastrophique, en brûlant si l'on peut dire les étapes; ce terme serait la séparation complète.

De plus, et toujours dans l'état actuel des choses, cette position fournirait aux fellagha une telle satisfaction de principe que la population y verrait leur victoire et alors, n'en doutez pas, mes chers collègues, commencerait en Algérie ce ralliement massif par peur des représailles dont certains exemples cruels et récents nous ont fait connaître le terme fatal.

Ce mouvement fellagha, on le sait, reçoit ses ordres, ses instructeurs et même ses instructeurs du Caire et, sur place, il agit en liaison étroite avec le parti communiste, là où existe ce dernier.

L'action terroriste est destinée à démontrer que le fanatisme sauvage des gens du Front de libération nationale exclut toute solution autre que la sécession.

Le meurtre à Constantine, le 20 août, de M. Abbas, nationaliste fédéraliste comme son oncle, M. Ferhat Abbas, le prouve, ainsi que l'ordre d'assassiner notre collègue socialiste, M. Benbahmed, trouvé sur l'un des tueurs abattus.

Il ne saurait être question, mes chers collègues, d'abandonner les populations à cette fureur meurtrière.

Les forces armées ont réagi et devront poursuivre une action dont nous savons que, orientée par le gouverneur général, elle ne risque pas de confondre répression totale et nécessaire avec des représailles collectives inadmissibles.

Mais les populations musulmanes se dressent aussi contre ces fanatiques. Elles ont demandé des armes qui leur ont été fournies. Aujourd'hui, par exemple, les Chaouias de l'Aurès contribuent à la pacification de leurs montagnes.

Immense, l'action de la France en Algérie est cependant incomplète. Depuis trente ans environ, elle a cessé de suivre le développement démographique.

Depuis cette date le sort de chaque habitant de l'Algérie a cessé de s'améliorer chaque année pour décroître ensuite, ce qui est à l'inverse du progrès nécessaire.

Le plan Maspétiol recommande les moyens de redressement nécessaires. Il constitue une base d'évaluation et d'action qui doit être retenue. La politique d'assimilation, qui avait été mûrement étudiée il y a plus de 80 ans et, depuis, si incomplètement appliquée, n'a pas suffi.

Une autre politique doit donc être définie jusque dans ses détails d'application, puis adoptée et appliquée, sans aucun de ces arrêts, sans aucun de ces retours qui rendent toute politique, fût-elle la meilleure, sans effet.

Cette étude est à mener en collaboration étroite avec les éléments locaux les plus réellement représentatifs; mais il n'est pas possible d'attendre davantage pour commencer d'agir.

L'immobilisme a déjà fait trop de ravages. Aussi pensons-nous que, dans l'immédiat, l'intégration progressive doit être adoptée. Elle conduit à l'extension à l'Algérie des règles politiques, économiques et sociales de la métropole, tout en conservant à la société musulmane ses institutions juridiques particulières et en lui garantissant ses caractères originaux dans les domaines culturel, linguistique et religieux.

De telles bases d'une communauté franco-algérienne ne risquent pas d'être retenues à tort comme fondements d'étude des futures institutions, surtout si elles sont assorties aussitôt que possible d'élections réellement libres.

De plus, dans le plan qui nous est soumis, figure précisément une action immédiate constituée par l'application complète du statut de 1947 et de réformes allant largement au delà de ce statut. Parmi ces réformes qui doivent intervenir avant la fin de l'année, sous peine d'une duperie tragique et qui, toutes, visent à la transformation du sort trop souvent épouvantable des fellahs, se détache une réforme agraire dont l'objet est de procéder à une véritable colonisation de l'Algérie par les musulmans eux-mêmes. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Il ne s'agit pas seulement de lotir et de distribuer des terres, mais de fournir aux paysans les premiers moyens de les travailler, sous forme de matériel, de cheptel, d'engrais, etc.

Beaucoup de réformes agraires, dans divers pays, ont échoué du seul fait que les paysans disposaient bien de terres, enfin, mais n'avaient pas les moyens de les cultiver.

La caisse d'expansion et de modernisation aura précisément pour but de remédier à cet inconvénient dirimant et de créer une paysannerie stable et capable de subvenir aux besoins alimentaires d'une partie notable de la population. Notre opinion est très ferme sur la nécessité de s'engager dans cette action immédiate.

En ce qui concerne un avenir plus lointain, il convient d'éclairer davantage la notion d'intégration progressive et évolutive, surtout en raison des querelles de mots qui se sont déjà élevées à son sujet et qui risquent, soit de marquer des divergences profondes, soit, au contraire, de susciter des oppositions factices. Ces querelles surtout sémantiques sont d'autant plus aiguës et d'autant plus vaines qu'à part l'assimilation, ni l'intégration définie actuellement par les premiers pas précis — ceux qu'on nous propose — ni les solutions fédéralistes, ni l'association n'ont été dotées d'un contenu bien déterminé.

Si nous pénétrons un instant dans la querelle des mots, c'est pour y faire deux observations. Nous sommes fédéralistes, cela ne date pas d'hier! C'était déjà vrai à Brazzaville. Mais, à l'heure actuelle, les solutions fédéralistes sont impraticables, car il manque au moins deux éléments constitutifs. D'abord, la possibilité constitutionnelle. Je n'y insiste pas. C'est la revision de l'article 8 de la Constitution qui pourra l'ouvrir.

Ensuite, un élément fédérateur puissant, attirant comme peut le faire un aimant, c'est-à-dire, à Paris, l'autorité de l'Etat et la stabilité du pouvoir sans lesquelles l'Etat républicain n'existe que sur le papier.

J'ajoute que l'intégration, envisagée sous une forme évolutive, ne ferme pas la porte à d'autres solutions pour l'avenir. Par exemple, d'un point de vue fédéraliste, on ne fédère pas, si j'ose dire, un pot de fer et un pot de terre, sauf à risquer de tomber dans un fédéralisme camouflant le pire colonialisme et servant à maintenir une inégalité fondamentale de condition entre les éléments fédérés.

La deuxième observation, toujours sur la querelle de mots, est que nous devons bien prendre garde de ne pas considérer les mots seulement par rapport à nous, à ce que nous y mettons, mais aussi, et surtout, par rapport aux Algériens, à la population algérienne, à ce qu'elle est susceptible de mettre dans ces mots que nous employons.

Ainsi, l'intégration progressive, évolutive, pour nous terme d'action immédiate et d'exploration d'un avenir libéral, doit-elle être édifiée, précisée rapidement, dans ses conséquences égalitaires de tous ordres, pour qu'à l'épreuve des faits, c'est-à-dire de certaines impossibilités matérielles insurmontables, par exemple pour l'égalisation totale du sort de chaque Algérien et de chaque métropolitain, ralentie même pendant un temps limité, il n'en résulte pas, dans l'esprit des Algériens, le sentiment d'avoir été bernés une fois de plus et, par conséquent, la volonté de rompre avec une métropole si décevante.

Au bénéfice de ces considérations, l'intégration proposée permet donc à la fois d'engager une action immédiate qui n'a que trop tardé, d'étudier les développements prochains et de rendre possible, dans l'avenir, le recours à des formules actuellement inapplicables.

Dans ces conditions, mes chers collègues, repousser cette forme d'intégration proposée aujourd'hui serait un geste d'une extrême gravité. Ce serait signifier à l'Algérie, et spécialement aux Algériens musulmans, que la France se replie sur elle-même et renonce à sa mission. Dans l'immédiat, cela provoquerait, à n'en pas douter, une exaspération de la crise algérienne, peut-être le départ de tel haut fonctionnaire et un vide redoutable.

Mais, quel que soit le choix final d'une politique algérienne, quels que soient aussi les mots employés, toute attitude autre que l'abandon exigera des sacrifices de toute nature de la part de la nation. Ici doit être mise en lumière une vérité élémentaire qui ne peut plus être méconnue.

La France ne subsistera outre-mer, sous quelque forme que ce soit, elle ne poursuivra sa mission que si, par un sursaut national, elle décide de se ressaisir.

Or, ce sursaut national, il dépend de Paris, du Gouvernement, du Parlement, de l'Assemblée d'abord, de les susciter. Il n'est pas possible que les partis nationaux demeurent divisés sur la politique à faire en Algérie, en Afrique du Nord et dans l'ensemble des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Mouvements divers à droite et au centre.*)

Pendant sept ans, mes chers collègues — et si je vous parle avec une certaine émotion, vous comprenez que c'est aussi avec une conviction totale — la France a fait les frais de l'absence d'un accord suffisamment large sur un problème vital, celui de l'Indochine.

Il n'est pas supportable qu'une seule des grandes formations pour qui le patriotisme n'est pas un vain mot demeure en dehors d'un accord sur ce qui constitue l'avenir même du pays.

Chez les Anglo-Saxons, lorsque se pose un problème de cette ampleur, généralement pour ce qui touche précisément à l'existence extérieure de la nation...

M. Auguste Joubert. Les ministres ne quittent pas le Gouvernement.

M. Jacques Chaban-Delmas. ... on établit une politique bipartisane qui revient à s'accorder sur l'action et à neutraliser le sujet dans les controverses électorales.

Pour nous, cette tâche est plus difficile, car le nombre des formations politiques dépasse largement deux ou trois, mais son accomplissement est tout aussi nécessaire.

Le débat sur le Maroc, malgré une confusion à laquelle le dernier scrutin n'a pas entièrement mis fin, a montré qu'à condition de ne pas être étudié dans la fièvre de l'action parlementaire un tel accord pourrait certainement être obtenu sur une politique d'évolution ne comportant ni l'abandon, ni l'immobilisme.

C'est à nous, mes chers collègues, de préparer nos esprits à agir ainsi rapidement avant qu'il ne soit trop tard, de telle manière que ceux qui ont l'affreuse habitude de travailler à la décomposition de la nation (*Mouvements divers*) se trouvent seuls, isolés, séparés pour l'accomplissement de leur horrible dessein. Sinon, aucune politique si bien inspirée soit-elle ne sera applicable; on continuera d'en changer ou de ne pas en choisir; sinon, c'en sera fait de l'avenir de la France et des populations d'outre-mer.

Seul, monsieur le président du conseil, un gouvernement reposant sur un tel contrat, sur un tel accord peut tenter ce redressement que chacun sent nécessaire, et chaque jour plus difficile.

Vous comprendrez aisément, monsieur le président du conseil, que, dans ces conditions, et pour ces considérations surgies vraiment de la profondeur de notre conviction et de notre foi dans l'avenir de la République française, notre groupe ne puisse vous accorder sa confiance, ainsi que vous le demandez à l'Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations au centre.*)

M. Fernand Bouxom. Qu'en pense M. Soustelle ?

M. le président. La parole est à M. Depreux pour soutenir l'ordre du jour présenté par M. Savary et les membres du groupe socialiste. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edouard Depreux. Mesdames, messieurs, mes amis et moi avons toujours pensé que, dans un régime de démocratie parlementaire, l'opposition elle-même avait une grande responsabilité. Les coups qu'elle peut porter au Gouvernement et à la majorité, aussi vigoureux qu'ils soient, ne doivent jamais atteindre la nation.

Cela est plus vrai dans ce débat fondamental sur l'Algérie, dont dépend l'avenir de la France elle-même, que dans tout autre débat.

Je me félicite de la parfaite tenue des interventions de mes amis MM. Benbahmed, Lapie et Rabier. Tous y ont quelque mérite, notre ami Benbahmed, personne ne le contestera, tout particulièrement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Je voudrais qu'il soit bien entendu, non pas tellement pour cette enceinte que pour l'opinion internationale, que la discussion qui peut nous séparer réside dans la meilleure manière de maintenir la légitime et bienfaisante présence française en Algérie. (*Applaudissements à gauche.*)

Il faut que l'on sache partout que l'opposition, de même que la majorité, considère le vote de l'Organisation des Nations Unies sur cette question à la fois comme une injustice et comme une faute politique majeure. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je voudrais apporter un témoignage. Avec un certain nombre de nos collègues, appartenant à toutes les familles spirituelles françaises, je me trouvais, il y a quelques jours, en Russie.

M. Schmittlein a demandé à M. Khrouchtchev et au maréchal Boulganine ce qu'ils pensaient des émissions de Radio-Budapest hostiles à la France.

Comme il était facile de le prévoir, M. Khrouchtchev a répondu que la Hongrie était libre et indépendante... (*Rires.*)

Je vous demande de ne pas rire, car cette question est très grave pour la France.

... Qu'elle n'était pas un satellite de l'U. R. S. S., que, par conséquent, l'U. R. S. S. n'avait rien à voir avec la politique de la Hongrie, mais qu'il considérait le problème de l'Afrique du Nord comme un problème français. M. Khrouchtchev a même ajouté: « Vous avez des diplomates; si vous pensez que nos bons offices peuvent être utiles à l'égard de la Hongrie, nous vous les offrons. »

Je sais bien que M. Khrouchtchev avait précisé qu'il était secrétaire du parti et qu'il était, par conséquent, plus indépendant pour parler que s'il était membre du Gouvernement car, aujourd'hui, il n'existe pas la même confusion de pouvoirs qu'auparavant.

Mais le maréchal Boulganine — tous mes collègues, quelles que soient leurs opinions, sont prêts à le confirmer — a dit: « Je suis d'accord, sur tous les points, avec ce qui a été déclaré par M. Khrouchtchev. »

A droite. On l'a bien vu à l'O. N. U.

M. Edouard Depreux. Je tiens à apporter ce témoignage dans l'intérêt de la France, par-delà toutes les positions personnelles prises et en dehors de toutes les controverses entre le Gouvernement et l'opposition.

M. Guy Petit. C'est pourquoi les Russes vendent des armes à l'Egypte!

M. Edouard Depreux. J'ajoute que le *New York Times*, dans un article en date du 5 octobre a écrit: « L'O. N. U. n'a pas à s'immiscer dans ce qui est, de toute évidence, un problème intérieur de la France. Dans toute cette malheureuse affaire, les Etats-Unis ont joué un rôle curieux.

« Sur la question de Chypre, nous avons, non seulement épaulé les Anglais, mais nous avons encore conseillé à nos voisins d'Amérique latine d'agir de même.

« Sur la question plus importante d'Algérie, l'ambassadeur Lodge s'est contenté de prononcer un discours assez tiède en faveur de la France et nous n'avons pas fait, que je sache, le moindre geste pour persuader nos amis de voter avec nous. Nous nous trouvons actuellement gênés avec nos amis Français sans avoir rien gagné. »

Je sais — on l'a dit et on a eu raison — que beaucoup de censeurs peuvent être très valablement invités à balayer devant leur propre porte et nous n'avons aucune leçon à recevoir de leur part.

Mais la France a, un devoir, envers elle-même, celui de faire mieux encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent et de définir une politique capable de maintenir — ainsi que je l'ai souligné — la légitime présence française en Algérie.

La politique gouvernementale ne nous paraît pas remplir ces conditions. A chaque débat, nous trouvons, en effet, hélas! une situation plus détériorée.

Monsieur le ministre de l'intérieur, relisez vos précédentes déclarations que nous jugions empreintes d'un optimisme excessif. Nous regrettons d'avoir eu raison de ne pas partager cet optimisme. C'est peut-être la meilleure preuve que la politique suivie jusqu'à présent n'est pas la politique efficace pour amener la détente en Algérie entre les différents éléments de la population.

Le mot d'intégration, permettez-moi de vous le dire, mes chers collègues, surtout après les deux discours de M. le ministre de l'intérieur et de M. le président du conseil, ne nous paraît pas de nature à soulever l'enthousiasme ni des électeurs du premier collège ni des électeurs du deuxième collège.

Qu'importe, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous n'en ayez été ni le père ni le parrain!

Vous avez déclaré — j'ai écrit sous votre dictée — que vous l'aviez employé « faute d'avoir trouvé une formule meilleure ».

Mais dites-moi, une formule était-elle donc absolument indispensable? L'essentiel n'est-il pas, par-delà l'étiquette et par-delà le flacon, le contenu même? (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président du conseil nous a surtout donné une définition doublement et même triplement négative.

Il nous a dit: « L'intégration ce n'est ni la sécession » — que personne, je pense ne préconise — « ni l'assimilation », puis, sur interpellation du général Aumeran, il a précisé: « Ce n'est pas davantage le fédéralisme ».

Je me suis reporté au *Petit Larousse*, puis au grand, pour voir si j'aurais quelque lumière sur l'intégration. J'ai eu la déception de lire dans le *Petit Larousse*: « Algérie: principale colonie de la France ». (*Sourires.*)

Je crois que vous pourrez tout de même dire aux éditeurs du *Larousse* qu'ils sont de rudes adversaires de l'intégration et qu'il faudrait vraiment cesser ces plaisanteries périmées qui pourraient faire croire que tous ces beaux mots ne correspondent à rien.

M. Edgar Faure, *président du conseil.* Le *Larousse* n'est pas nationalisé!

M. Edouard Depreux. Je vous ai simplement demandé d'intervenir.

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus sage d'appliquer d'abord des réformes? Il sera toujours temps, ensuite, de les faire entrer dans un cadre doctrinal, même si notre passion cartésienne n'est pas immédiatement satisfaite.

Assimilation? Association? Intégration? Fédéralisme? C'est la vie et la vie seule qui nous départagera.

Ce sont les faits qui, finalement, rendront leur verdict souverain.

Une doctrine ne sort pas toute armée, telle Minerve, du cerveau d'un Jupiter olympien, fût-il un théoricien ou un *debater* prestigieux. C'est une expérience condensée, chaque jour revisable, chaque jour perfectible à la lumière de faits nouveaux.

Nos amis anglais l'ont parfaitement compris. Ils ont accepté que le Commonwealth ne s'appelle plus britannique, mais ils ont réussi à y inclure l'Inde, républicaine, alors qu'il était bien entendu que le roi ou la reine d'Angleterre était le symbole de l'unité du Commonwealth.

Voilà un double problème qui, chez nous, serait apparu comme insoluble.

M. Guy Petit. Les Anglais ont encore des colonies, monsieur Depreux.

M. Edouard Depreux. Je le sais et j'allais le dire.

M. Guy Petit. Le Honduras, par exemple, dont il est question ces jours-ci.

M. Edouard Depreux. Je voulais précisément expliquer que l'Angleterre jugeait chaque cas concret et s'efforçait de lui donner une solution originale et concrète, valable pour ce cas, tandis que nous avions peut-être un peu trop la manie des grandes constructions doctrinales symétriques, qu'il vaut beaucoup mieux d'abord résoudre les faits et que l'originalité du problème algérien qui a été soulignée, qu'on ne soulignera peut-être jamais assez, est qu'il y a plus d'un million de Français d'origine métropolitaine qui ne sont en majorité ni des exploiteurs ni des colonialistes impénitents, mais des travailleurs qui ont écrit une belle page de la civilisation française et qui ne demandent qu'à vivre tranquillement avec leurs amis musulmans. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Mais s'il faut penser à des solutions originales et s'il faut mettre les mots à leur place, c'est-à-dire à la seconde, je demande à tous nos collègues, quelle que soit leur opinion, de méditer aussi ce fait que c'est peut-être à cause de deux mots que la guerre d'Indochine a été prolongée pendant de trop nombreux mois car, avec un peu plus de souplesse, on aurait eu la paix à meilleure condition et beaucoup plus rapidement.

J'ignore si, dans le cas de l'Inde, on a parlé d' « indépendance dans l'interdépendance », mais ce dont je me souviens très bien, c'est qu'en signant cet acte historique, Attlee et Nehru ont pu déclarer l'un et l'autre: L'adhésion librement consentie au Commonwealth, ce n'est pas l'indépendance avec quelque chose de moins, c'est l'indépendance avec quelque chose de plus.

Ainsi, à chaque problème on donne une solution très différente, depuis ces solutions si originales et audacieuses de la Côte de l'Or, que nous devrions suivre avec une attention passionnée, jusqu'à Malte à l'autre extrémité...

Plusieurs voix à droite. Et Chypre? Et le Honduras?

M. Edouard Depreux. J'en ai parlé tout à l'heure aussi.

Mes chers collègues, je ne crois pas que je puisse vous choquer lorsque je dis que la politique du Commonwealth est beaucoup plus souple que celle de l'Union française. Cette critique est valable ici pour tout le monde, car nous essayons de trouver des solutions de fond.

Je disais qu'il y a Malte à l'autre extrémité. On a réuni une conférence de la Table ronde avec des représentants de la majorité travailliste de Malte et des représentants de l'opposition conservatrice, car c'est une majorité de l'opinion de Malte qui demande l'intégration totale, l'assimilation, avec deux députés qui seraient élus au suffrage universel et qui siégeraient au Parlement de Westminster, ce qui là-bas est vraiment une nouveauté.

M. Guy Petit. Il y a aussi l'exemple du Kénya.

M. Edouard Depreux. Vous voulez absolument me prouver que les Anglais ont des difficultés. Ils ne le contestent pas et je ne le conteste pas une minute, mais pour le moment nous avons les nôtres. Elles sont dramatiques et, avec une égale bonne foi, quelles que soient les solutions que nous préconisons, nous essayons d'y mettre fin. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Ce qui est très efficace un jour ne l'est plus le lendemain. On a, aujourd'hui, comme hier, c'est curieux, entamé un certain nombre de dialogues un peu tardifs avec Ferhat Abbas. Peut-être aurait-il été plus sage de maintenir le dialogue esquissé avec lui, qui a été interrompu pour le plus grand malheur de tous les Français d'Algérie, Européens et Musulmans.

On nous a répété comme un leitmotiv qu'en 1936 Ferhat Abbas déclarait qu'il n'avait pas trouvé de nation algérienne. Nous ne sommes plus en 1936. L'assimilation avait alors, en effet, éveillé là-bas d'immenses espérances. Mais a-t-on réfléchi à la pénible déception qui a suivi l'échec du projet dont parlait si modestement M. Viollette, de ce projet d'assimilation véritable qui por-

tait à la fois le nom de Léon Blum et le sien et qui vaut à M. Viollette la double gratitude des Musulmans, car avant d'avoir été l'auteur de ce projet il avait été un grand gouverneur, comme l'avait été un homme d'une famille spirituelle peut-être un peu plus modérée, M. Jonnart ?

Il y avait à ce moment une détente, l'accord franco-musulman, et la politique d'assimilation était esquissée.

Aujourd'hui, on n'a pas le droit de la condamner d'une manière abstraite car il faut rendre cette justice qu'à cause de cette première faute elle n'a pas été appliquée.

La deuxième faute a été la non-application du statut de 1947. J'enregistre une fois de plus que le statut a aujourd'hui beaucoup plus de partisans qu'au moment où je me suis efforcé de le faire voter, non sans difficulté, il ne faut pas l'oublier. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Sera-t-il donc dit qu'il en sera ainsi de toutes les réformes et qu'elles n'auront vraiment de partisans enthousiastes et nombreux qu'à partir du moment où elles auront perdu — je veux être modéré — une grande partie de leur efficacité ?

Monsieur le président du conseil, vous avez déclaré que l'idée de nation algérienne est venue des déceptions des Musulmans qui n'étaient pas pleinement et d'une manière assez rapide incorporés dans la nation française.

C'est une partie de votre discours avec laquelle je suis tout à fait d'accord. On ne parlait pas de nation algérienne en 1936. On en a parlé ensuite. Il s'est donc produit une évolution dans les esprits, et le problème aujourd'hui se pose différemment, à cause de la grave erreur qu'a été la non-application des lois, car le statut était une loi républicaine votée par l'Assemblée; ce n'était plus le projet d'un gouvernement, projet qui avait été, comme tous les projets gouvernementaux, bien sûr, un compromis entre les différentes tendances représentées au gouvernement.

Je peux dire avec une certaine fierté que certains d'entre nous, après avoir discuté au sein du Gouvernement pour essayer d'obtenir quelque chose qui leur paraissait un peu meilleur, ont appliqué pleinement et sans réserve la règle d'or de la solidarité gouvernementale en dehors de laquelle il n'y a qu'anarchie, désordre parlementaire, impuissance et incohérence du régime. (*Applaudissements à gauche.*)

Il est urgent, aujourd'hui, au moins d'appliquer le statut, plus un certain nombre de réformes. Et si je viens de citer une de vos formules qui m'a réjoui, monsieur le président du conseil, je vous dis très franchement que j'ai été moins satisfait lorsque je vous ai entendu évoquer le senatus consulte de 1865 pour prouver que la France avait depuis longtemps répudié en Algérie toute tendance colonialiste.

J'aurais préféré, et mes amis aussi, des références un peu plus républicaines et un peu plus récentes, et c'est l'occasion pour moi de vous dire que ni Napoléon-le-Petit ni le général Franco ne sont qualifiés pour donner à qui que ce soit des leçons d'anticolonialisme, étant donné la manière dont le premier traitait les Français et dont le second traite aujourd'hui encore les Espagnols. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Amar Haroun. Vous êtes injuste envers Napoléon III.

M. Edouard Depreux. Si, suivant une formule classique, un peuple qui en opprime un autre n'est pas un peuple libre, on peut dire que, réciproquement, celui qui confisque les libertés fondamentales d'un peuple et qui foule aux pieds chez lui les droits de l'homme ne peut pas prétendre apporter la liberté aux autres. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Je crois que c'est vous aussi qui nous avez déclaré que l'Algérie comptait 1.500.000 habitants en 1830 et qu'elle en compte 9 millions aujourd'hui.

M. le président du conseil. Ce n'est pas moi, mais cette information est exacte.

M. Edouard Depreux. Alors, c'est M. le ministre de l'intérieur. En tout cas, sur les chiffres tout le monde était d'accord.

Cela doit être dans une large mesure porté au crédit de la France, c'est vrai. Mais, si nous avons empêché les enfants de mourir, nous avons maintenant le double devoir de leur donner du pain lorsqu'ils sont petits et du travail lorsqu'ils sont grands (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs*), et cette double obligation n'a pas été jusqu'à présent pleinement respectée.

La France doit consentir de très gros sacrifices financiers, auxquels, bien entendu, doivent participer les riches et les privilégiés de l'Algérie elle-même.

La politique de répression coûte très cher. D'ailleurs, jusqu'à présent, on a négligé de nous dire comment elle serait financée. Par l'impôt ? Dans ce cas, par lequel ? Par l'emprunt ? Par le plus injuste de tous les impôts et le plus facile aussi à percevoir, l'inflation ?

Il faudra tout de même que dans un délai pas trop éloigné on nous le dise, car si vous aviez dans quelques jours des loisirs, monsieur le président du conseil, votre suivant n'accepterait la succession que sous le bénéfice d'un inventaire très sérieux.

Mais ne vaut-il pas mieux dépenser de l'argent pour la paix, pour la lutte contre le chômage, contre la misère et l'analphabétisme ? On ne trouve jamais, à ce moment-là, les dizaines de milliards qui sont nécessaires (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite*), et lorsqu'on est entraîné, quelles que soient les responsabilités initiales, dans le cycle infernal du terrorisme et de la répression, l'un nourrissant l'autre, on finit toujours par trouver des milliards — M. Moatti l'a dit tout à l'heure dans un discours que nous avons écouté avec beaucoup d'attention — ou plus exactement, si on ne les trouve pas, ils viennent s'ajouter à ce que M. Paul Reynaud appelait, d'un charmant euphémisme, l'impasse, qu'on appelait beaucoup plus modestement de notre temps le déficit budgétaire.

M. le président du conseil. Ce n'est pas exactement la même notion.

M. Edouard Depreux. Ce n'est pas la même chose, dites-vous ? Mais finalement, M. Pflimlin, dans un très solide discours à propos des prix et des salaires, nous a dit, parlant des charges que pouvait absorber l'économie, qu'il y avait une certaine limite qu'on ne pouvait pas dépasser.

Nous voudrions savoir à quelle distance nous sommes maintenant de cette limite, après des dépenses qu'on ne nous a jamais chiffrées et qui nous paraissent devoir être singulièrement importantes, car vous savez que la prolongation de la guerre d'Indochine, en dehors du fait essentiel qui touchait les vies humaines, a coûté à l'économie de ce pays des sommes monstrueuses qui auraient été beaucoup plus utilement employées ailleurs. (*Applaudissements à gauche.*) Or, nous désirons qu'on ne renouvelle pas l'erreur majeure qu'a été la prolongation de la guerre d'Indochine.

Comment en sortir ? L'essentiel est de demander l'avis de nos amis algériens car, que vous le vouliez ou non, ils ont leur mot à dire en cette affaire et toute solution imposée est, par avance, frappée de caducité et même frappée de nullité.

Il faut, et le plus vite sera le mieux, provoquer une secousse en annonçant enfin des élections libres si impatiemment attendues, où toutes les tendances pourront s'affronter sans aucune exclusive.

M. le président du conseil. C'est ce que j'ai dit.

M. Edouard Depreux. C'est alors, mais alors seulement, que les Algériens comprendront que quelque chose est changé, qu'on est résolu à rompre avec de détestables pratiques, à mettre fin à la carrière de l'Assemblée algérienne, à donner la parole au peuple.

Tel est l'impératif essentiel auquel vous devez obéir.

Vous me direz que cela comporte des risques. Je n'en disconviens pas. Ce sont les risques que les Anglais, précisément, ont assumés dans la Côte de l'Or. Mais ce dont je suis certain, c'est que l'autre politique a déjà fait ses preuves: Elle nous conduit tout droit à la catastrophe, par ses répercussions peut-être plus grandes encore dans toute l'Afrique que celles qui ont si tristement suivi cette maudite guerre d'Indochine, qui devrait au moins nous servir d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Pourquoi ne pas, tout de suite, modifier la loi électorale et commencer par des élections municipales en assurant aux Musulmans leur part légitime, et non plus minoritaire, dans les conseils municipaux ?

Le vote de ce soir doit signifier clairement que les Algériens seront librement consultés sur l'avenir de l'Algérie, et qu'immédiatement nous entreprendrons avec eux des négociations.

M. Guy Petit. Il faudrait aussi consulter les Basques sur leur propre avenir. La situation est la même. (*Exclamations à gauche.*)

M. Edouard Depreux. Non, monsieur Guy Petit, quelle que soit l'originalité de la langue basque, il est absolument incontestable, pour toutes sortes de raisons, que les départements algériens sont différents des départements basques et d'un certain nombre d'autres départements français.

Rien ne sert de ruser avec la vérité. Il faut voir les faits tels qu'ils sont et non pas tels qu'on voudrait qu'ils fussent. Ces paroles ne sont pas de moi, mais je vous assure qu'elles s'appliquent exactement à votre interruption, qui était certainement cordiale et bienveillante, mais qui, permettez-moi de le dire avec la même bienveillance, n'était pas très pertinente.

Alors, mes chers collègues, une question se pose. Ce débat se terminera-t-il par la survie du Gouvernement ou par une crise ?

Je me félicite qu'il y ait eu deux débats; je m'en félicite pour la nation, car le problème marocain et le problème algérien sont différents. Bien sûr la situation politique d'un pays se répercute sur l'autre.

L'Assemblée a défini sa politique marocaine...

M. Fernand Bouxom. C'était un compromis.

M. Edouard Depreux. ...et je dis très franchement à nos collègues, au moment où une crise peut apparaître comme possible, qu'ils doivent, comme nous le faisons, interroger leur conscience.

M. Léon Noël. C'est fait depuis longtemps.

M. Edouard Depreux. Une crise pour elle-même ne signifie rien, mais une crise pour changer de méthodes en même temps qu'on change de gouvernement peut être particulièrement bienfaisante.

Nous déclarons, en prenant nos responsabilités, que nous souhaitons avoir demain un gouvernement qui ait comme programme la paix en Algérie...

M. Fernand Bouxom. Comme au Maroc!

M. Edouard Depreux. Il s'agit pour le moment de l'Algérie.

Nous demandons que le Gouvernement de demain fasse savoir par la voix de la radiodiffusion à l'opinion française et à l'opinion internationale que le problème essentiel est celui de la paix et qu'il n'hésitera pas à faire quelques voyages là-bas pour dire aux populations algériennes qu'il y a quelque chose de changé, qu'elles auront la parole aussitôt que les circonstances le permettront, que nous leur demandons de choisir avec nous la solution la plus adéquate à l'intérêt français et musulman.

Nous acceptons la responsabilité de la crise si le nouveau gouvernement doit s'engager dans une voie comme celle-là. Mais je dis non à une crise si c'est pour revoir avec des noms nouveaux un même gouvernement faisant la même politique.

J'invite tous nos collègues à bien prendre leurs responsabilités en souhaitant finalement que les rapports franco-algériens puissent être enfin améliorés et que l'inévitable paix n'attende plus de trop nombreux mois.

Je vous demande de voter d'abord pour la paix en Algérie par la détente et par la libre négociation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme Sportisse, pour défendre l'ordre du jour communiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Alice Sportisse. L'ordre du jour déposé par notre groupe constitue notre programme pour un règlement dans l'immédiat du problème algérien, le seul règlement raisonnable et possible, celui que nous préconisons par la négociation avec les représentants authentiques du peuple algérien.

En effet, M. le président du conseil n'est pas le dernier à savoir que le peuple algérien dans son ensemble rejette la formule dite d'intégration.

Dernièrement, l'Assemblée algérienne, qui devait se réunir pour examiner le plan du Gouvernement, n'a pas pu le faire en raison de l'opposition de la grande majorité des délégués du deuxième collège.

Comment comptez-vous, alors, appliquer votre plan contre l'opinion unanime des Algériens musulmans et contre l'opinion quasi unanime des Européens? Cette politique est d'avance condamnée. Notre ordre du jour, au contraire, tient compte des aspirations nationales du peuple algérien et prévoit les seules solutions susceptibles de lui donner satisfaction.

J'en rappelle les termes:

« L'Assemblée nationale, considérant qu'il est indispensable de mettre fin, au plus vite, à la politique de guerre et de répression poursuivie contre le peuple algérien, dont les aspirations nationales doivent être reconnues,

« Repousse la politique d'intégration proposée par le Gouvernement;

« Flétrit les méthodes fascistes de répression collective instaurées en Algérie par le gouverneur général à l'instigation du Gouvernement;

« Déclare qu'à cette politique doit être substituée une politique de négociation qui, sur la base de l'indépendance et de l'égalité, ferait du peuple algérien un ami et un allié de la France.

« L'Assemblée nationale, soucieuse d'atteindre cet objectif et condamnant la politique gouvernementale, exige la cessation des opérations militaires et des mesures de répression; l'abrogation de la loi sur l'état d'urgence; la libération des emprisonnés et internés politiques; la levée des mesures interdisant l'activité des partis politiques en Algérie; le rappel des soldats envoyés en Afrique du Nord depuis un an et l'abrogation des mesures de rappel des disponibles et de maintien du contingent sous les drapeaux;

« Souligne que ces mesures sont la condition indispensable à l'ouverture de négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien;

« Précise que ces négociations peuvent s'engager dans l'immédiat avec les délégués des divers partis et mouvements nationaux, des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles d'Algérie et après la dissolution de l'Assemblée algérienne qui ne peut valablement représenter le peuple algérien, avec une véritable représentation de l'opinion algérienne, issue d'élections libres et démocratiques au scrutin proportionnel, chaque collège étant représenté selon son importance numérique;

« Proclame que cette politique, seule conforme à l'intérêt de la France et fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance, est la condition première d'une politique d'association au sein d'une véritable Union française.

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Moisan. Je demande la parole.

M. le président. Je dois donner la parole à ceux qui désirent expliquer leur vote avant le scrutin sur la priorité.

M. Edouard Moisan. Au nom de mon groupe, monsieur le président, je voudrais simplement demander à l'Assemblée de nous accorder une courte suspension de séance.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition à la demande formulée par M. Moisan ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt minutes, est reprise le vendredi 14 octobre à zéro heure.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je viens d'être saisi d'un ordre du jour n° 5 présenté, avec demande de priorité, par MM. Estèbe et Jarrosson. Cet ordre du jour est ainsi rédigé:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que si M. le président du conseil a écarté comme solution au problème algérien la sécession et le fédéralisme, il n'a pas défini le contenu de la politique proposée dite « d'intégration ».

« Considérant que, dans ces conditions, l'évolution de la politique franco-musulmane en Afrique du Nord est obligatoirement conditionnée par les développements dangereusement prévisibles de la situation marocaine, dont l'influence ne peut que retentir sur les données mêmes du problème algérien,

« Estime que, de ce fait, le Gouvernement manque de l'autorité nécessaire pour promouvoir en Algérie, avec succès, une politique susceptible d'assurer, avec la sécurité des personnes et des biens, la juste évolution de l'Algérie, terre française,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Estèbe.

M. Paul Estèbe. Mes chers collègues, je serai bref. Aussi bien, l'ordre du jour que je viens de déposer, avec M. Jarrosson, et qui exprime le sentiment d'un certain nombre de mes amis, se suffit-il à lui-même.

Nous considérons, monsieur le président du conseil, que, dans votre discours, vous avez écarté, certes, la sécession, l'assimilation et le fédéralisme, et nous en avons pris acte. Mais entre l'empirisme des mesures à long et moyen terme qui ne peuvent pas — vous le savez, surtout dans le court délai qui nous est laissé — redresser une situation gravement compromise et la définition complète d'une politique durable en la matière, il y a place, il devrait y avoir place pour la détermination de mesures d'ensemble se référant à une conception dont les contours comme le contenu ne sont pas suffisamment précisés par le Gouvernement puisque, selon vos propres déclarations faites à la tribune et publiées dans le compte rendu analytique, monsieur le président du conseil, cette conception est abandonnée à l'examen et à la décision future de l'Assemblée, bien entendu lorsqu'il sera trop tard.

D'autre part, qui contestera, quelles que soient nos positions de principe et nos prévisions, sur les diverses travées — positions d'ailleurs plus subjectives que raisonnées — qui contestera que l'évolution de la politique franco-musulmane en Afrique du Nord ne peut pas ne pas être conditionnée, commandée par les développements de la situation marocaine ?

Or, pour nous, pour ceux qui pensent comme nous, les développements de la situation marocaine — ce ne sont pas les événements militaires, même ceux de ces jours-ci, qui nous feront changer d'avis — nous paraissent, hélas! dangereusement prévisibles.

Qui pourra contester de plus que l'évolution de ces mêmes événements marocains retentira fatalement sur les données mêmes du problème algérien ? Le terrorisme, l'agitation — nous le savons déjà — ne s'arrêtent pas fatalement aux limites du Rif.

C'est pourquoi nous estimons, s'agissant du problème algérien, que le Gouvernement manque de l'autorité nécessaire pour promouvoir, dans ces terres françaises, une juste évolu-

tion dans le respect de la sécurité des personnes et des biens alors que les événements du Maroc nous ont donné la preuve des atermoiements et de la carence du Gouvernement.

M. le président. Avant de mettre aux voix la priorité de l'ordre du jour n° 1 déposé par M. Gaborit, je donne la parole à M. Paquet pour expliquer son vote.

M. Aimé Paquet. Mesdames, messieurs, je veux, en quelques mots et très simplement, expliquer mon vote et celui d'un certain nombre de mes amis du groupe paysan.

Nous vous apporterons nos voix, monsieur le président du conseil, en votant l'ordre du jour déposé par le groupe radical. Nous avons la conviction qu'une crise ne ferait qu'aggraver une situation déjà difficile. Demain, nous nous trouverions devant des difficultés plus grandes encore, aux prises avec les mêmes contradictions; un peu plus de désarroi serait jeté dans les esprits, un peu plus de discrédit serait jeté sur nos intitutions et sur les hommes.

Puis, nous pensons que la vacance du pouvoir a fait déjà beaucoup trop de mal à ce pays. Vingt-trois crises depuis la Libération ont gravement atteint notre crédit à l'étranger. Si nous n'avions pas connu une telle instabilité, si nous n'avions pas changé aussi souvent de résident à Tunis, à Rabat et de gouverneur général à Alger, nous ne connaîtrions pas des jours aussi tragiques, nous n'aurions surtout pas vu des pays qui bafouent la liberté et qui tolèrent encore l'esclavage, cracher au visage de la France.

En vous apportant nos voix, nous nous permettons de vous demander avec fermeté:

Premièrement, de tout faire, de tout tenter afin que cessent les injustices, afin de donner du pain et du travail à ceux qui n'en ont pas; les investissements, si importants soient-ils, valent mieux que la guerre et, finalement, coûtent moins cher;

Deuxièmement, de veiller à ce qu'il n'y ait jamais de représailles collectives, et de donner des ordres afin que les coupables soient punis exemplairement et rapidement;

Troisièmement, de faire cesser, par tous les moyens, les appels au meurtre et à la rébellion venus du Caire, de Tétouan ou d'ailleurs.

La France peut être fière de son œuvre. Comme toute œuvre humaine elle a ses failles, ses faiblesses, ses erreurs. Il convient de les réparer, certes, mais ayant fait beaucoup plus déjà que ne feront nos détracteurs, nous avons, nous, le droit et le devoir d'exiger d'eux la pudeur et le silence, et de mettre fin à de telles insultes.

C'est à cette action virile que nous vous convions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Quilici.

M. François Quilici. Je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Edgar Faure, *président du conseil.* L'Assemblée est saisie de cinq ordres du jour que nous avons lus. Je puis remarquer que quatre expriment au Gouvernement un sentiment qui ne peut pas être traduit par beaucoup de ferveur et beaucoup de confiance.

Pour cette raison, l'ordre du jour qui a la préférence du Gouvernement est celui même qui ne comporte pas une mention analogue, c'est-à-dire l'ordre du jour n° 1 rectifié déposé par M. Gaborit.

Je sais qu'il est difficile que chacun trouve exactement tout ce que l'on cherche, ou tout ce que l'on voudrait, selon chaque tendance, dans un ordre du jour qui doit définir les grandes lignes d'une politique.

J'indique que l'ordre du jour de M. Gaborit convient à la thèse du Gouvernement, qu'il la rencontre et je crois qu'il pourrait trouver, dans cette Assemblée, de larges adhésions.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, il insiste sur les idées qui ont été retenues. Il précise également — car cela était nécessaire — l'exclusion de tout ce qui est représailles collectives.

Il approuve les textes de réforme. Il invite à élever par tous les moyens le niveau et les conditions de vie des populations.

Il précise — chose importante — qu'il faudra assurer, dans des délais, par étapes déterminées, l'accession des populations algériennes à des avantages sociaux et salariaux fixés par référence à la situation métropolitaine correspondante.

Il approuve les déclarations du Gouvernement à l'occasion et comme suite à l'épisode de l'O. N. U., point sur lequel il s'est rencontré aussi une large adhésion dans cette Assemblée.

Il invite le Gouvernement à appliquer et à compléter le statut. Il précise — point également très important — qu'il ne doit plus être fait obstacle à l'expression d'une opposition loyale et constructive.

J'avais indiqué dans mon exposé, je le rappelle, que les institutions spécifiques de l'Algérie ne pourraient pas être établies sans le consentement ou appliquées sans le concours des populations librement consultées.

Dans ces conditions, je crois pouvoir recommander cet ordre du jour à l'attention de l'Assemblée.

Je voudrais maintenant faire une observation que mérite plus particulièrement l'intervention de M. le président Chaban-Delmas, qui a développé une thèse selon laquelle, en somme, il pense qu'un mauvais Gouvernement a choisi une bonne politique.

Cela ne vaut-il pas mieux qu'un bon Gouvernement qui choisirait une mauvaise politique ? (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

J'entends bien que, dans la conclusion présentée par M. Chaban-Delmas, les bienfaits sont dus au gouverneur général et les méfaits — qu'il n'a pas encore définis dans ce domaine — au Gouvernement dont ce dernier tient son autorité et son appui. Peut-être nous orientons-nous vers un avenir prochain où, suivant cette thèse, l'Assemblée sera saisie d'un ordre du jour qui portera confiance à de hauts fonctionnaires et défiance au Gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mme Germaine Peyroles. Et l'on parle de restaurer l'autorité de l'Etat!

M. le président du conseil. C'est là un trait nouveau dans ce sens de l'Etat républicain et de l'autorité gouvernementale dont on nous a parlé à diverses reprises avec pertinence.

Je voudrais me permettre de faire observer à M. Chaban-Delmas qu'il y a un assez grand illogisme dans la thèse qu'il a soutenue et dont les prémisses avaient mon entière adhésion. Cette thèse, c'est qu'il faudrait, en de pareils domaines, faire une politique bipartisane.

Chacun ici a fait l'éloge des précédents, des exemples anglo-saxons. Seulement, nous ne sommes pas en train de voter la confiance au gouvernement britannique. (*Sourires.*)

Néanmoins, je me plais à reconnaître que, sur ce point, se rencontre sinon l'unanimité, du moins une forte majorité de l'Assemblée.

Je serais moi-même partisan d'une politique bipartisane. Mais il faut voir où conduit ce raisonnement. La politique bipartisane consiste à essayer de réunir des hommes qui, au départ, ont des conceptions dans une certaine mesure différentes et d'en faire une synthèse. Vous ne prenez pas cette voie quand vous vous adressez, au contraire, à des hommes qui ont la même politique et quand vous les divisez pour une autre raison, telle que la position que vous avez par rapport au Gouvernement, sinon par rapport à ses représentants.

Je voudrais maintenant faire mention d'un ordre du jour assez intéressant à la fois par son texte et par ce qu'il laisse entendre; l'ordre du jour de M. Estèbe.

Cet ordre du jour a le mérite d'indiquer la liaison qui se fait dans certains esprits entre le débat qui s'est déroulé aujourd'hui et le débat précédent sur le Maroc.

Si j'ai demandé à cette Assemblée, qui m'a suivi sans contestation, de distinguer ces deux débats, c'était justement pour qu'il y ait de la clarté. Ce sera toujours peut-être le résultat que j'aurai obtenu.

Si l'on avait voulu définir ensemble une politique marocaine et une politique algérienne, on n'aurait rien défini du tout. On a défini une politique sur le Maroc. Elle ne convient évidemment pas à tout le monde, mais elle est la loi maintenant puisqu'elle a été arrêtée par l'Assemblée souveraine, et elle doit être considérée avec le respect qu'on accorde aux décisions politiques; dans un Etat où il faut établir une constance dans l'action.

Je crois, d'autre part, que vis-à-vis de l'étranger également, en raison des menées en Afrique du Nord, nous ne devons pas laisser accréditer l'idée d'une entité générale et que nous devions faire ces deux débats distincts sur le Maroc et sur l'Algérie.

J'ajouterai un dernier mot.

Je n'ai cherché dans cette discussion, vous le remarquerez, à exercer aucune pression en fonction du caractère des événements. Je désire que l'Assemblée se décide en toute liberté et toute netteté sur ces graves problèmes.

Je crois cependant, puisque j'y suis en somme incité par la dernière intervention si juste de M. Paquet, devoir rappeler, pour que les positions soient claires, que deux semaines à peine nous séparent du jour où la question de l'Algérie a été soulevée à l'O. N. U., où le Gouvernement qui est sur ces bancs a pris une position déterminée, où il importe que nous définissions les principes d'une politique qui, indépendamment des discussions que nous pouvons avoir sur les débats d'hier ou ceux de demain, retiendront les idées générales de l'Algérie terre française, thèse sur laquelle je crois qu'une grande majo-

rité de l'Assemblée est d'accord. Il peut y avoir à l'intérieur d'un même groupe ou même pour certaines personnes déterminées des discordances entre la thèse retenue pour le Maroc et la thèse sur l'Algérie. Mais l'origine en est que le Maroc est, en effet, une terre étrangère, alors que l'Algérie est terre française. C'est cela que je voudrais voir surgir du consentement le plus large possible de cette Assemblée. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas, pour répondre à M. le président du conseil.

M. Jacques Chaban-Delmas. M. le président du conseil m'ayant, avec beaucoup de courtoisie d'ailleurs, mis en cause à l'occasion de mon intervention précédente, j'ai écouté avec attention cette sorte de leçon de droit constitutionnel et administratif.

Je m'empresse de dire, en bon élève, que je ne pensais pas, en soulignant les mérites, que je crois exceptionnels, d'un haut fonctionnaire remarquable...

M. le président du conseil. Je leur ai rendu hommage.

M. Jacques Chaban-Delmas. ... et je vois que nous sommes d'accord sur ce point, ce qui est déjà important — je ne pensais pas, dis-je, avoir mis en cause ce qui peut subsister de l'autorité de l'Etat.

Mais je voudrais poser à M. le président du conseil une question qui se rattache directement à cette leçon, excellente je dois dire, en matière de fonctionnement des institutions.

Je suppose que, selon ses prémisses, M. le président du conseil ne voudra pas, qu'il ne pourra pas tolérer qu'un pareil débat sur un sujet aussi grave se termine sans que le Gouvernement ait précisé la possibilité de savoir si, oui ou non, l'Assemblée nationale lui fait confiance.

Je pense donc que, dans son esprit — c'est une simple précision que je lui demande — lorsqu'il indique que l'ordre du jour de M. Gaborit a sa préférence, cela signifie que l'adoption de l'ordre du jour de M. Gaborit correspond pour lui à l'octroi implicite, comme on dit, de la confiance. (*Mouvements divers.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Monsieur Chaban-Delmas, pour compléter, sinon une leçon que je n'ai pas la prétention de vous donner, du moins la controverse courtoise à laquelle nous nous livrons sur le droit constitutionnel, je vous dirai que le Gouvernement a ses prérogatives et que l'Assemblée a les siennes. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Au Gouvernement appartient la question de confiance et à l'Assemblée la motion de censure. J'userai de l'une quand il me conviendra et vous userez de l'autre quand vous le jugerez nécessaire. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que les votes qu'elle va émettre portent, pour l'instant, sur la priorité à accorder aux ordres du jour.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 1 rectifié de M. Gaborit.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance pendant cette opération ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à zéro heure trente minutes, est reprise à une heure vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. le président. Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	579
Majorité absolue	290
Pour l'adoption	274
Contre	305

L'Assemblée nationale n'a pas accordé la priorité.

Je suis saisi à l'instant d'un ordre du jour n° 6 déposé, avec demande de priorité, par MM. Jacques Chevallier et Georges Blachette.

Je donne lecture de cet ordre du jour:

« L'Assemblée nationale constatant:

« 1° Que l'Algérie, telle qu'elle est définie par l'article 1er de la loi du 20 septembre 1947, est partie intégrante de la communauté française dont elle ne saurait être détachée;

« 2° Que l'épreuve que subit l'Algérie est le fait:

« Sur le plan extérieur: de manœuvres subversives qu'il appartient au Gouvernement de neutraliser par une action diplomatique adéquate ou par des moyens de rétorsion appropriée;

« Sur le plan intérieur: d'une dégradation psychologique engendrée par l'absence d'unité et de continuité dans l'action, ce qui a exclu la possibilité de suivre une politique nettement définie et rendu imparfaite l'application du statut;

« 3° Que le but essentiel du statut de l'Algérie, comme l'indique de façon explicite son exposé des motifs, a été et demeure de procéder à un « rajeunissement du système administratif et politique de l'Algérie », de « donner à l'Algérie plus d'autonomie dans la gestion de ses affaires et de permettre à l'élément musulman de participer de façon plus large à cette gestion » en respectant « l'originalité de ce pays et sa personnalité »;

« Estimant qu'il est nécessaire, pour demeurer fidèle à cet esprit, de réadapter sans tarder notre politique algérienne en procédant dans le cadre du statut à des réformes permettant l'épanouissement en Algérie d'une saine démocratie, en même temps qu'une amélioration sans cesse croissante de la condition humaine;

« Demande, en conséquence, au Gouvernement:

« 1° Que soient appliquées sans retard les dispositions du statut de l'Algérie;

« 2° Qu'il ne soit plus fait obstacle à l'avènement et aux possibilités d'expression d'une opposition loyale et constructive permettant de réaliser un équilibre politique conforme aux traditions démocratiques françaises. Les vocations nouvelles qui pourront ainsi désormais librement se manifester élargiront le champ des contacts humains et permettront des confrontations ou seront étudiées en commun et au fur et à mesure de la progression de l'évolution algérienne, les réformes de structures répondant aux exigences de ladite évolution.

« Sur le plan social et économique, l'Assemblée nationale demande, en outre:

« 1° Qu'un effort considérable soit entrepris pour améliorer la condition et l'équipement des territoires et populations sous-développés;

« 2° Que l'accès à la fonction publique soit largement ouvert à toutes les catégories de citoyens;

« 3° Que l'épineuse question de l'inclusion du régime algérien d'allocations familiales dans la surcompensation nationale avec création d'un fonds d'habitat, proposition ayant d'ailleurs fait l'objet d'un engagement d'un précédent gouvernement Faure, soit enfin résolue par le dépôt, avant le 1er novembre 1955, d'un projet de loi faisant siennes les conclusions du rapport Fonlupt-Esperaber déjà adoptées par la commission de l'intérieur. Cette initiative calmera les rancœurs des travailleurs algériens en Algérie et ralentira l'exode sans cesse croissant de ces travailleurs vers la métropole;

« 4° Que, dans le but de faciliter l'expansion de l'économie algérienne qui dans tous les cas doit être considérée non comme supplémentaire, mais comme complémentaire de celle de la métropole, soit établie la péréquation des frais de fonctionnement de l'énergie et des transports ferroviaires métropolitains et algériens;

« 5° Qu'une très large décentralisation administrative rapproche l'administration des administrés et que le recrutement des fonctionnaires appelés à vivre au contact direct des populations musulmanes fasse l'objet d'un choix rigoureux et judicieux;

« 6° Que la justice soit expéditive et égale pour tous et que soient également poursuivies, quelles que soient leurs origines, ceux qui se livreraient à une action d'excitation ou de provocation dont la collectivité algérienne finirait par faire les frais;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Chevallier.

M. Jacques Chevallier. Je me réserve d'intervenir ultérieurement, au moment où l'Assemblée sera appelée à se prononcer sur ce texte.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour n° 2 rectifié présenté par M. Chaban-Delmas.

(*L'Assemblée, consultée, n'accorde pas la priorité.*)

M. le président. Je consulte maintenant l'Assemblée sur la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour n° 3 présenté par M. Savary et les membres du groupe socialiste.

M. Edouard Depreux. Scrutin!

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.
Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Avant de clore le scrutin et pour que le dépouillement ne donne pas lieu à discussion, je rappelle que, par suite d'une modification récente du règlement, le bureau ne peut plus recevoir de consignes de vote.

Les consignes écrites déposées dans les urnes ne peuvent donc valoir que pour le scrutin en cours.

Je prie nos collègues qui désirent exprimer leur vote de cette manière de renouveler leurs consignes à l'occasion de chaque scrutin.

Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	604
Majorité absolue	303
Pour l'adoption	226
Contre	378

L'Assemblée nationale n'a pas accordé la priorité.

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 4, présenté par M. Jacques Duclos, Mme Sportisse et M. Fayet au nom du groupe communiste.

M. Jacques Duclos. Scrutin!

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.
Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	617
Majorité absolue	309
Pour l'adoption	100
Contre	517

L'Assemblée nationale n'a pas accordé la priorité.

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 5, déposé par MM. Estèbe et Jarrosson.

(L'Assemblée, consultée, se prononce contre la priorité.)

M. le président. Je vais, maintenant, consulter l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 6, déposé par MM. Chevallier et Blachette.

La parole est à M. Chevallier.

M. Jacques Chevallier. Mesdames, messieurs, au terme de ce débat, nous avons déposé un ordre du jour dont la longueur pourra surprendre. Nous nous en excusons auprès de vous, mais notre souci de précision est nécessaire.

En effet, au point où nous en sommes, en Algérie, une ligne politique clairement définie doit être tracée et surtout suivie. Peu importe le nom qu'on lui donnera. Ne nous querellons pas sur les mots! Seuls compteront les actes qui l'exprimeront.

Notre ordre du jour constitue une synthèse de ce qui nous paraît indispensable pour redresser la situation, en prenant comme base de départ un texte existant, sérieusement pensé et élaboré, le statut de l'Algérie.

Vouloir décoller du statut pour se lancer à l'aventure dans des formules nouvelles et imprécises, n'ayant pas encore fait l'objet des confrontations indispensables, n'ayant pas reçu l'adhésion des populations librement consultées, n'ayant pas, enfin, été chiffrées quant à leurs conséquences sur l'économie et les finances du pays serait pure folie.

Si le statut est imparfait, il n'en est pas moins amendable et constitue un compromis honorable entre les courants divers qui ballottent l'opinion publique en France et en Algérie. Il nous faut donc l'utiliser au maximum.

Mais encore faut-il, pour pouvoir l'utiliser et pour demeurer fidèle à sa lettre et à son esprit, que naisse en Algérie une vie politique véritable. L'absence de cette vie politique algérienne est certainement une des causes majeures des événements dont nous souffrons et qui, d'ailleurs, ne me paraissent pas avoir été suffisamment explorées au cours de ce débat.

Là où le politique ne peut remplir son rôle, que reste-t-il, et comment alors, mes chers collègues, l'aphorisme de Clausewitz, « La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », ne prendrait-il pas toute sa valeur ?

Dans un pays en pleine évolution, les sentiments, les aspirations qui ne peuvent plus être contenus, pour de nombreuses raisons d'origine intérieure ou d'origine extérieure, telles que le réveil de l'Islam et cette sorte d'accélération de l'Histoire qui nous entraîne, s'ils ne peuvent s'exprimer pacifiquement, exploseront dans la rébellion.

C'est là le drame de l'Algérie d'aujourd'hui où, contrairement à ce que beaucoup pensent, l'homme ne rêve pas tant de l'indépendance du pays — indépendance qu'il sait être sans lendemain — que de sa propre indépendance, c'est-à-dire de sa simple dignité d'homme. Il sait que nous lui avons concédé des droits, des droits égaux aux nôtres. Il veut les exercer comme nous exerçons les nôtres.

En cela, le drame algérien se présente davantage comme le résultat d'une erreur de psychologie que comme un problème purement politique.

C'est pourquoi, mes chers collègues, ne nous leurrons pas. Rien dans le présent ni dans l'avenir ne pourra être construit de solide et de durable, rien de ce que nous ferons ou proposerons ne sera accepté par une élite agissant sur une masse qui, maintenant, a pris conscience de son droit, si toutes les opinions ne sont pas entendues.

C'est parce que nous avons méconnu une partie des gammes du clavier politique algérien que nous nous réveillons soudain dans une épouvantable cacophonie.

Aussi faut-il, si nous voulons rétablir l'harmonie indispensable au développement de l'Algérie, accepter désormais l'existence d'une opposition qui, pour être constructive, doit être loyale et ne se manifester que dans la légalité. C'est là une condition essentielle.

Alors naîtra une vie politique normale, répondant en tous points à l'esprit de nos institutions démocratiques.

Les gestes généreux que la France n'a cessé d'accomplir et continuera d'accomplir sur le plan économique et social, gestes qui lui sont encore demandés dans l'ordre du jour qui vous est présenté, auront alors une résonance sans précédent. Nous n'aurons pas donné en vain, nous ne donnerons pas en vain. On ne les considérera plus comme des sortes de dérivatifs, comme des opérations de diversion pour calmer les esprits, ce qui, actuellement, minimise considérablement leur importance et leur portée vis-à-vis de leurs bénéficiaires. Ils auront maintenant un sens.

Nous donnerons et nous donnerons bien à des hommes qui, n'ayant plus d'arrière-pensée parce qu'ils auront retrouvé leur dignité, ne chercheront plus ailleurs des raisons d'espérer la conquête de la plus précieuse des libertés, la liberté de la pensée.

Mes chers collègues, ce débat qui s'achève, ce débat grave dans ses conséquences sur le destin de l'Algérie, doit se terminer dans la clarté.

Ceux qui doutent, ceux qui hésitent mais qui, tout de même, continuent de croire en nous, d'espérer en nous, seraient irrémédiablement découragés et peut-être perdus si nous ne leur apportions que le spectacle de la division, de l'indécision et de la confusion.

Soyons réalistes, sachons vouloir et sachons aussi oser. Notre ordre du jour traduit cette volonté. Faites-le vôtre, en vous rappelant qu'au cours de sa longue histoire la générosité a toujours été le meilleur placement de notre patrie. *(Applaudissement sur de nombreux bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

M. Vincent Badie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Badie.

M. Vincent Badie. Mesdames, messieurs, certains d'entre nous ne connaissaient pas l'ordre du jour déposé par MM. Chevallier et Blachette. Nous venons d'entendre les explications très intéressantes qui le complètent.

Au nom du groupe radical-socialiste, je propose une suspension de séance.

M. le président. M. Badie demande une suspension de séance.
Il n'y a pas d'opposition ?...
La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure cinquante-cinq minutes, est reprise à deux heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Je vais consulter l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 6, de MM. Jacques Chevallier et Blachette.

M. Jules Ramarony. Le Gouvernement a-t-il une opinion sur cet ordre du jour et peut-il l'exprimer ?

M. Pierre-Henri Teitgen, *ministre de la France d'outre-mer.* Il s'agit de la priorité.

Le Gouvernement n'a pas encore à faire connaître sa position.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 6, de MM. Jacques Chevallier et Blachette.

A droite. Scrutin !

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du pointage.

(*La séance, suspendue à trois heures cinq minutes, est reprise à trois heures cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	574
Majorité absolue	288
Pour l'adoption	255
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas accordé la priorité.

Celle-ci ayant été refusée à chacun des six ordres du jour, je vais mettre aux voix, d'abord, l'ordre du jour n° 1 rectifié de M. Gaborit.

M. Jacques Chaban-Delmas. Nous demandons que cet ordre du jour soit mis aux voix par division afin que l'Assemblée puisse se prononcer séparément sur les mots : « Et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour ».

M. le président. Le vote par division est de droit, mais je dois auparavant donner la parole à l'orateur qui me l'a demandée pour expliquer son vote.

La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à droite et à l'extrême droite.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, l'ordre du jour déposé par le groupe communiste contient la définition d'une politique algérienne.

Malheureusement, ce n'est pas sur cet ordre du jour que l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer, mais le problème étant posé de dire oui ou non à la politique suivie et préconisée par le Gouvernement, je veux expliquer ce que sera le vote du groupe communiste.

A l'extrême droite. On le sait.

M. Jacques Duclos. Je vous en prie, messieurs, vos orateurs se sont exprimés et j'ai le droit de parler aussi.

Tout d'abord, j'ai un compte à régler avec le ministre de l'intérieur (*Exclamations et rires à droite*) qui m'a répliqué avec beaucoup de légèreté, lorsque mardi dernier j'ai cité un passage d'un article écrit par l'envoyé spécial du *Monde* dans le numéro de ce journal du 25 août.

M. Bourgès-Maunoury m'a alors rétorqué que l'auteur de cet article n'était pas présent à l'opération à laquelle il prétendait avoir assisté.

Voici, à ce sujet, ce qu'a écrit M. Georges Peuchenier dans le *Monde* du 13 septembre.

A l'extrême droite. On l'a lu.

M. Jacques Duclos. Je tiens à ce que cela figure au *Journal officiel*, même si cela ne vous fait pas plaisir, messieurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

Voici ce qu'écrit M. Peuchenier :

« M. Bourgès-Maunoury semble vouloir poursuivre avec *Le Monde* une polémique dont je pensais qu'il avait déjà saisi la fragilité. Non content d'avoir une première fois, dans un communiqué, donné de la liquidation de la mechta Zef-Zef une version officielle à laquelle je ne pouvais évidemment souscrire, il me cherche aujourd'hui une nouvelle querelle d'Allemand (*Protestations à droite*) dans l'espoir que ce sera la dernière.

« Je préciserai une fois de plus les points suivants :

« 1° Je n'ai jamais dit avoir assisté à l'opération et je ne puis que m'étonner du procédé employé par le ministre de l'intérieur ;

« 2° Je me suis borné à faire état de ce que j'avais vu parce que je l'avais vu.

« 3° J'ai laissé aux lecteurs le soin de se faire par eux-mêmes une opinion sur les conséquences de méthodes pareilles, les renvoyant, d'autre part, à un communiqué officiel du gouvernement général de l'Algérie faisant état crûment d'autres opérations de représailles dans neuf mechtas du Constantinois d'où toutefois on avait pris la précaution d'évacuer les femmes et les enfants. »

Le journal *Le Figaro* a mentionné cette indication du gouvernement général et, dans son numéro du 23 août, il déclarait :

« Les neuf hameaux ont été rayés de la carte du département de Constantine. »

Et le journaliste, M. Robert Lambotte, qui a été sur place, a déclaré :

« J'ai vu, nous avons vu, car nous étions plusieurs journalistes, ce que signifiait le communiqué du représentant du Gouvernement : « Les femmes et les enfants seront évacués et les mechtas seront détruites. »

« Les femmes et les enfants de la mechta Zef-Zef avaient été tous massacrés. Les pauvres gourbis aux murs de boue couverts d'herbe sèche avaient été brûlés. Des mères tenaient encore leurs bébés dans les bras. Des familles qu'on avait fait sortir étaient allongées devant leur maison, toutes couchées de la même rafale. »

Il fallait dire cela, mesdames, messieurs, quand on nous présente une certaine politique comme une politique de civilisation en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voici une première mise au point avec vous, monsieur le ministre de l'intérieur. En voici maintenant une deuxième.

M. le ministre de l'intérieur. Nous n'avons pas fini !

M. Jacques Duclos. Vous m'avez reproché de parler des cent seigneurs de la colonisation et vous avez eu l'air de dire qu'il y en a plus de cent.

En effet, vous avez parlé, monsieur le ministre de l'intérieur, de quarante mille familles de souche européenne en Algérie, parmi lesquelles vingt mille familles de propriétaires exploitants, dont dix-huit mille possèdent moins de cent hectares, s'ajoutant à dix-sept mille familles d'ouvriers agricoles. Sans le vouloir, M. le ministre de l'intérieur a confirmé ce que j'avais dit, à savoir que, dans leur immense majorité, les Algériens d'origine européenne sont de braves gens qui ont leur place en Algérie et qu'une minorité de profiteurs, de seigneurs de la colonisation, est l'ennemie des Algériens d'origine européenne et des Algériens musulmans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les choses étant ainsi mises au point avec M. le ministre de l'intérieur, je veux en venir aux explications de M. le président du conseil.

Je dois dire que le discours de M. Edgar Faure sonnait faux. La cause était mauvaise. Il était difficile de la défendre.

M. le président du conseil a nié le fait national algérien. Ce n'est pas sérieux en ce milieu du vingtième siècle, alors qu'on assiste à des prises de conscience nationales dans tous les peuples que, seuls, les aveugles peuvent contester.

L'argument essentiel de M. Edgar Faure a tourné autour de la différence qui existe quant au pourcentage des Européens fixés en Algérie, qui dépasse de beaucoup celui des Européens fixés en Tunisie et au Maroc. Tout cela est vrai, mais, justement, tenant compte de cette réalité algérienne, nous, communistes — je l'ai répété ici avant-hier — nous concevons la nation algérienne en formation avec, comme éléments composants, non pas seulement les huit millions de Musulmans, mais aussi le million d'Européens, ou plus exactement le million d'Algériens d'origine européenne.

Le Gouvernement ne veut pas tenir compte de cette conception réaliste. Au contraire, il reste attaché aux vieilleries qui visent, en définitive, à ne rien changer. C'est pourquoi, malgré les efforts de M. le président du conseil, ses thèses sur l'intégration n'ont pas convaincu, semble-t-il, l'Assemblée nationale.

M. Edgar Faure a répudié l'assimilation parce qu'elle coûterait trop cher, en réalité. S'il fallait élever les salaires et traitements des Algériens au niveau de ceux de la métropole, vous seriez les premiers à considérer que cela coûte trop cher. Il faudrait traiter les Algériens comme des Français et non pas comme des Français de deuxième zone. Or, c'est ainsi qu'ils sont traités, et vous voulez que cela continue.

Salaires et sécurité sociale identiques à ceux de la France ? Impossible, diraient M. Borgeaud et autres ultracolonialistes. Plus de cent députés musulmans représentant ici l'Algérie ? Impossible, seriez-vous les premiers à dire, messieurs.

C'est pourquoi vous voulez maintenant parler d'intégration, ce qui, en langage clair, vise à faire des Algériens des Français de deuxième zone purement et simplement. C'est pourquoi les Algériens n'acceptent pas cette politique dite d'intégration.

M. le général Aumeran, dans une interruption à M. le président du conseil, demandait quelle était la position du Gouver-

nement par rapport au fédéralisme. La réponse de M. le président du conseil a été claire: il a répondu qu'il n'irait pas au delà de l'intégration.

Ainsi donc, d'après le Gouvernement, l'avenir de l'Algérie a pour borne désormais l'interdit jeté par M. le général Aumeran. Il ne reste qu'à ajouter les cours martiales itinérantes demandées par notre collègue.

Cela ne suffira pas pour enthousiasmer les Algériens qui ne veulent pas de votre intégration. Et les discours de M. Soustelle ne parviendront pas à gagner les Algériens à votre mauvaise cause.

M. Edgar Faure a parlé d'appliquer le statut de 1947. C'est l'aveu que, depuis huit ans, ce statut n'est pas appliqué. Et, monsieur le président du conseil, ce statut n'a pas été appliqué par divers gouvernements dont vous avez été membre!

Aujourd'hui, en l'an de grâce 1955, vous venez nous dire: depuis huit ans, nous violons délibérément la loi, maintenant nous allons la respecter ! Comment voulez-vous qu'on puisse avoir confiance en de telles déclarations ?

M. Edgar Faure dit aussi qu'il faudra faire des élections libres et démocratiques. Sans que vous l'ayez voulu, vous avez, du même coup, fait l'aveu que jusqu'à maintenant les élections n'étaient ni libres ni démocratiques en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez, monsieur le président du conseil, flétri la répression collective et j'ai observé que, dans l'ordre du jour présenté par M. Gaborit, il est question, en effet, de répression collective, mais il s'agit de mots. Dans votre discours, vous avez réprouvé la pratique des otages et je constate que, dans l'ordre du jour de M. Gaborit — tellement il s'agit là d'un ordre du jour qui est destiné à gagner des voix et non à refléter des pensées politiques honnêtes — on a oublié la question des otages. Je ne sais pas si vous allez réparer cette omission, puisque maintenant M. Chaban-Delmas, faisant un bout de chemin vers vous, demande à rafistoler votre texte.

En tout cas, on voit bien que, dans tout cela, il s'agit, non pas d'un texte exprimant une pensée politique loyale, mais, à la vérité, d'un texte destiné à pêcher quelques voix supplémentaires qui manquaient à l'évidence, le premier vote sur la priorité de votre ordre du jour l'a montré.

Ce qu'il y a d'intéressant dans votre discours, monsieur le président du conseil, c'est que, lorsque nous le verrons au *Journal officiel* — j'espère qu'il sera conforme, comme toujours, à ce qui a été dit ici — on y trouvera quand même un certain nombre d'aveux.

Vous avez fait l'aveu de l'existence d'un malaise économique certain en Algérie.

M. le président du conseil. Ce ne sont pas des aveux, ce sont des vérités.

M. Jacques Duclos. Disons, si vous voulez, des constatations intéressantes qui pourront être reprises pour illustrer la situation en Algérie.

Vous avez parlé du malaise économique. Vous avez parlé de la misère et du chômage. Vous avez déclaré que les revenus de huit millions d'Algériens musulmans équivalent à peu près aux revenus d'un million d'Européens. Encore faut-il préciser que, parmi ce million d'Européens, il existe de grandes différences; car je ne compare pas, moi, le cheminot d'Algérie avec M. Borgeaud et autres seigneurs de la colonisation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous considérons donc, monsieur le président du conseil, que vous avez été amené à dire certaines choses qui sont le reflet de la vérité. Vous avez même innové: vous avez parlé avec beaucoup d'habileté pour essayer de noyer le poisson et avec un certain sens du nouveau, de ce fameux « complexe de frustration » qui serait le fait des populations algériennes. J'imagine que M. Borgeaud, lui, n'est pas affligé de ce complexe. J'imagine que lui et certains autres sont affligés d'un complexe tout à fait contraire.

Lorsque vous déclariez, monsieur le président du conseil, qu'il ne fallait pas traiter les Algériens en leur donnant l'impression qu'ils étaient des barbares avant l'arrivée des Français dans leur pays, je regardais sur certains bancs (*la droite*) je regardais certains visages d'hommes qui ont l'habitude de considérer les Algériens comme des sauvages et affichent leur mépris raciste.

Cela va dans le sens des explications officielles que l'on trouve dans les livres de classe, monsieur le président du conseil, où l'on présente la colonisation comme l'apport de la civilisation dans un pays barbare, sans tenir le moindre compte du passé du peuple algérien.

Lorsque vous parlez de « complexe de frustration », lorsque vous essayez ainsi de donner une définition incompréhensible pour les braves gens, d'un état d'esprit parfaitement explicable chez les Algériens, vous voulez éviter d'avouer qu'ils sont victimes d'une oppression et d'une exploitation colonialistes féroces, oppression et exploitation contre lesquelles ils se dressent. (*Appaudissements à l'extrême gauche.*)

Je suis sûr que la politique gouvernementale telle qu'elle est définie dans l'ordre du jour de M. Gaborit, ne va pas soulever d'enthousiasme en Algérie. Elle va, au contraire, provoquer des déceptions d'abord, des colères ensuite. A l'échelle internationale, la position de la France va apparaître comme allant à l'encontre de la politique suivie au Maroc et en Tunisie et, par conséquent, comme permettant même, dans une certaine mesure, de mettre en doute la sincérité de la politique que l'on suivra demain dans ces deux pays.

Au Gouvernement qui parle d'intégration en répudiant la sécession, nous répondons: nous ne voulons ni intégration, ni sécession. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or, c'est à cela que la politique actuellement suivie par le Gouvernement risque de conduire, en creusant un fossé entre le peuple algérien et le peuple de France et en faisant le jeu des impérialistes étrangers. Voilà pourquoi nous nous proclamons partisans d'une politique reconnaissant les droits à l'indépendance et à l'égalité du peuple algérien, au sens d'une véritable Union française.

Pour cela, il faut négocier. Comme nous le soulignons dans l'ordre du jour que nous avons présenté, la négociation peut s'engager avec les délégués des divers partis et mouvements nationaux, des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles d'Algérie et, après la dissolution de l'Assemblée algérienne, qui ne peut valablement représenter le peuple algérien, avec une véritable représentation de l'opinion algérienne, issue d'élections libres et démocratiques, au scrutin proportionnel, chaque collège étant représenté selon son importance numérique.

Cette politique est, pensons-nous, la seule qui soit conforme à l'intérêt national. Elle est fondée sur la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance et c'est là la condition première du triomphe d'une politique d'association au sein d'une véritable Union française.

Maintenant, après l'échec de l'ordre du jour présenté par MM. Jacques Chevallier et Blachette, nous avons à nous prononcer sur l'ordre du jour de M. Gaborit. Pour manifester notre opposition à la politique gouvernementale, nous voterons contre cet ordre du jour. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je viens d'être saisi d'un amendement n° 1 à l'ordre du jour n° 1 rectifié déposé par M. Gaborit. Cet amendement, présenté par M. Chaban-Delmas, tend à insérer, avant les mots: « et repoussant toute addition », les mots: « Constate que le Gouvernement n'est pas en mesure de mener à bien l'application d'une politique algérienne, et de ce fait lui refuse la confiance ».

Selon une jurisprudence constante, lorsqu'un amendement est déposé à un ordre du jour le président donne la parole à l'auteur de l'amendement pour le défendre avant de mettre aux voix par priorité, comme l'exige l'article 93, alinéa 5, du règlement, la partie de l'ordre du jour comprenant les mots: « et repoussant toute addition ».

Je pourrais donner à l'Assemblée une longue liste de précédents en cette matière.

Samedi dernier, la présidence se conformait à cette jurisprudence en donnant la parole à M. Dronne, auteur d'amendement à un ordre du jour, avant de mettre aux voix les mots: « et repoussant toute addition », et en répondant aux protestations que l'Assemblée avait toujours procédé ainsi.

La majorité de l'Assemblée a cru devoir néanmoins, en la circonstance, refuser d'entendre l'auteur de l'amendement.

Je pense qu'un tel précédent ne saurait infirmer à lui seul la jurisprudence à laquelle l'Assemblée doit, à mon avis, continuer à se conformer jusqu'à interprétation contraire du règlement par le bureau de l'Assemblée.

Dans ces conditions, je vais donner la parole à M. Chaban-Delmas pour défendre son amendement. Immédiatement après son intervention, je mettrai aux voix, par priorité, conformément au règlement, les mots: « repoussant toute addition ».

Ce n'est que dans le cas où l'Assemblée déciderait de ne pas maintenir ces mots que je mettrai aux voix l'amendement de notre collègue.

La parole est à M. Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas. Mesdames, messieurs, je serai bref.

Il nous est apparu qu'au point où nous en sommes, après le rejet successif des priorités, nous étions menacés également du rejet successif de tout ordre du jour au fond, si bien que l'Assemblée nationale verrait se terminer ce débat par la phrase rituelle: « L'incident est clos ».

Il ne nous a pas paru possible d'envisager une telle solution qui, hélas! est déjà intervenue une fois, je le rappelle, à l'occasion des affaires tunisiennes.

Dans ces conditions, nous avions demandé le vote par division. C'est d'abord pour permettre à l'Assemblée, si elle le désire, de dégager une majorité dans son sein sur une politique dans laquelle nous retrouvons, sous les expressions de M. Gaborit, l'essentiel de ce que nous avons admis et que j'ai eu l'honneur d'indiquer tout à l'heure à la tribune.

D'autre part, en ce qui concerne la phrase: « et repoussant toute addition », puisqu'il semble que le Gouvernement soit injugeable devant l'Assemblée — ce qui, à notre sens, et probablement pas à notre sens à nous seuls, est une dégradation supplémentaire et grave du fonctionnement de nos institutions parlementaires (*Applaudissements à l'extrême droite. — Protestations au centre*) il est apparu que c'était ce qui permettait le mieux, en la jugeant, elle, et en la supprimant, elle, de porter un jugement sur la confiance.

Toutefois, pour éviter toute équivoque, j'ai pensé par la suite, me conformant au règlement, qu'il était préférable, au moment où nous demandons de repousser ce « repoussant », si je puis dire, de proposer un texte précis. De cette manière, je suis le conseil de M. le président du conseil qui a bien voulu, au cours de la soirée, m'indiquer que l'Assemblée avait à faire son devoir et que le Gouvernement faisait ce qui lui plaisait.

Le Gouvernement a fait ce qui lui a plu. L'Assemblée jugera où est son devoir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à l'extrême droite.*)

M. Robert Lecourt. Déposez une motion de censure!

M. le président. L'Assemblée va donc être appelée à statuer d'abord sur les mots: « et repoussant toute addition ».

J'avais déclaré qu'ensuite l'Assemblée se prononcerait sur l'amendement de M. Chaban-Delmas; mais notre collègue avait antérieurement demandé le vote par division. Si cette demande était maintenue, il conviendrait, me semble-t-il, de statuer auparavant sur la première partie de l'ordre du jour.

M. Jules Moch. Nous sommes à Byzance!

M. le président. Si la phrase « et repoussant toute addition » est maintenue par l'Assemblée, il n'y a pas de problème.

M. Jacques Chaban-Delmas. C'est exact.

M. le président. Si elle est supprimée, demandez-vous, monsieur Chaban-Delmas, que l'Assemblée statue en premier lieu sur votre amendement ou sur les alinéas qui composent la première partie de l'ordre du jour ? (*Interruptions à droite.*)

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le président, ce n'est pas une question de convenance personnelle, c'est une question de règlement.

Vous avez indiqué que le règlement était tel que si les mots « et repoussant toute addition » étaient supprimés, il fallait mettre immédiatement aux voix mon amendement. Je crois qu'il vous appartient d'appliquer le règlement sans que j'aie à proposer une procédure contraire.

M. le président. Seulement, monsieur Chaban-Delmas, vous venez de rappeler que vous avez demandé le vote par division, et votre texte tend très précisément à compléter l'ordre du jour de M. Gaborit. Il faut donc qu'une partie de cet ordre du jour ait été adoptée.

M. Jacques Chaban-Delmas. Dans ces conditions, monsieur le président, je retire ma demande de vote par division.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix les mots « et repoussant toute addition ».

M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je voudrais simplement indiquer à l'Assemblée que nous assistons à de grandes manœuvres qui ne me semblent pas, d'ailleurs, tout à fait à la hauteur de ce grand débat. (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. Raymond Dronne. Est-ce que le Gouvernement est à la hauteur de sa tâche ?

M. Roger Gaborit. Vous êtes des saboteurs!

M. le président du conseil. Un ordre du jour avait été déposé tout à l'heure par le groupe que préside M. Chaban-Delmas. La priorité en a été rejetée, mais cet ordre du jour viendra au fond tout à l'heure. Je comprends mal pourquoi on veut mélanger cet ordre du jour hostile au Gouvernement avec un ordre du jour que le Gouvernement a accepté.

Le jeu est clair et il est temps maintenant de sortir de l'équivoque.

Ce n'est pas moi qui l'ai créée. Une volonté résolue se manifeste par tous les procédés que vous savez, de la part de certains éléments de l'Assemblée, de mettre en échec la décision prise par l'Assemblée à la fin du dernier débat et de mettre le Gouvernement dans l'incapacité d'appliquer les décisions prises par l'Assemblée sur un autre sujet. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Sinon, il serait peu compréhensible que l'orateur qui a fait tout à l'heure le juste éloge du gouverneur général de l'Algérie condamne la politique algérienne suivie par le Gouvernement, lequel a fait confiance et a donné tout son appui à cette haute personnalité.

Il faut donc voir les choses comme elles sont. Le Gouvernement est à la disposition de l'Assemblée. Chacun des groupes jugera de l'attitude qu'il doit prendre en raison des objectifs qu'il veut atteindre.

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le président du conseil, il n'y a dans cette affaire nulle équivoque.

Depuis le début de la soirée, nous vous avons dit, et j'ai eu l'honneur de vous le dire personnellement, que nous considérions comme incroyable, en termes parlementaires, que dans un pareil débat...

Au centre. Déposez une motion de censure!

M. Jacques Chaban-Delmas. ...le Gouvernement ne fasse pas mettre à l'épreuve...

M. René Arbeltier. Bien sûr!

M. Jacques Chaban-Delmas. ...le fait de savoir s'il dispose ou non de la confiance de l'Assemblée pour appliquer une certaine politique.

Tout simplement nous essayons, logiques avec cette demande et sur vos propres conseils, de fournir à l'Assemblée l'occasion de manifester sa confiance ou sa défiance. Je ne vois nulle manœuvre dans cette affaire.

Il me semble, au contraire, que nous aurons ainsi la possibilité de permettre à l'Assemblée, en cette fin de débat et sans nouvelle discussion, de se décider sur le point, qui est capital, de savoir si le Gouvernement jouit ou non de sa confiance. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême droite. — Mouvements divers.*)

M. Fernand Bouxom. La Constitution prévoit la motion de censure!

M. Edouard Depreux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Depreux.

M. Edouard Depreux. Devant un amendement imprévu et imprévisible, je m'excuse de demander à la courtoisie de l'Assemblée, en dépit de l'heure tardive, une suspension de séance.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition à la demande formulée par M. Depreux, au nom du groupe socialiste ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quatre heures vingt-cinq minutes, est reprise à cinq heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je viens d'être saisi d'un amendement présenté par M. Savary à l'ordre du jour n° 1 rectifié de M. Gaborit.

M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Mouvements divers.*)

M. Jean Minjoz. Mieux vaudrait d'abord donner lecture de l'amendement de notre collègue.

M. le président du conseil. Je m'excuse, mais le Gouvernement a le droit d'intervenir à tout moment et je désire présenter tout de suite une brève observation.

Je ne voudrais pas que l'Assemblée pense que le Gouvernement cherche une survie artificielle ou redoute de mettre en jeu son existence.

Si j'ai essayé d'obtenir le vote libre d'un ordre du jour dans cette affaire, si je n'ai pas envisagé de poser plus tôt la question de confiance, c'est parce que le Gouvernement a de lourdes responsabilités, parce que nous avons 300.000 hommes sous les armes, parce que la situation internationale est celle que vous savez, et parce qu'il voudrait poursuivre au Maroc la politique dont l'application est urgente et que la très grande majorité de cette Assemblée a votée.

En présence cependant de la confusion qui se produit, le Gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités.

Dans ces conditions, je pose la question de confiance dans la forme constitutionnelle (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à l'extrême droite*) pour le maintien des mots : « et repoussant toute addition », pour le vote de l'ordre du jour de M. Gaborit et contre toute autre disposition de nature à en diminuer la portée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Le Gouvernement pose donc la question de confiance — car cela suffit — pour l'adoption des mots « et repoussant toute addition » et de l'ensemble de l'ordre du jour n° 1 rectifié de M. Gaborit.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 49 de la Constitution, « le vote sur la question de confiance ne peut intervenir que vingt-quatre heures après qu'elle a été posée devant l'Assemblée ».

Peut-être l'Assemblée entend-elle remettre ce vote à lundi ?

Voix nombreuses. Mardi !

M. le président. J'entends proposer la date du mardi 18 octobre.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le président du conseil. Je m'en rapporte à l'Assemblée dont je n'ai pas à discuter la décision. On me fait remarquer que le mode de votation pour la question de confiance est le vote personnel; étant donné que nombreux sont ceux à qui la date de mardi paraît convenir, le Gouvernement l'accepte.

M. le président. Il est exact que le vote pour la question de confiance doit avoir lieu au scrutin public à la tribune.

Ce vote aura donc lieu mardi prochain 18 octobre.

A quelle heure l'Assemblée entend-elle fixer sa séance ?

Voix nombreuses. A quinze heures !

M. le président. J'entends proposer quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 11533 de M. Pradeau et plusieurs de ses collègues portant création d'un fonds de solidarité pour indemniser les exploitants agricoles victimes des calamités atmosphériques, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 4 —

RENVOIS POUR AVIS A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. L'Assemblée voudra, sans doute, à la demande de la commission des territoires d'outre-mer, prononcer le renvoi pour avis à l'Assemblée de l'Union française du projet de loi relatif à certaines institutions du Cameroun sous tutelle française. (N° 11543.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément au 7e alinéa de l'article 20 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

L'Assemblée voudra, sans doute, à la demande de la commission de la justice et de législation prononcer le renvoi pour avis à l'Assemblée de l'Union française du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les accords judiciaires conclus en 1953 et 1954 avec les Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (n° 11202).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément au 7e alinéa de l'article 20 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Montel et Jarrosson une proposition de loi tendant à modifier l'article 55, paragraphe C, alinéa 2, du code des pensions civiles et militaires, relatif à la pension de réversion des veuves de retraités.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11601, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Rousselot et Lefèvre une proposition de loi tendant à instituer une récompense en faveur des serviteurs ruraux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11608, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. de Gracia et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder à toutes les victimes des troubles de Tunisie un dédommagement légitime.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11602, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires étrangères. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Genton un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi relatif au régime du dépôt légal en Algérie (n° 7602).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11603 et distribué.

J'ai reçu de M. Defos du Rau un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi abolissant la peine de la confiscation des biens à venir prévue à l'article 37 du code pénal (nos 3351, 11065).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 11604 et distribué.

J'ai reçu de M. Maurice Grimaud un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, tendant à donner une nouvelle base aux contrats indexés sur le salaire moyen départemental (n° 11335).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11605 et distribué.

J'ai reçu de M. Defos du Rau un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, tendant à compléter les articles 162, 194 et 367 du code d'instruction criminelle (n° 11084).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11606 et distribué.

J'ai reçu de M. Maurice Grimaud un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifiée par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, relative aux mesures conservatoires (articles 48 à 57 du code de procédure civile) et modifiant les articles 417, 557, 559, 564, 601, 617, 663 et 759 dudit code et l'article 446 du code du commerce (n° 11447).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11607 et distribué.

J'ai reçu de M. Guthmuller un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues, tendant à exclure les receveurs-buralistes des dispositions de l'article 80 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale; 2° de MM. André Marie et Savale tendant à modifier l'article 80 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale; 3° de M. Paumelle, sénateur, tendant à modifier l'article 80 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (nos 9804, 11460, 8476).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11609 et distribué.

J'ai reçu de M. Provo un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Boutbien et plusieurs de ses collègues, portant titularisation des infirmières diplômées d'Etat appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat (nos 4959, 8269).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 11610 et distribué.

J'ai reçu de M. Provo un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Francis Leenhardt et plusieurs de ses collègues, tendant à mettre en parité les personnels du service des transmissions du ministère de l'intérieur avec leurs homologues des P. T. T. (n° 10928 rectifié).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11611 et distribué.

J'ai reçu de M. Provo un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de résolution de M. Dubois tendant à inviter le Gouvernement à consentir des bonifications d'intérêts aux collectivités locales ayant contracté des emprunts pour le financement de leur équipement (n° 10165).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11612 et distribué.

J'a reçu de M. Provo un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Provo et plusieurs de ses collègues tendant à la constitution d'une caisse de retraites des maires et adjoints des communes et des conseillers municipaux de Paris (n° 10591).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11613 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 18 octobre, à quinze heures, séance publique:

Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions;

Vote sur la question de confiance posée pour l'adoption des mots « et repoussant toute addition » et de l'ensemble de l'ordre du jour n° 1 rectifié présenté par M. Gaborit en conclusion du débat sur les interpellations:

1° De M. Edouard Depreux sur les principes qui régissent la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les solutions qu'il envisage pour mettre fin aux effroyables tueries qui viennent d'ensanglanter l'Algérie et le Maroc, alors que la paix règne en Tunisie après la ratification des accords proclamant l'autonomie interne de la Régence;

2° De M. Fayet sur: 1° l'extrême gravité de la situation en Algérie à la suite de la politique de répression sanglante et collective pratiquée par le Gouvernement contre les populations, allant jusqu'à la destruction par tous les moyens, de nombreuses mechtas, dans lesquelles sont des enfants, des femmes, des vieillards; 2° l'urgence d'une solution conforme aux aspirations du peuple algérien, conformément aux principes de la Constitution française et de la charte des Nations Unies;

3° De M. Jacques Duclos sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement vient de prononcer la dissolution du parti communiste algérien manifestant ainsi, une fois de plus, son opposition à toute solution négociée du problème algérien et sa volonté d'intensifier la politique de violence qu'il poursuit en Algérie, pour complaire aux colonialistes les plus féroces, politique qui va accroître considérablement les dépenses militaires, qui a déjà pour conséquence le rappel de jeunes gens récemment démobilisés et le maintien à l'armée du contingent prochainement libérable et qui soulève l'indignation de la population française, légitimement résolue à imposer que ces soldats rentrent au plus vite dans leurs foyers;

4° De Mme Sportisse sur la dissolution du parti communiste algérien, les mesures prises contre un certain nombre d'organisations démocratiques algériennes ainsi que sur la mise sous séquestre du quotidien démocrate *Alger Républicain*, mesures qui s'insèrent dans le cadre d'une politique de répression et de violence aggravée contre le peuple algérien;

5° De M. Aumeran sur: l'incohérence de la politique du Gouvernement en Afrique du Nord qui n'a abouti qu'à dissocier la communauté franco-musulmane jusque-là réalité vivante; son refus, spécialement en Algérie, de traiter les problèmes par ordre d'urgence; son obstination à maintenir sur le plan politique ce qui ne relève que de l'ordre public, aggravant de plus en plus l'équivoque et le désordre et dégradant la situation de la France confondue avec un pouvoir exécutif qui a fait largement la preuve de son incompétence;

6° De M. de Saivre sur les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les menées séparatistes en Algérie et les parlementaires français dont la déclaration de sécession met en péril la communauté française musulmane et l'intégrité du territoire de la République;

7° De M. de Monsabert sur les conséquences que le Gouvernement entend tirer de l'impossibilité de réunir l'assemblée algérienne dans les circonstances actuelles;

8° De M. Jules Valle sur la situation dans le Constantinois et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à l'agitation séparatiste qui a entraîné le renvoi de la session extraordinaire de l'assemblée algérienne;

9° De M. Quilici sur les mesures d'ordre public que le Gouvernement compte prendre et les conséquences politiques qu'il entend tirer des événements sanglants survenus en Algérie dans la région limitrophe du Maroc au lendemain même de l'expulsion par la pression et la force d'un sultan ami de la France et du vote d'intolérable ingérence émis par l'Assemblée des Nations Unies, chaque signe de la faiblesse entraînant une relance du terrorisme qui s'attaque maintenant au département d'Oran, dont le calme n'avait plus été troublé depuis la Toussaint tragique de 1954 et dont le civisme s'affirmait dernièrement à Alger par la ferme attitude de la quasi-unanimité de ses élus musulmans devant de graves menées portant atteinte à l'unité nationale;

10° De M. de Chambrun sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les répercussions de cette politique sur le plan international;

11° De M. Bendjelloul sur les mesures répressives que le Gouvernement a prises en Algérie et sur la politique qu'il doit y entreprendre;

12° De M. Foulupt-Esperaber sur la politique nord-africaine du Gouvernement;

13° De M. Maurice Viollette sur la définition de la politique d'intégration du Gouvernement telle qu'il la conçoit.

(Scrutin public à la tribune.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à cinq heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 11 octobre 1955.*

DÉSIGNATION, PAR SUITE DE VACANCE, DE CANDIDATURE POUR UNE COMMISSION

(Application de l'article 16 du règlement.)

Page 5030, 2e colonne *in fine:*

Rétablir comme suit le premier alinéa:

« Le groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et des indépendants de gauche a désigné M. Cadi (Ali) pour remplacer, dans la commission de l'intérieur, M. Babet (Raphaël). »

(Le reste sans changement.)

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe des républicains sociaux a désigné M. Triboulet comme membre de la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

OPPOSITION

au vote sans débat: I. Des propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à assurer aux greffiers des justices de paix une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914; 2° de M. Bignon et plusieurs de ses collègues tendant à assurer aux greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914; 3° de M. Rutin-Desgrées tendant à assurer aux greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police une rémunération en harmonie avec les rémunérations perçues en 1914; II. De la proposition de résolution de M. François Bénard tendant à inviter le Gouvernement à relever le taux de l'indemnité accordée aux greffiers de justice de paix et de police (nos 7700 rectifié, 8425, 8742, 8715 rectifié, 10503) formulée par M. le président du conseil.

Je déclare faire opposition au vote sans débat.

Une note détaillée a déjà été adressée par M. le ministre de la justice à la commission compétente.

Avis de M. le président du conseil et de la commission du suffrage universel sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Caillavet et plusieurs de ses collègues tendant à décider la revision du troisième alinéa de l'article 3 de la Constitution en vue de permettre la consultation du peuple français par referendum en matière électorale. (N° 11572.)

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Acceptation tacite.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 12 octobre 1955.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, dans sa séance du 12 octobre 1955, n'a pas adopté la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 11572) de M. Caillavet tendant à décider la revision du troisième alinéa de l'article 3 de la Constitution, en vue de permettre la consultation du peuple français par referendum en matière électorale.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Le président de la commission,
Signé: MARCEL PRÉLOT.

QUESTIONS

REMISES A LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 13 OCTOBRE 1955

(Application des articles 91 et 97 du règlement.)

« Art. 91. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTION ORALE

PRESIDENCE DU CONSEIL

18341. — 13 octobre 1955. — **M. Deixonne** attire l'attention de **M. le président du conseil** sur les faits suivants, tous relatés dans le journal *La Croix*: Le Gouvernement français s'est fait officiellement représenter: 1° en avril 1955, à la béatification de prêtres « martyrs des boxers en Chine », par un ministre et deux sénateurs; 2° en mai 1955, à la béatification du Père Champagnat par un ministre; 3° en juin 1955, au sacre de Monseigneur Fontenelle, par un ministre et un député; 4° en juin 1955, à la béatification de prêtres ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé et exécutés à Laval en 1794, par un ministre; 5° en juillet 1955, au Congrès Eucharistique international de Rio de Janeiro, par un député; 6° en juillet 1955, à l'exposition missionnaire catholique de Colmar, par un ministre; 7° en août 1955, aux cérémonies mariales du pèlerinage national de Lourdes par un secrétaire d'Etat; 8° en septembre 1955, à la quinzaine missionnaire catholique de Lille, par un ministre. Il invite M. le président du conseil à faire connaître quels sont les précédents qui, depuis le vote de la loi de séparation des églises et de l'Etat, ont donné lieu à une représentation officielle du Gouvernement par un de ses membres ou par un parlementaire délégué à cet effet à des cérémonies de sacre, de béatification ou de canonisation à Rome, à des congrès eucharistiques internationaux, à des pèlerinages à Lourdes, à l'inauguration d'expositions catholiques missionnaires.

QUESTIONS ÉCRITES

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

18342. — 13 octobre 1955. — **M. Cagne** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** sur le cas de certains jeunes gens de la classe 1951 qui, par suite d'une santé déficiente, furent ajournés lors d'un premier conseil de révision en 1950 et maintenus ajournés en juin 1952. Reconnus bons pour le service militaire auxiliaire le 25 février 1954, ils furent incorporés en septembre 1954 avec le contingent 54/2 B. Ils doivent donc normalement terminer leur service militaire de 18 mois, fin février 1956. Ainsi les jeunes gens de cette catégorie ont été retardés anormalement. Ils ont passé le premier conseil de révision avec leur classe 1951. Alors qu'ils pouvaient espérer passer le deuxième conseil avec la classe 1952, ils ne l'ont passé qu'avec la classe 1953. Enfin, ils ont passé le troisième conseil avec la classe 1954. Ils se trouvent donc sous les drapeaux à vingt-cinq ans alors que les plus jeunes des appelés de leur classe sont rentrés chez eux depuis trois ans. Il demande si ces jeunes gens seront maintenus sous les drapeaux au delà de leur temps légal de 18 mois; ou si, au contraire, leur libération interviendra à expiration de leurs 18 mois, c'est-à-dire en février 1956.

EDUCATION NATIONALE

18343. — 13 octobre 1955. — **M. Barthélemy** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° quel est le nombre d'institutrices et instituteurs publics, du département du Jura, titulaires du brevet supérieur, baccalauréat, diplômes de fin d'études secondaires, brevet élémentaire, C. A. P. et, éventuellement, d'autres diplômes pédagogiques; 2° quel est le nombre d'institutrices et instituteurs privés, du même département, titulaires des mêmes diplômes.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

18344. — 13 octobre 1955. — **M. Joseph Danais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** comment se concilient l'article 273 du code général des impôts et l'article 3 du décret n° 55-465 du 30 avril 1955, le premier disposant que lorsque deux entreprises sont dans la dépendance l'une de l'autre l'entreprise vendeuse doit payer la T. V. A. sur le prix de vente pratiqué par la société acheteuse dans ses ventes au détail, le second assujettissant à la T. V. A., dans les mêmes conditions que les producteurs, en ce qui concerne les ventes au détail, les propriétaires possédant quatre établissements de vente au détail, en sorte d'éviter qu'il y ait incertitude sur le débiteur définitif de la T. V. A.

INTERIEUR

18345. — 13 octobre 1955. — **M. Girard** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° si au titre du dernier alinéa de l'article 1er du décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950, pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950, modifiant pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections, il peut y avoir dans les départements d'outre-mer, inscription d'office d'électeurs; 2° dans l'affirmative, comment expliquer qu'il puisse y avoir deux catégories d'électeurs, les uns dont l'identité est vérifiée et les autres dont l'identité ne l'est pas.

18346. — 13 octobre 1955. — **M. Girard** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° ce qu'il faut entendre par « constater l'authenticité des listes d'émargement », au titre du deuxième alinéa de l'article 9 du décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950, pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950, modifiant pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections; 2° ce que doit faire le préfet lorsqu'il constate que la liste n'est pas authentique.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

18347. — 13 octobre 1955. — **M. Le Cozannet** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population:** 1° sur quel texte une caisse d'allocations familiales peut s'appuyer pour refuser à une assistante sociale salariée et dûment inscrite à la sécurité sociale, le bénéfice des prestations familiales pour trois enfants, remplissant, par ailleurs, toutes les conditions requises et qui lui ont été confiées par le tribunal, au titre de la loi de 1889, les parents ayant été déchus de leur droit de garde; 2° dans le cas où un tel texte existerait, s'il n'envisagerait pas de l'abroger, une disposition de ce genre interdisant aux assistantes sociales le droit, reconnu à n'importe quel salarié, de bénéficier des prestations familiales pour les enfants qui lui sont judiciairement confiés.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

18348. — 13 octobre 1955. — **M. Delachenal** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** ce qu'il faut entendre par « activité secondaire » aux termes de l'article 2, (§ 1), alinéa 2 de la loi n° 55-1015 du 6 août 1955, et quelles justifications devra fournir, à ce sujet, le chef de famille qui sollicite l'allocation de la mère au foyer.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

18349. — 13 octobre 1955. — **M. Muller** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** si un agent de la Société nationale des chemins de fer français, originaire du département de la Moselle, entré au service des chemins de fer le 8 octobre 1940, c'est-à-dire sous l'occupation *de facto* des trois départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle par les troupes hitlériennes, commissionné après la guerre avec effet rétroactif du 18 octobre 1941, ayant quitté volontairement sa résidence de service, en l'occurrence Moyeuvre-Grande, le 23 juin 1943, pour se soustraire à l'enrôlement de force dans la Wehrmacht, ayant vécu jusqu'à la fin de la guerre dans la clandestinité dans le département de la Charente et ayant repris son service à la Société nationale des chemins de fer français le 15 juillet 1945, n'a pas droit à l'indemnité forfaitaire de 1.300 francs par mois d'éloignement de sa résidence de service, conformément aux dispositions de l'instruction du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (8e bureau A L 44 du 4 octobre 1954).

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

17230. — **Mme Rose Guérin** signale à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** le cas d'un déporté qui, titulaire d'une carte officielle au titre d'une période d'internement antérieure à sa déportation, n'a touché l'indemnisation forfaitaire pour perte de biens qu'au titre de sa déportation. L'intéressé s'étant vu opposer un refus lorsqu'il a présenté une demande au titre de son internement, elle lui demande: 1° si des directives ont été données pour que les titulaires de deux cartes officielles ne perçoivent qu'une seule indemnisation pour perte de biens; 2° si oui, sur quels textes réglementaires et légaux s'appuient de telles directives; 3° si non, quelles mesures il compte prendre au regard de la situation ici rapportée. (*Question du 21 juin 1955.*)

Réponse. — 1° Il n'a pas été donné, sur la question posée, des directives d'ordre général mais des instructions particulières sur des cas individuels signalés à l'administration centrale. Ces instructions, conformément à l'avis donné par le ministre des finances, tendent effectivement à n'attribuer qu'une seule indemnité aux personnes titulaires de deux cartes distinctes, l'une de déporté, l'autre d'interné; 2° et 3° cette position est justifiée par le fait que l'attribution d'une seule indemnité résulte de l'esprit et de la lettre des articles L. 340 et R. 391-3 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. La situation visée par la question écrite étant conforme aux dispositions légales et réglementaires précitées, aucune autre mesure ne peut être envisagée.

EDUCATION NATIONALE

11836. — **M. Berthet** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° quelle est l'importance des crédits ouverts pour fouilles archéologiques en France, fouilles archéologiques en Afrique du Nord, fouilles archéologiques à l'étranger, pour les années 1928, 1937, 1949, 1951, 1952, 1953; 2° quels ont été les principaux chantiers ouverts et les crédits qui leur ont été consacrés. (*Question du 8 avril 1954.*)

2e réponse. — Le tableau comparatif ci-annexé donne les crédits budgétaires alloués pour les années ci-dessus indiquées. Il ne tient pas compte des renseignements relatifs aux dotations des fouilles au Maroc, d'une part, et aux crédits consacrés durant les années 1928 et 1937 à la Tunisie et aux pays étrangers d'autre part, qui ne sont pas encore parvenus. Les deux listes également jointes donnent, pour la France, l'une les principaux chantiers subventionnés en 1928 et en 1937, l'autre les principaux chantiers qui ont été dotés depuis 1949 jusqu'en 1953, avec en regard le montant des subventions allouées. Il y a lieu de préciser, à propos des fouilles de la France métropolitaine, qu'aucun crédit n'est prévu pour rémunérer les archéologues; il s'agit exclusivement de crédits couvrant des dépenses de prospections et de recherches.

Tableau comparatif des crédits budgétaires alloués aux fouilles archéologiques.

PAYS	1928	1937	1949	1950	1951	1952	1953
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
France métropolitaine....	83.550	731.000	11.267.790	11.578.717	13.127.030	19.612.676	19.500.000
Algérie	(*a*) 800.000	(*a*) 666.390	(*b*) 42.500.000	»	(*b*) 59.060.000	(*b*) 67.260.000	(*b*) 64.300.000
Maroc	(*c*)	(*c*)	(*c*)	(*c*)	(*c*)	(*c*)	(*c*)
Tunisie	(*e*)	(*e*)	(*d*) (*f*) 2.400.000	(*d*) (*f*) 3.950.000	(*d*) (*f*) 3.800.000	(*d*) (*f*) 3.800.000	(*d*) (*f*) 3.750.000
Pays étrangers.....	(*e*)	(*e*)	(*f*) 49.200.000	(*f*) 49.250.000	(*f*) 49.400.000	(*f*) 51.200.000	(*f*) 51.250.000

(*a*) Dont 300.000 francs au titre « Avances et redevances de la Banque de l'Algérie ».
(*b*) Crédits inscrits au budget ordinaire et au budget extraordinaire de l'Algérie.
(*c*) Les fouilles au Maroc sont imputées au budget chérifien géré par la résidence générale à Rabat (renseignements non encore parvenus).
(*d*) Outre ces crédits, la mission archéologique française en Tunisie, dirigée par M. Picard, reçoit des contributions de la résidence à Tunis.
(*e*) Les subventions accordées au titre des fouilles archéologiques ne figurant pas sous une rubrique distincte dans les archives du C. N. R. S., les renseignements n'ont pas été obtenus.
(*f*) Crédits alloués par le ministère des affaires étrangères. Don des relations culturelles.

Liste des principaux chantiers archéologiques subventionnés.

DÉSIGNATION	1928	1937
	Francs.	Francs.
Aude. — Carcassonne (château Comtal)	11.900	»
Eure-et-Loir. — Sorrel-Moussel (Fort-Hanrouard)	3.500	5.000
Charente. — La Quina et vallée du Roc	10.000	»
Var. — Fréjus	5.000	15.000
Côte-d'Or. — Alise-Sainte-Reine (Alésia)	6.000	15.000
Charente. — Dirac (sondage dans l'église)	6.000	»
Côte-d'Or. — Mont Auxois	3.000	5.000
Haute-Garonne. — Saint-Bertrand-de-Comminges	10.000	»
Finistère. — Penmarc'h	5.000	5.000
Jura. — Salins	5.000	»
Dordogne. — Les Eyzies-de-Tayac (gisements préhistoriques)	11.950	»
Charente-Maritime. — Saintes (mur d'enceinte de l'hôpital)	5.000	»
Marne. — Coizard-Joches (grottes néolithiques)	»	6.000
Saône-et-Loire. — Belleville-sur-Saône	»	6.000
Bouches-du-Rhône. — Saint-Mitre (oppidum de Saint-Blaise)	»	40.000
Yonne. — Saint-Père-sous-Vézelay	»	6.000
Bouches-du-Rhône. — Arles (vestiges de Capa-ron)	»	10.000
Puy-de-Dôme. — La Roche-Blanche (plateaux de Merdogne et de Gergovie)	»	9.000
Oise. — Nointel et Rousseloy	»	8.000
Puy-de-Dôme. — Lezoux (ateliers de céramiques)	»	6.000
Rhône. — Lyon (théâtre antique de Fourvière)	»	500.000
Aveyron. — Villefranche-de-Rouergue	»	5.000
Meurthe-et-Moselle. — La Neuveville-devant-Nancy	»	5.000
Bas-Rhin. — Sélestat (Tumuli)	»	6.000
Seine-Maritime. — Lillebonne (théâtre romain)	»	5.000
Côte-d'Or. — Vix (Mont Lassois)	»	4.000
Aude. — Montlaurès (oppidum)	»	6.000
Eure. — Cracouville-le-Vieil-Evreux	»	5.000
Pyrénées-Orientales. — Estagel (cimetière wisigothique)	»	7.500
Charente-Maritime. — Barzan (moulin du Fâ)	»	5.000
Lozère. — Causse de Sauveterre	»	10.000

Liste des principaux chantiers archéologiques subventionnés.

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Nord. — Bavay	500.000	600.000	900.000	900.000	800.000
Somme. — Amiens	400.000	500.000	500.000	500.000	400.000
Haute-Garonne. — Saint-Bertrand-de-Comminges	60.000	300.000	»	200.000	250.000
Isère. — Vienne (ancien hôpital)	500.000	»	1.000.000	440.800	»
Côte-d'Or. — Vix	400.000	389.000	125.000	60.000	420.000
Bouches-du-Rhône. — Aix (Entremont)	245.000	500.000	350.000	600.000	300.000
Var. — Hyères (Olbia)	100.000	250.000	»	75.000	»
Charente. — Montbron (gisements de Fontéchevade)	150.000	150.000	150.000	200.000	200.000
Bouches-du-Rhône. — Marseille	400.000	40.000	60.000	100.000	80.000
Vaucluse. — Vaison-la-Romaine	400.000	500.000	600.000	860.000	700.000
Côte-d'Or. — Alise-Sainte-Reine (Alésia)	150.000	250.000	400.000	400.000	400.000
Seine. — Paris (thermes de Cluny)	500.000	500.000	600.000	600.000	900.000
Charente. — Vouthon (grotte de la Chaise)	50.000	160.000	200.000	215.000	150.000
Bouches-du-Rhône. — Saint-Rémy (Glanum)	500.000	1.000.000	1.400.000	1.800.000	2.000.000
Bouches-du-Rhône. — Saint-Mitre (Saint-Blaise)	850.000	800.000	500.000	800.000	500.000
Bas-Rhin. — Strasbourg	900.000	600.000	700.000	950.000	600.000
Hérault. — Nissan (Ensérune)	600.000	750.000	»	1.250.000	1.250.000
Yonne. — Saint-Père-sous-Vézelay (les Fontaines Salées)	300.000	85.000	225.000	400.000	400.000
Indre. — Saint-Marcel (gisement de la Garenne)	70.000	100.000	»	»	»
Yonne. — Arcy-sur-Cure (grottes)	100.000	455.000	150.000	150.000	100.000
Haute-Garonne. — Martres-Tolosane	25.000	13.185	85.000	200.000	250.000
Haute-Garonne. — Montmaurin	250.000	300.000	300.000	500.000	250.000
Aveyron. — Millau (la Graufesenque)	»	350.000	800.000	700.000	770.000
Corrèze. — Saint-Merd-les-Oussines	»	»	»	200.000	150.000
Vaucluse. — Orange (rue de la République)	»	440.000	»	800.000	»
Vaucluse. — Orange (capitole)	»	218.700	300.000	439.800	100.000
Aude. — Narbonne	»	150.000	»	100.000	100.000
Aube. — Isle-Aumont	»	»	68.000	60.000	70.000
Manche. — Beaumont-Hague	»	»	185.000	100.000	100.000
Dordogne. — Carsac-la-Caneda (grotte du Pech de l'Aze)	»	»	135.000	150.000	180.000
Doubs. — Besançon	»	»	100.000	500.000	110.000
Doubs. — Mandeure	»	»	»	450.000	400.000
Bas-Rhin. — Seltz	»	»	»	130.000	300.000
Gard. — Trèves (grotte Pas de Joulié)	»	»	»	70.000	170.000

INTERIEUR

15486. — M. Gaumont expose à **M. le ministre de l'intérieur** que ces jours-ci, la Guyane souffre d'une grave pénurie de farine. Selon des informations provenant de ce département, la population a fait queue devant les boulangeries, à Cayenne, dès quatre heures du matin dans l'espoir d'avoir du pain. Il lui demande: 1° quelle est la raison de cette pénurie qui s'est déjà produite plusieurs fois durant ces dernières années; 2° quelles mesures il compte prendre pour que soit évité, à l'avenir, le renouvellement de ces brusques et graves arrêts dans l'approvisionnement du département en denrées alimentaires de première nécessité. (*Question du 1er février* 1955.)

Réponse. — Il ressort des renseignements communiqués par M. le préfet de la Guyane qu'à aucun moment la situation signalée par l'honorable parlementaire n'a présenté un caractère de gravité, il n'y eut pas en effet pénurie de farine mais en raison de l'ajournement du voyage direct du vapeur *Guadeloupe* qui n'a pu prendre le départ de Bordeaux par suite d'une grève de dockers, la soudure fut difficile du 24 au 27 janvier. Les stocks existant en Cayenne furent répartis entre les boulangers les plus démunis, ce qui permit de satisfaire les besoins essentiels de la population jusqu'à l'arrivage du 27 janvier. Bien qu'une affluence inhabituelle, causée par une émotion légitime, ait pu être observée dans les boulangeries, le rationnement imposé momentanément à la clientèle n'entraine aucun trouble. L'absence de stocks importants est due au fait que les importateurs de farine, voulant bénéficier d'un fret direct Bordeaux-Cayenne, avaient prévu l'embarquement de leurs commandes sur le *Guadeloupe*, qui devait quitter Bordeaux le 5 décembre 1954; or ce départ fut annulé en raison de la grève des dockers. Les textes actuellement en vigueur laissant une entière liberté aux importateurs en ce qui concerne l'organisation et l'approvisionnement des marchés, les pouvoirs publics ne sauraient, sans outrepasser leurs pouvoirs, intervenir dans ce secteur de l'économie. C'est seulement dans l'hypothèse où l'initiative privée se révélerait insuffisante à satisfaire les besoins du public que l'administration serait en droit de se substituer au secteur privé défaillant. C'est ainsi que M. le préfet de la Guyane s'est préoccupé de faire venir de la farine de la Martinique et des Trinidad en demandant le chargement des bateaux par priorité. Ces mesures n'ont pas eu à intervenir puisque l'approvisionnement normal était assuré dès le 27 janvier.

17743. — M. Valentino, se référant à la réponse faite le 24 mai 1955 à la question écrite n° 16324 du 31 mars 1955, demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° de préciser si le décret n° 47-2222 du 6 novembre 1947 modifié et l'arrêté du 30 juin 1948 ont pu amputer le domaine public ou le domaine privé des communes de certains éléments; 2° si le décret du 13 octobre 1932 qui a la valeur d'une loi peut être mis en échec par une décision purement administrative; 3° dans quelle mesure un arrêté préfectoral accordant une concession de distribution d'énergie électrique aux services publics et au public de l'ensemble d'un département sauvegarde le droit des communes tel que prévu à l'article 6 du décret du 13 octobre 1932, et respecte le droit des conseils municipaux d'assurer l'éclairage public en régie et d'organiser une régie communale de distribution d'électricité pour usages domestiques et artisanaux; 4° si une commune qui est propriétaire des installations existant sur son territoire pour la distribution de l'électricité et qui refuse d'adhérer à l'acte de concession peut être évincée de la propriété et de la gestion des installations lui appartenant. (*Question du 28 juillet* 1955.)

Réponse. — 1° Les textes cités qui ont eu pour objet la répartition du domaine des anciennes colonies ont attribué à l'Etat certaines parties de ce domaine. L'Etat jouissant dans notre droit public de prérogatives que n'avait pas la colonie, la substitution de sa personne morale à celle de la colonie peut avoir pour conséquence sur certains points particuliers d'entraîner une limitation du droit des communes, bien que les textes en cause n'aient pu par eux-mêmes amputer le domaine de ces collectivités; 2° cette question comporte dans le principe une réponse négative, cependant les considérations exposées ci-dessus expliquent qu'une décision administrative, conséquence de la substitution de l'Etat à la colonie, puisse paraître faire échec à certaines prérogatives que les collectivités locales tenaient du décret du 13 octobre 1932; 3° les explications développées en réponse aux questions 1° et 2° mettent en évidence qu'un arrêté préfectoral s'il est pris par le préfet agissant par délégation du pouvoir central peut sembler faire échec aux prérogatives des communes. Dans les départements d'outre-mer, les conseils municipaux conservent la possibilité d'organiser des régies communales de distribution d'électricité sous réserve des droits acquis par les anciens concessionnaires; 4° la question posée ne peut recevoir une réponse dans l'absolu et ne peut être examinée que dans son cadre particulier que l'honorable parlementaire est invité à préciser.

17940. — M. Minjoz expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'un fonctionnaire communal, directeur d'un service technique dans une grande ville, envisage soit de solliciter: *a*) son détachement, ou à défaut *b*) sa mise en disponibilité pour une durée de cinq ou dix années, ou, encore, si les deux modalités ci-dessus précisées se révélaient de réalisation impossible, *c*) son admission anticipée à la retraite, dans le but d'occuper un poste directorial de sa profession dans un « bureau d'études techniques » qui vient de se constituer sous forme de société anonyme et dont l'un des objets est d'étudier et réaliser tous travaux d'édilité, d'urbanisme et de construction; et lui demande de bien vouloir lui faire connaître, compte tenu de la réglementation actuellement en vigueur, et dans l'ordre préférentiel susexposé, quelles sont les possibilités offertes au fonctionnaire dont s'agit au regard de l'une des trois solutions proposées ou éventuellement de toute autre ou, le cas échéant, les motifs qui s'opposeraient à la prise en considération de l'une ou l'autre d'entre elles. (*Question du 4 octobre* 1955.)

Réponse. — *a* et *b*) Le détachement et la mise en disponibilité sont impossibles dans le cas de l'espèce. En effet, aux termes de l'article 59 de la loi n° 52-432 du 28 avril 1952, le détachement des agents communaux soumis au statut général n'est possible qu' « auprès d'une autre administration publique; auprès d'un organisme d'intérêt communal ou intercommunal, ou qu'en vue de remplir une fonction publique élective ou un mandat syndical ». Par ailleurs, la mise en disponibilité pour une durée supérieure à six mois ne peut être accordée, aux termes des articles 69 et 70 de la loi du 28 avril 1952 précitée que « pour recherches ou études présentant un intérêt général incontestable ». Or, cette définition ne paraît pas correspondre aux sujétions qui résulteraient pour l'intéressé de l'exercice d'un emploi salarié auprès d'une société anonyme exploitant un bureau d'études techniques. *c*) Mais l'intéressé pourra très prochainement, s'il a effectivement accompli quinze ans de service, obtenir le bénéfice d'une pension proportionnelle à jouissance différée. En effet, un décret étendant aux tributaires de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, les dispositions prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat par l'article 11 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, est actuellement soumis à la signature des ministres de tutelle.

17967. — Mme Mathilde Gabriel-Péri expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les modalités d'intégration dans le cadre C des préfectures, au titre de la loi du 3 avril 1950, ont été différentes suivant qu'il s'agissait de commis ou de sténodactylographes, et lui demande s'il envisage d'uniformiser lesdites intégrations en reconstituant la carrière des commis sur la base de l'ancienneté et s'il pense offrir à ces agents une carrière valable en créant notamment des postes de chefs de groupe ainsi qu'il en existe dans les administrations centrales ou des postes d'agents principaux comme dans l'administration municipale. (*Question du 4 octobre* 1955.)

17995. — M. Montalat expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les modalités d'intégration dans les cadres « C » des préfectures, au titre de la loi du 3 avril 1950, ont été différentes suivant qu'il s'agissait de commis ou de sténodactylographes et que des différences à l'intérieur de la catégorie « C » sont fâcheuses et ne paraissent pas justifiées. Il lui demande quand il envisage d'uniformiser ces intégrations en reconstituant la carrière des commis sur la base de l'ancienneté. Envisage-t-il également d'offrir aux commis une carrière valable en créant notamment des postes de chef de groupe, comme au ministère, ou d'agent principal, comme dans l'administration municipale. (*Question du 4 octobre* 1955.)

18059. — M. Jean-Paul Palewski expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les modalités d'intégration dans les cadres « C » des préfectures, au titre de la loi du 3 avril 1950, ont été différentes suivant qu'il s'agissait de commis ou de sténodactylographes et que les différences à l'intérieur de la catégorie « C » sont fâcheuses et ne paraissent pas justifiées. Il lui demande quand il envisage d'uniformiser ces intégrations en reconstituant la carrière des commis sur la base de l'ancienneté et s'il envisage également d'offrir aux commis une carrière valable en créant, notamment, des postes de chef de groupe comme dans le ministère, ou d'agent principal comme dans l'administration municipale. (*Question du 4 octobre* 1955.)

Réponse. — Les dispositions de la loi du 3 avril 1950 et le décret du 29 septembre 1950 pris pour son application prévoient que les employés auxiliaires, les agents des cadres complémentaires et les employés de bureau sur contrat intégrés dans le cadre « C » (commis et sténodactylographes) seront reclassés dans leur nouvel emploi à l'échelon de début de l'échelle de traitements en vigueur à la date de leur nomination. Ces mêmes dispositions précisent toutefois que les intéressés pourront bénéficier, le cas échéant, à cette même date, pour leur avancement: 1° des services militaires obli-

gatoires et assimilés donnant lieu à rappel ainsi que des majorations d'ancienneté prévues en faveur des déportés et internés de la Résistance; 2° des services civils au-dessus de 10 ans, valables ou validables pour la retraite, accomplis dans les administrations, offices, services et établissements permanents de l'Etat. Les textes précités prévoient en outre que les bénéficiaires d'une mesure d'intégration au titre de la réforme de l'auxiliariat pourront, lorsque la rémunération afférente à leur nouvel emploi sera inférieure à celle qui leur était attribuée dans leur précédent emploi, bénéficier d'une indemnité différentielle dans les conditions prévues par les décrets des 4 août 1947 et 12 septembre 1946. Ces dispositions étaient applicables à tous les agents en fonctions dans les administrations centrales des ministères et aux personnels des services extérieurs en dépendant. En ce qui concerne les fonctionnaires de préfecture, il leur a donc été fait application des textes généraux intervenus en la matière. Toutefois, dans le cadre des règles fixées par ces textes, eu égard à certaines situations particulières, ces dispositions ont été appliquées avec le maximum de bienveillance. Dans ces conditions et étant donné la position adoptée par les administrations intéressées, il n'est pas possible d'envisager, sans enfreindre les règles générales posées en la matière, la modification des reclassements auxquels ont procédé les services du ministère de l'intérieur. En ce qui concerne la création d'un grade de chef de groupe ou d'agent principal en faveur des commis des préfectures, il est précisé que ceux-ci sont soumis aux dispositions du décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant statut des commis, agents de bureau et sténodactylographes des services extérieurs des administrations de l'Etat. L'amélioration de leur situation ne pourrait donc se concevoir que dans le cadre d'une modification des dispositions du texte précité qui nécessiterait l'accord préalable de tous les ministères intéressés.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

16919. — **M. Britted** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que, par décision du 24 janvier 1950, la création d'un aérodrome de la classe D avait été projetée à Megève, mais que la municipalité de cette ville ayant émis, le 18 octobre 1951, à l'unanimité, un avis défavorable à cette création, celle-ci paraissait abandonnée, d'autant plus que pendant cinq ans aucune procédure n'a été effectuée et que les propriétaires de terrains n'ont pas été avisés officiellement de la nature des servitudes dont ceux-ci seraient susceptibles d'être grevés; que, sur réclamation du propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° 522, au lieudit « Plaine Saint-Michel », par lettre n° 1591 D. B. A./3 du 21 février 1955, la direction des bases aériennes a fait connaître à l'intéressé que le projet de création de l'aérodrome susvisé était en cours d'adaptation pour le transformer en un projet d'héliport, et que dans l'attente des conclusions de cette étude il était indispensable de réserver au moins provisoirement la destination des terrains qui figurent au plan d'aménagement de l'aérodrome primitivement envisagé. Il lui demande: 1° si la ville de Megève a donné son accord à la création de l'héliport projeté, et, dans ce cas, où en est l'étude de ce projet; 2° les mesures qu'il compte prendre pour que la décision, positive ou négative, intervienne aussi rapidement que possible de façon que les propriétaires des terrains en cause soient exactement renseignés sur la nature et l'importance des servitudes qu'ils auront éventuellement à subir, soit pour recouvrer la libre et entière disposition des terrains en question dont ils sont privés, en fait, depuis plus de cinq ans. (*Question du 17 mai 1955.*)

Réponse. — L'honorable parlementaire demande d'abord qu'il lui soit indiqué si la ville de Megève a donné son accord à la création de l'héliport projeté, ensuite expose les raisons pour lesquelles une décision, positive ou négative, devrait intervenir rapidement. Il peut être répondu: que la ville de Megève est d'accord, en principe, pour qu'un héliport soit aménagé sur son territoire, attendu que l'architecte de la ville avait prévu cette réalisation dans les plans d'urbanisme de la cité. Que lors d'une mission à Megève, les ingénieurs des bases aériennes ont procédé, en compagnie de l'ingénieur d'arrondissement de Bonneville et de l'architecte urbaniste de la ville de Megève, à une étude en vue de déterminer d'une part la zone à réserver pour la réalisation de l'héliport en question et, d'autre part, les servitudes à prévoir, particulièrement en ce qui concerne la parcelle cadastrée sous le n° 522 au lieudit « La Plaine Saint-Michel ». Compte tenu de cette mission, le service technique des bases aériennes a établi le projet d'héliport qui va être adressé à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de Haute-Savoie, en vue de l'instruction locale. Mais, d'ores et déjà, il semble que tous apaisements puissent être donnés au propriétaire de la parcelle n° 522 dite « La Plaine Saint-Michel », car ladite parcelle se trouve en dehors des prolongements de dégagements du futur héliport. Il apparaît également que l'on peut préciser que les servitudes de dégagement réglementaires n'intéresseront qu'une faible zone du périmètre d'agglomération de la ville.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du 13 octobre 1955.

SCRUTIN (N° 3267)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Gaborit déposé en conclusion des interpellations sur l'Algérie. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants	579
Majorité absolue	290
Pour l'adoption	274
Contre	305

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
Anthonioz.
Antier.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Béné (Maurice).
Bichet (Robert).
Billères.
Billiemaz.
Biliotte.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Burlot.
Buron.
Caillavet.
Callot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Conombo.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouan.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Deshors.
Deteuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Errecart.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Golvan.
Gosset.
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Herriot (Edouard).
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André), Seine.
Hutin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel), Loire.
Jean-Moreau, Yonne.
Joly.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kir.
Klock.
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Laile.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legaret.
Lenormand (Maurice).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Montti.
Morgan.
Morlon.
Monteil (André), Finistère.
Montgolfier (de).

Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Naz-Boni.
Nogay.
Noe (de La).
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Paquet.
Paternot.
Pebellier (Eugène).
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Mme Poinso-Chapuis.
Prélot.
Priou.
Puy.
Queuille (Henri).
Raffarin.
Ramonet.
Ranaivo.
Ravelosón.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Salliard du Rivault.
Sanogo Sekou.
Sauvage.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Senghor.
Sid-Cara.
Siefridt.
Simonnet.
Small.
Solinhac.
Souques (Pierre).
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Velonjara.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Maurice Viollette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Ali Ali (Ahmed).
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Audeguil.
Aumeran.
Batet (Raphaël).
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Bêche (Emile).
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Besset.
Bidault (Georges).
Bignon.
Billat.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Boisdé (Raymond).
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Boutavant.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Brault.
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cachin (Marcel).
Cadi (Ali).
Cagne.
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban Delmas.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Cochart.
Coffin.
Cogniot.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulon.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Dellaune.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estève.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fourvel.
Mme François.
Fraud.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Mme Galicier.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Haumesser.
Hénault.
Hennequelle.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kauffmann.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laple (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lebon.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mamadou Konaté.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Marcellin.
Martel (Henri), Nord.
Matty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Miaoul.
Mignot.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Monin.
Monsatert (de).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naroun Amar.
Nenon.
Nimine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Peytel.
Pierrard.
Pineau.
Pluchet.
Prache.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Pupat.
Quenard.
Quilici.
Quinson.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramarony.
Recb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rimbert.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Salvre (de).
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Marche.
Schmittlein.
Segelle.
Serafini.
Seynat.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tilion (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Védrines.
Vendroux.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villeneuve (de).
Villon (Pierre).
Wagner.
Wolff.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Apithy.
Bengana (Mohamed).
Bessac.
Boganda.
Catroux.
Colin (Yves), Aisne.
Coulaud.
Duveau.
Fouchet.
Fourcade (Jacques).
Gaillemin.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Méhaz.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mitterrand.
Molinatti.
Noël (Léon), Yonne.
Pelleray.
Raingeard.
Samson.
Sidi el Mokhtar.
Tirolien.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bayrou.
Bénard (François).
Caillet (Francis).
Chupin.
Durbet.
Fouques-Duparc.
Goubert.
Krieger (Alfred).
Léotard (de).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Petit (Eugène Claudius).
Secrétain.
Sesmaisons (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Beaumont (de).
Bettencourt.
Elain.
Gaumont.
Mayer (René), Constantine.
Montel (Pierre), Rhône.
Pleven (René).
Dona Pouvanaa.
Soustelle.

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre Schneiter, président de l'Assemblée nationale.

Dans le présent scrutin, M. Triboulet, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

SCRUTIN (N° 3258)

Sur la priorité de l'ordre du jour déposé par M. Savary en conclusion des interpellations sur l'Algérie.

Nombre des votants 591
Majorité absolue 296

Pour l'adoption 221
Contre 370

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Arbellier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Audegui.
Babet (Raphaël).
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Bêche (Emile).
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Berthet.
Besset.
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Duveau.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Florand.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Mme Galicier.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goubloux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Hennequelle.
Houphouet-Boigny.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mendès-France.
Mercier (André), Oise.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nenon.
Ninine.
Nocher.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Pineau.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aujoulat.
Aumeran.
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Béné (Maurice).
Benouville (de).
Bergasse.
Bessac.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billiemaz.
Billotte.
Biachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Calliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Conombo.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Coumaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouan.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Errecart.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Fehvay.
Félice (de).
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaulle (Pierre de).
Gaubert.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Haumesser.
Hénault.
Herriot (Edouard).
Hettier de Boislambert.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joly.
Joubert.
Jugias.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefrane.
Legaret.
Legendre.
Lemaire.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Liquard.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Massot (Marcel).
Maurice-Bokanowski.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.

Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Monteil (André), Finistère.
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou (de).
Moreve.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Naroun Amar.
Nazi-Boni.
Nizay.
Nisse.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Patria.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Pelltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Salvre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvage.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smail.
Solinhac.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Taillade.
Teilgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Vendroux.
Viatte.
Viger.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.
Zodi Ikhia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ait Ali (Ahmed).
Apithy.
Aubry (Paul).
Barry Diawadou.
Bénard (François).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bernard.
Cadi (Ali).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Cavelier.
Chupin.
Masson (Jean).
Mitterrand.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Petit (Eugène-Claudius).
Secrétain.
Tremouilhe.
Velonjara.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Goubert et Triboulet.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Beaumont (de).
Bettencourt.
Elain.
Gaumont.
Mayer (René), Constantine.
Montel (Pierre), Rhône.
Pleven (René).
Oopa Pouvanaa.
Soustelle.

N'a pas pris part au vote.

M. Pierre Schneiter, président de l'Assemblée nationale.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 604
Majorité absolue 303

Pour l'adoption 226
Contre 378

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

(SCRUTIN (N° 3269)

Sur la priorité de l'ordre du jour déposé par M. Jacques Duclos en conclusion des interpellations sur l'Algérie.

Nombre des votants 608
Majorité absolue 305

Pour l'adoption 100
Contre 508

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Baillanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Bessel.
Biliat.
Biloux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noel (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zuccino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audegui.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Béche (Emile).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa)
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Ali).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Coombo.
Conte.
Corniglion-Molinier
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.

Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Coumaud.
Coutin.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouan.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Debeaudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Delbez.
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Errecart.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Fehvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Gazet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gavini.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guéhard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Herriot (Edouard).
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André) Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joly.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Laile.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legaret.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levacher.
Levindrey.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Laurette.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy Charles.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Maillhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monsabert (de).
Montalat.
Montiel (André), Finistère.
Montiel (Eugène), Haute-Garonne.
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naroun Amar.
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Noel (Léon), Yonne.
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Patria.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Provo.
Pupat.
Puy.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Paffarin.
Raugeard.
Ramarony.
Ramonet.
Faraivo.
Raveleson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Sadiard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvage.
Sauvajon.
Savale.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thirlet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Viliard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Zodi Ikhia.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Ait Ahmed, Ben Tounès et Ou Rabah (Abdelmadjid).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ben Aly Cherif, Bengana (Mohamed) et Goubert.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Beaumont (de).
Bettencourt.
Elain.
Gaumont.
Mayer (René), Constantine.
Montel (Pierre), Rhône.
Oopa Pouvanaa.
Pleven (René).
Soustelle.

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre Schneiter, président de l'Assemblée nationale.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 617
Majorité absolue 309

Pour l'adoption 100
Contre 517

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 3270)

Sur la priorité de l'ordre du jour de MM. Jacques Chevallier et Blachette déposé en conclusion du débat sur les interpellations sur l'Algérie. **(Résultat du pointage).**

Nombre des votants 574

Majorité absolue 288

Pour l'adoption 255

Contre 319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
Anthonioz.
Antier.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Barrier.
Barrot.
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Bergasse.
Bernard.
Bessac.
Bichet (Robert).
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Blachette.
Blouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdelliès.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Burlot.
Buron.
Calliot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Colin (André), Finistère.
Conombo.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouan.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delmotte.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Errecart.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Febvay.
Félice (de).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal
Fouchet.
Fouyet.
Frédet (Maurice).
Frugier.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Golvan.
Gosset.
Grimaud (Henri).
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Herriot (Edouard).
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquet (Michel), Loire.
Jean-Moreau, Yonne.
Joly.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kir.
Klock.
Krieger (Alfred).
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Legaret.
Lenormand (Maurice).
Letourneau.
Levacher.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mitterrand.
Moalti.
Moisan.
Molinatti.
Mondon.
Monteil (André), Finistère.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Nazi-Boni.
Nigay.
Noe (de La).
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Paquet.
Pelire.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Mme Poinso-Chapuis
Prélot.
Puy.
Queuille (Henri).
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Rolland.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Salliard du Rivault.
Sanogo Sekou.
Sauvage.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice) Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smail.
Solinhac.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tremouilhe.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Velonjara.
Viatte.
Vigier.
Villard
Maurice Violette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d')
Auban (Achille).
Audegui.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Bayiet.
Bêche (Emile).
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Bendjellout.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Benouville (de).
Berthet.
Besset.
Bignon.
Billat.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Boisdé (Raymond).
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Boutavant.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Brault.
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cachin (Marcel).
Cadi (Ali).
Cagne.
Caillavet.
Capdeville.
Carlini
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Cochart.
Coffin.
Cogniot.
Coirre.
Commentry.
Conte.
Costes (Alfred), Seine
Pierre Cot.
Couinaud.
Coulon.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Dellerre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delcos.
Deliaune.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Dicko (Amadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour
Dupuy (Marc).
Durbet.
Durroux.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estèbe.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Faure (Maurice), Lot
Fayet.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fouques-Duparc.
Fourvel.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Furaud.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Gaillemin.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gautier.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Haumesser.
Hénault.
Hennequelle.
Hettier de Boislambert.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault
Joinville (Alfred Malleret).
Kauffmann.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Laborbe.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lebon.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).

Lefranc.
Legendre
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Roy Ladurie.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Linet
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau
Lussy Charles.
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mallez
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maureillet
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Méfayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mignot.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Monin.
Monsabert (de).
Montalat
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montillot.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul) Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Peytel.
Pierrard.
Pineau.
Pluchet.
Prache.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Pupat.
Quénard.
Quilici.
Quinson.
Mme Rabaté.
Rabier
Raffarin.
Ramarony.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Rey.
Rincent.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Segelle.
Serafini.
Seynat.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Védrines.
Vendroux.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villeneuve (de).
Villon (Pierre).
Wagner.
Wolff
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ait Ali (Ahmed).
Apithy
Babet (Raphaël).
Bénard (François).
Ben Tounès.
Bidault (Georges).
Caillet (Francis).
Chupin.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Denais (Joseph).
Duveau.
Félix-Tchicaya
Fourcade (Jacques).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Houphouet-Boigny.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Kuehn (René).
Mamadou Konaté.
Montgolfier (de).
Naroun Amar.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paternot.
Plantevin.
Raingeard
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Saivre (de).
Samson.
Sesmaisons (de).
Tracol.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bayrou.
Boganda.
Goubert.
Léotard (de).
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Rousselot.
Triboulet.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Beaumont (de).
Bettencourt.
Elain.
Gaumont.
Mayer (René), Constantine.
Montel (Pierre), Rhône.
Pleven (René).
Oopa Pouvanaa.
Soustelle.

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre Schneiter, président de l'Assemblée nationale.

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 8 octobre* 1955.
(*Journal officiel* du 9 octobre 1955.)

Dans le scrutin (n° 3261) sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Edouard Depreux déposé en conclusion des interpellations sur le Maroc :

MM. Genton, Delachenal, Tony Revillon, Saint-Cyr portés comme ayant voté « contre » déclarent avoir voulu voter « pour ».

M. Nisse porté comme ayant voté « pour » déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 3261) sur l'ensemble de l'ordre du jour rectifié de M. Edouard Depreux déposé en conclusion des interpellations sur le Maroc :

M. Hettier de Boislambert porté comme « s'étant abstenu volontairement » déclare avoir voulu voter « contre ».

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du jeudi 13 octobre 1955.

1re séance : page **5079**. — 2e séance : page **5100**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.